



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Pays de
Grande Sologne**
syndicat mixte



Sologne des Étangs
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Cœur de Sologne
Communauté de Communes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Sologne des Rivières



Centre-
Val de Loire
www.centre-valdeloire.fr



Loir&Cher
LE DEPARTEMENT

**CONTRAT DE RELANCE ET DE
TRANSITION ÉCOLOGIQUE
POUR LE TERRITOIRE DU SYNDICAT
MIXTE DU PAYS DE GRANDE SOLOGNE**

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne

ENTRE

Le syndicat mixte du Pays de Grande Sologne,
Représenté par Pascal BIOULAC, Président, autorisé par délibération en date du 25-11-2020,
Ci-après désigné par « le Pays »,

ET

L'État, Représenté par François PESNEAU, Préfet,
Ci-après désigné par « l'État » ;

Et

La communauté de communes de la Sologne des Etangs,
Représentée par Agnès THIBAUT, Présidente,
Ci-après désignée par « la Sologne des Etangs » ;

Et

La communauté de communes Cœur de Sologne,
Représentée par Chantal MEERSSCHAUT, vice-présidente,
Ci-après désignée par « Cœur de Sologne » ;

Et

La communauté de communes de la Sologne des Rivières,
Représentée par Alexandre AVRIL, Président,
Ci-après désignée par « la Sologne des Rivières » ;

Et

Le Conseil régional Centre Val de Loire, Représenté par François BONNEAU, Président,
Ci-après désigné par « le Conseil régional » ;

Et

Le Conseil départemental de Loir-et-Cher, Représenté par Philippe GOUET, Président,
Ci-après désigné par « le Conseil départemental » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les Régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des Contrats de Plan État-Région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un Projet de Relance et de Transition Écologique à court, moyen et long terme, dans les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires. Elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, avec ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long, en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Pays de Grande Sologne autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours (annexes 1-2) :

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une

évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire du Pays de Grande Sologne

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique de la Grande Sologne. Il relie l'histoire du Pays avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale de ce projet. Elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

Le diagnostic de territoire : annexe 1 (résumé annexe 2)

Le projet de territoire : annexe 3 (résumé annexe 4)

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques approuvées en comité de pilotage à la sous-préfecture de Romorantin en date du 9 juillet 2021 :

- **ORIENTATION 1 : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE**
- **ORIENTATION 2 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE**
- **ORIENTATION 3 : RENFORCER LE MIEUX ETRE SOCIAL**
- **ORIENTATION 4 : COHESION TERRITORIALE**

Les orientations stratégiques (annexe 5) font l'objet de **fiches actions descriptives**, jointes en **annexe 6**.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'actions

Le plan d'actions est la traduction du projet de territoire décliné à l'échelle du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne par les 3 communautés de communes, les communes et les acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Le syndicat mixte du Pays de Grande Sologne dénombre les contractualisations concomitantes suivantes :

- Les programmes territorialisés de l'ANCT :
 - o un zonage « territoires d'industrie » au sud du Pays, dans le territoire de la communauté de communes de la Sologne des Rivières,
 - o 3 contrats « Petites Villes de Demain » concernant les communes de Neung-sur-Beuvron, Lamotte-Beuvron et Salbris,
 - o La convention France Services,
- Le plan départemental de prévention de la délinquance,
- Le dispositif contractuel régional : Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) en cours d'élaboration,
- Le programme contractuel européen délégué à l'échelle régionale régional (FEADER/LEADER) intitulé « La Grande Sologne, une culture au naturel ».

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches-actions et des fiches-projets en annexe 6.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le Préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires en présence.

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire, puis tout au long de l'élaboration du contrat.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe, la Banque des territoires...), les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, l'agence technique départementale, le CAUE, le CDPNE, l'Observatoire économique et des territoires..., pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et des investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés dans les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE de Grande Sologne s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, ou encore, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet d'actes administratifs spécifiques établis entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat, le territoire du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un/une directeur/directrice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un/une chef/cheffe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, son évaluation, ainsi que de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef(fe) de projet pourra être assuré par l'Etat.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre le syndicat mixte du Pays de Grande Sologne et les trois EPCI sont précisées

dans une convention de partenariat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en collaborant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Les signataires s'engagent à mobiliser les moyens, humains et financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial : conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe.

6.4. Engagements du Conseil régional Centre Val de Loire

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement,

apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Son soutien s'exerce principalement au titre sa politique contractuelle avec les territoires qui s'appuie sur des programmes de développement intégrés, portés à l'échelle de bassins de vie sur la base d'un projet de territoire.

Sont en particulier concernées les thématiques suivantes s'inscrivant dans les priorités du CPER :

- Attractivité du Territoire : Atouts touristiques des territoires, projets Alimentaires Territoriaux

- Cohésion territoriale et sociale : structures d'exercice coordonné, revitalisation et renforcement de la centralité des villes moyennes et petites, renouvellement urbain des quartiers en politique de la Ville, maillage en équipements culturels de proximité, maillage en équipements sportifs structurants, notamment nautiques;

- Transition écologique et énergétique : isolation des bâtiments publics et logements sociaux, biodiversité, mobilités durables, notamment développement du vélo utilitaire, urbanisme durable (friches, renaturation, aménagements urbains favorisant l'adaptation au réchauffement climatique

...

Les actions inscrites au CRTE pourront ainsi bénéficier des financements d'ores et déjà inscrits dans le CRST en cours, ou à inscrire par simple transfert de crédits ou par avenant, ou à défaut, à inscrire lors d'un prochain Contrat régional à négocier pendant la durée du CRTE.

La Région pourra également, plus ponctuellement, apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE, via ses autres cadres d'intervention ou les dispositifs européens. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier complet. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

6.5. Engagements du Conseil départemental de Loir-et-Cher

L'engagement du conseil départemental au sein de ce CRTE permettra de concrétiser et de valoriser les actions déjà entreprises sur le territoire au bénéfice des communes ou des communautés de communes dans le cadre de ses politiques sociales, d'habitat, d'aménagement du territoire et environnementales, culturelles ou de développement des mobilités douces.

Le conseil départemental mobilisera ses enveloppes de droit commun pour les projets inscrits au CRTE et les moyens techniques du service de la qualité de l'eau et de l'agence technique départementale.

Les opérations devront faire l'objet d'un dossier de demande de subvention adressé par le porteur du projet auprès du conseil départemental. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la commission permanente du Conseil départemental.

Le conseil départemental valorisera dans le CRTE l'ensemble des réalisations sous sa maîtrise d'ouvrage pour la période concernée (aménagement routiers, mobilités alternatives, collèges.....)

Le conseil départemental s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

6.6. Engagements des opérateurs publics

Chaque opérateur public s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE de Grande Sologne ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Chaque opérateur public s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE de Grande Sologne, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant et en impliquant de manière participative les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet ambitionne une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation. Concrètement, le Pays de Grande Sologne s'appuiera sur son comité 21 (conseil de développement), composé d'acteurs socio-économiques représentant la société civile du territoire, mais travaillera également avec des associations ou des structures qualifiées à l'échelle départementale ou régionales, tels le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement de Loir-et-Cher (CAUE 41), l'Observatoire de l'Economie et des Territoires – Pilote 41, Dévup', l'ADIL....

6.8. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence. La maquette financière peut-être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE de Grande Sologne

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales de Grande Sologne établissent une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE. Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire du 23 octobre 2020 et le Comité Local de Cohésion des Territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Les CRTE ont vocation à devenir des contrats intégrateurs des dispositifs et contractualisations de l'Etat déjà existants sur le territoire.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne ou son représentant.

Il est composé de représentants des exécutifs (syndicat mixte du Pays, des communautés de communes de la Sologne des Rivières, de la Sologne des Etangs, et de Cœur de Sologne), des services du territoire de Grande Sologne, des services de l'Etat, de l'ADÈME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, des représentants du Conseil départemental de Loir-et-Cher et d Conseil régional de la Région Centre Val de Loire, et éventuellement, d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire du syndicat mixte du Pays de Grande Sologne. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE. Il rend compte au comité de pilotage (pour lequel il prépare les décisions).

Il est composé des services du territoire de Grande Sologne, des services de l'Etat, de l'Observatoire de l'Economie et des Territoires, des représentants du Conseil départemental de Loir-et-Cher et de la Région Centre Val de Loire, et éventuellement, d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches « orientations » ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et de fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT).

Dans ce contexte, il appartient au Préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portés par le CRTE de Grande Sologne, et les orientations fixées par le Comité Local de Cohésion Territoriale.

Le Préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE de Grande Sologne

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes (<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/crte>).

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE de Grande Sologne

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC).

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 4.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 6.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions. Ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE de Grande Sologne

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE de Grande Sologne

Le CRTE de Grande Sologne est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du contrat et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE, et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif d'Orléans.

Fait à Blois,
en 6 exemplaires,

Le 29 novembre 2021

Le Préfet de Loir-et-Cher



François PESNEAU

Le Président du syndicat mixte du
pays de Grande Sologne



Pascal BIOULAC

Le Président de la communauté
de communes de la Sologne des Rivières



Alexandre AVRIL

Le Président du Conseil départemental de
Loir-et-Cher



Philippe GOUET

La Présidente de la communauté de
la communes de la Sologne des Etangs



Agnès THIBAUT

La Vice-Présidente de la
communauté de communes
Cœur de Sologne



Chantal MEERSSCHAUT

Le Président de la Région Centre-Val de Loire



François BONNEAU

En présence du
Ministre délégué chargé des
relations avec le parlement et de
la participation citoyenne



Marc FESNEAU

Sommaire des annexes

Annexe 1 – diagnostic de territoire réalisé par l'Observatoire économique et des territoires de Loir-et-Cher/ version complète : http://doc.pilote41.fr/_telechargement/crte_Grande_Sologne.pdf

Annexe 2 – diagnostic / résumé

Annexe 3 – projet de territoire

Annexe 4 – résumé du projet de territoire

Annexe 5 – Orientations d'actions

Annexe 6 – fiches actions

Annexe 7 – Liste des indicateurs

Contrat de relance et de transition écologique

Portrait de territoire Pays de Grande Sologne

Provisoire

Juillet 2021

SOMMAIRE

LES ÉQUIPEMENTS ET L'OFFRE DE SERVICES SONT-ILS ADAPTÉS AUX BESOINS DE LA POPULATION ET AUX CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE ? 5

Y a-t-il des « zones blanches » sur le territoire concernant l'offre globale de services et d'équipements ?

Quelles sont les populations concernées ?..... 6

Un territoire plutôt bien doté en services et équipements..	6
Un territoire bien pourvu en équipements sportifs	7
Des besoins de places d'accueil pour la petite enfance qui se réduisent avec la baisse des naissances.....	7
L'éloignement des services complexifie le maintien à domicile des seniors	7
Une offre de santé de proximité diversifiée mais une densité de professionnels plutôt faible	8
Des services d'accompagnement au plus près des habitants	10

Accès au numérique : l'infrastructure et l'offre de service répondent-elles aux besoins de la population ?..... 11

Le territoire bientôt couvert entièrement par le très haut débit	11
Un bon maillage de points numériques en libre accès	11

Est-ce que l'ensemble de la population peut se déplacer ?..... 13

11 % des ménages non motorisés.....	13
5 communes du Pays sans offre de transport	13
10 communes équipées de bornes pour véhicules électriques.....	14
2 aires de covoiturage	14

QUELLES SONT LES FORCES DU TERRITOIRE SUR LESQUELLES S'APPUYER POUR DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE, ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ?..... 17

Y a-t-il aujourd'hui une attractivité du territoire ? 18

Une attractivité résidentielle amoindrie	18
Vers un repli démographique ?	18
Une faible dynamique de construction.....	18

Le territoire est-il attractif pour les résidents actifs ?.. 20

Un territoire plutôt à caractère résidentiel.....	20
...avec un flux de navetteurs importants vers le Loiret	20
Une faible proportion des modes de transport doux.....	20
Une population en âge de travailler moins diplômée	21
L'offre locale de formation	21

Quelle est la dynamique des pôles principaux et secondaires ? 22

Quelle est la prégnance de la vacance commerciale ? 23

Une forte vacance commerciale.....	23
Des situations contrastées sur les Petites Villes de Demain	23

Comment évolue l'offre de logements ?..... 24

14 % de logements locatifs sociaux, un taux équivalent à celui du département	24
Observe-t-on des tensions ?	24
Des enjeux d'amélioration de la qualité du parc privé	25
Un enjeu de reconquête des logements vacants.....	25
1 457 logements sont vacants depuis plus de 2 ans.....	25
Poursuivre les efforts d'adaptation des logements au vieillissement de la population	26
Une forte proportion de résidences secondaires mais en diminution.....	26

Quelles sont les dynamiques économiques du territoire ? 30

Un territoire en pleine mutation économique	28
Plus de 800 emplois perdus entre 2012 et 2017	28
Le retour de l'attractivité économique ?	28
Une forte présence de l'artisanat	30
161 ha de surfaces disponibles dans les zones d'activités	30
Un niveau de chômage désormais faible, des difficultés de recrutement et de main d'œuvre.....	31

Quelles sont les forces et les faiblesses de l'agriculture sur le territoire ?..... 32

L'agriculture, une part qui s'amenuise dans le territoire	32
Une redynamisation nécessaire	32
Des leviers à activer	32
Les emplois des activités agricoles et apparentées : un poids non négligeable	33

Quelles sont les dynamiques territoriales en matière de tourisme, culture et patrimoine ?..... 35

Une capacité d'accueil très importante	35
Une filière événementielle développée	35
Une identité touristique forte	35
et des nouvelles offres d'itinérance douce.....	35
L'offre locale en matière de culture	36

COMMENT LE TERRITOIRE PEUT-IL CONTRIBUER À LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET À LA PROTECTION DES RESSOURCES ?..... 39

Quels sont les secteurs prioritaires en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre ? . 40

Des émissions de GES dominées par les transports	40
Un puits de carbone estimé à 677 481 teqCO2.....	40
Une consommation d'énergie par habitant 1,6 fois plus élevée qu'en Loir-et-Cher	41

Énergies renouvelables : quelle est la capacité de production du territoire ? 42

Le territoire produit 10 % des énergies renouvelables du département	42
Potentiel de développement des énergies renouvelables .	43

Quel est le gisement en termes de rénovation énergétique du bâti ? 44

Une proportion de « passoires énergétiques » importante dans le parc de logements.....	44
La moitié des logements diagnostiqués en Grande Sologne classés EFG.....	44
Un enjeu à quantifier dans le parc tertiaire	44
Une dynamique importante sur les bâtiments publics	44

Quelle est la dynamique d'occupation des sols ? 46

Une dynamique d'artificialisation modérée	46
Des surfaces importantes de friches industrielles sur la Sologne des Rivières	46
Des terres à reconquérir par l'agriculture.....	46

Quelles masses d'eau risquent de ne pas atteindre le bon état à l'horizon 2027 ? 47

Bon état des masses d'eau superficielles à l'horizon 2027 : un objectif difficile à atteindre	47
Systèmes d'assainissement : un taux élevé de non-conformité.....	48
Renforcement de la réglementation sur l'épandage des boues urbaines	48

Comment évoluent les prélèvements d'eau par secteur? Quels enjeux sur le territoire ? 49

Des prélèvements majoritairement en eaux souterraines en Loir-et-Cher	49
L'alimentation en eau potable, premier poste de prélèvements en Grande Sologne	49
Une ressource en eau vulnérable et contrainte	49
Les enjeux de sécurisation pour l'eau potable.....	49
Économie circulaire (réduction, réutilisation, recyclage) : comment évoluent la production de déchets, le tri sélectif, le recyclage et quelles sont les démarches engagées sur le territoire ?.....	50
Collecte et traitement des déchets ménagers gérés par 2 syndicats intercommunaux	50
Réduction des ordures ménagères résiduelles ; des déchets verts toujours très volumineux.....	50
Un bon taux de collecte sélective	51
Plus de la moitié des déchets collectes orientés vers le recyclage matière et organique	51
De nombreuses actions pour favoriser le tri et réduire les déchets a la source.....	52
Les syndicats engagés dans l'extension du tri.....	52

COMMENT LE TERRITOIRE PEUT-IL S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ? 53

Quels sont les espaces naturels, zones humides et continuités écologiques à préserver ? 54

Un territoire entièrement couvert par le site Sologne du réseau Natura 2000.....	54
Des milieux ouverts d'une grande richesse à préserver	55
Restaurer les continuités écologiques des cours d'eau.....	57

Comment l'agriculture peut-elle accroître sa résilience ? 60

Une proportion importante de l'agriculture biologique et des mesures agro-environnementales.....	60
Collectifs engagés en agroécologie	60
Exploitants engagés en MAEC	60
590 km de haies.....	60

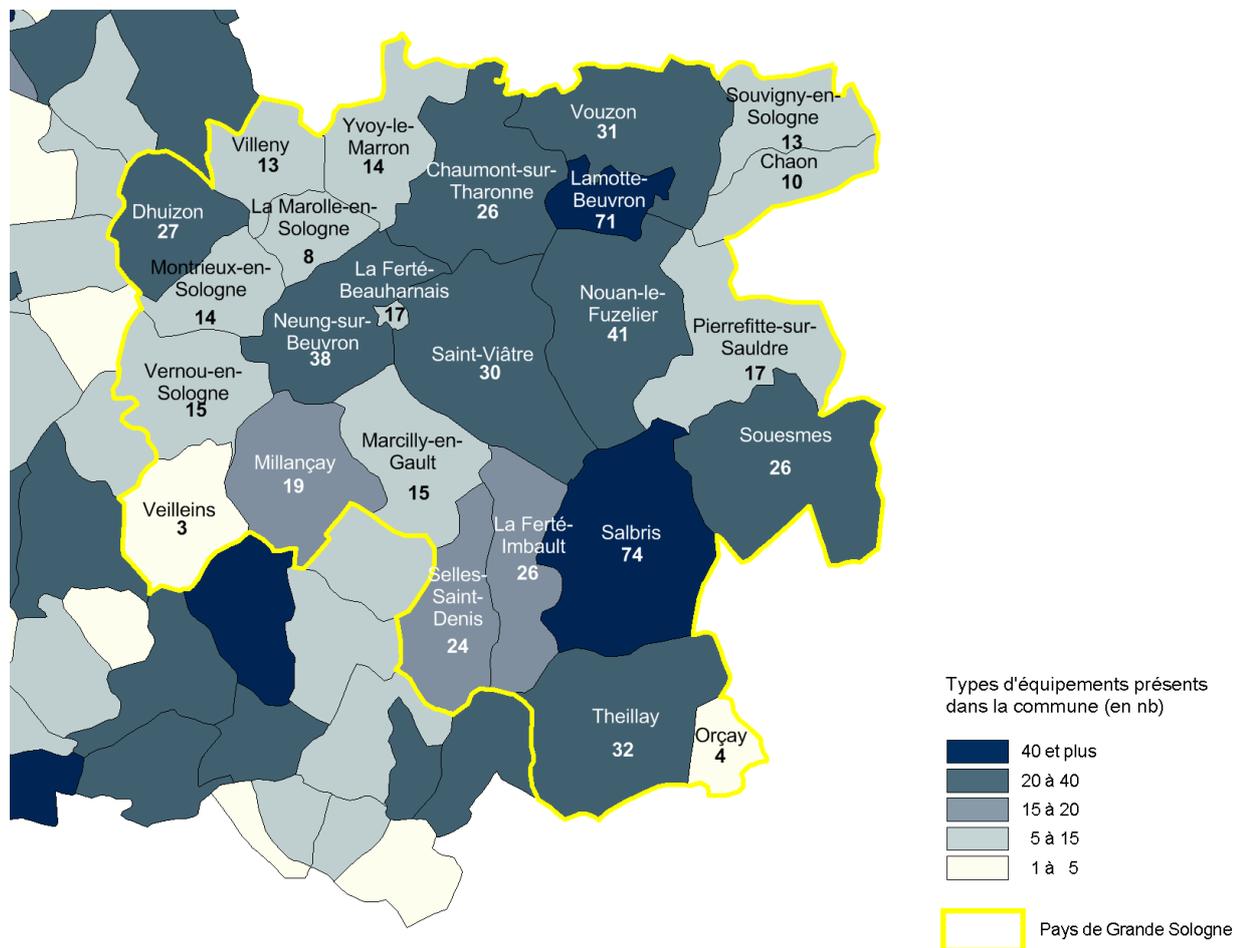
Quels sont les enjeux de prévention des risques sur le territoire ?..... 62

« LES ÉQUIPEMENTS ET L'OFFRE
DE SERVICES SONT-ILS
ADAPTÉS AUX BESOINS
DE LA POPULATION ET
AUX CARACTÉRISTIQUES
DU TERRITOIRE ?



Y A-T-IL DES « ZONES BLANCHES » SUR LE TERRITOIRE CONCERNANT L'OFFRE GLOBALE DE SERVICES ET D'ÉQUIPEMENTS ? QUELLES SONT LES POPULATIONS CONCERNÉES ?

Diversité des équipements présents dans les communes du Pays de Grande Sologne



D'après source : INSEE - Base permanente des équipements (BPE) 2019

UN TERRITOIRE PLUTÔT BIEN DOTÉ EN SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

Le Pays de Grande Sologne semble **relativement bien couvert** en matière de **services à la population et d'équipements**. La plupart des communes présentent une assez bonne diversité d'équipements, si on les compare à d'autres communes du département de la même strate de population.

L'offre du territoire est articulée autour de **2 pôles de services intermédiaires** (Lamotte-Beuvron et Salbris) et **13 pôles de proximité**. Dans les territoires voisins, les pôles supérieurs de Romorantin-Lanthenay, Vierzon et Orléans compensent l'absence de pôle supérieur à l'intérieur du Pays.

UN BON NIVEAU D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

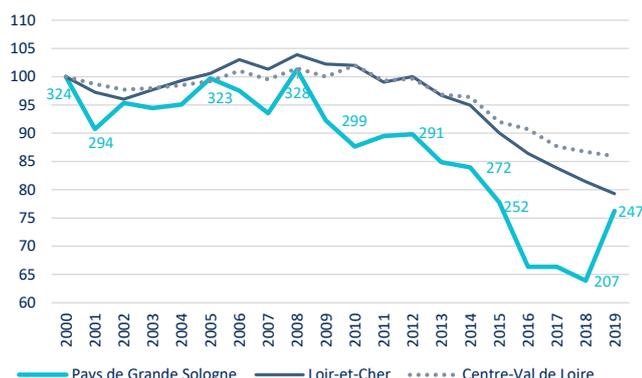
En matière d'équipements sportifs, le Pays de Grande Sologne apparaît comme un territoire bien pourvu avec **78 équipements pour 10 000 habitants** (selon le recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques hors sport de nature) contre 53 en Loir-et-Cher ; le département se situant dans la moyenne régionale, elle-même supérieure de 12 points au ratio national.

Cœur de Sologne apparaît de loin comme **la communauté la mieux pourvue**. Elle dispose de quelques sites majeurs (dont Center Parcs à Chaumont-sur-Tharonne et le Parc Équestre Fédéral à Lamotte-Beuvron) qui tirent vers le haut son taux d'équipement.

Notons qu'un diagnostic est en cours de réalisation par le comité régional olympique sportif (CROS) sur l'ensemble des équipements sportifs du pays.

DES BESOINS DE PLACES D'ACCUEIL POUR LA PETITE ENFANCE QUI SE RÉDUISENT AVEC LA BAISSÉ DES NAISSANCES

Évolution comparée du nombre de naissances (en base 100)



247 : Nombre brut de naissances dans le Pays de Grande Sologne en 2019

D'après source : INSEE - Etat civil

Depuis une vingtaine d'années, le nombre de naissances a fortement chuté dans le territoire : **- 24 % entre 2000 et 2019**, soit une baisse plus marquée que celles observées pour l'ensemble du département (- 21%) et la région (- 14 %).

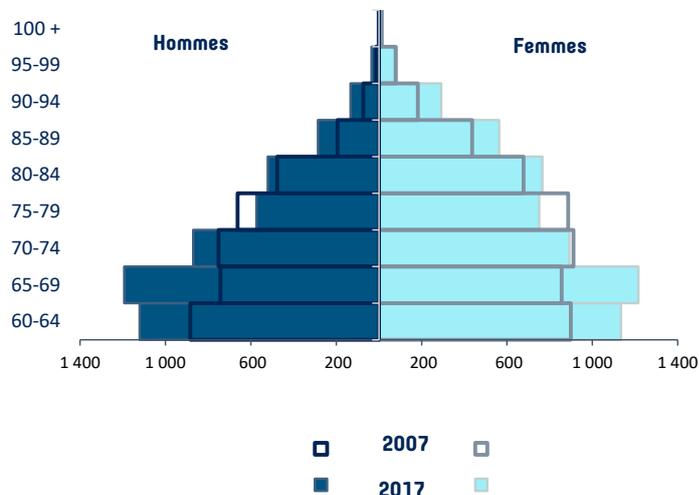
223 enfants sont nés en moyenne par an au cours des trois dernières années connues (soit environ 670 enfants de moins de 3 ans résidant sur le territoire). On note une reprise de la natalité en 2019, après un creux enregistré entre 2016 et 2018.

Le Pays de Grande Sologne offre au total **122 places réparties dans 7 structures d'accueil collectif** (2 multi-accueil, 4 micro-crèches et une halte-garderie) auxquelles s'ajoutent **525 places** potentielles chez les **149 assistantes maternelles agréées**. Une partie de ces places peut temporairement ne pas être disponible (congés maladie ou maternité d'un professionnel par ex.).

Le taux de couverture global apparaît satisfaisant (**967 places pour 1 000 enfants de moins de 3 ans**), supérieur à celui du département (933).

L'ÉLOIGNEMENT DES SERVICES COMPLEXIFIE LE MAINTIEN À DOMICILE DES SENIORS

Pyramide des âges de la population âgée de 60 ans et plus du Pays de Grande Sologne en 2007 et 2017



D'après source : INSEE - RP

Le nombre d'habitants âgés de **80 ans ou plus** s'accroît de façon soutenue : **plus de 135 personnes supplémentaires en 5 ans ; environ 555 en 10 ans**, soit 26 % de plus qu'en 2007. Dans le Pays, 10 450 habitants ont 60 ans ou plus (34,7 % de la population) et **2 700 ont 80 ans ou plus** (9 %).

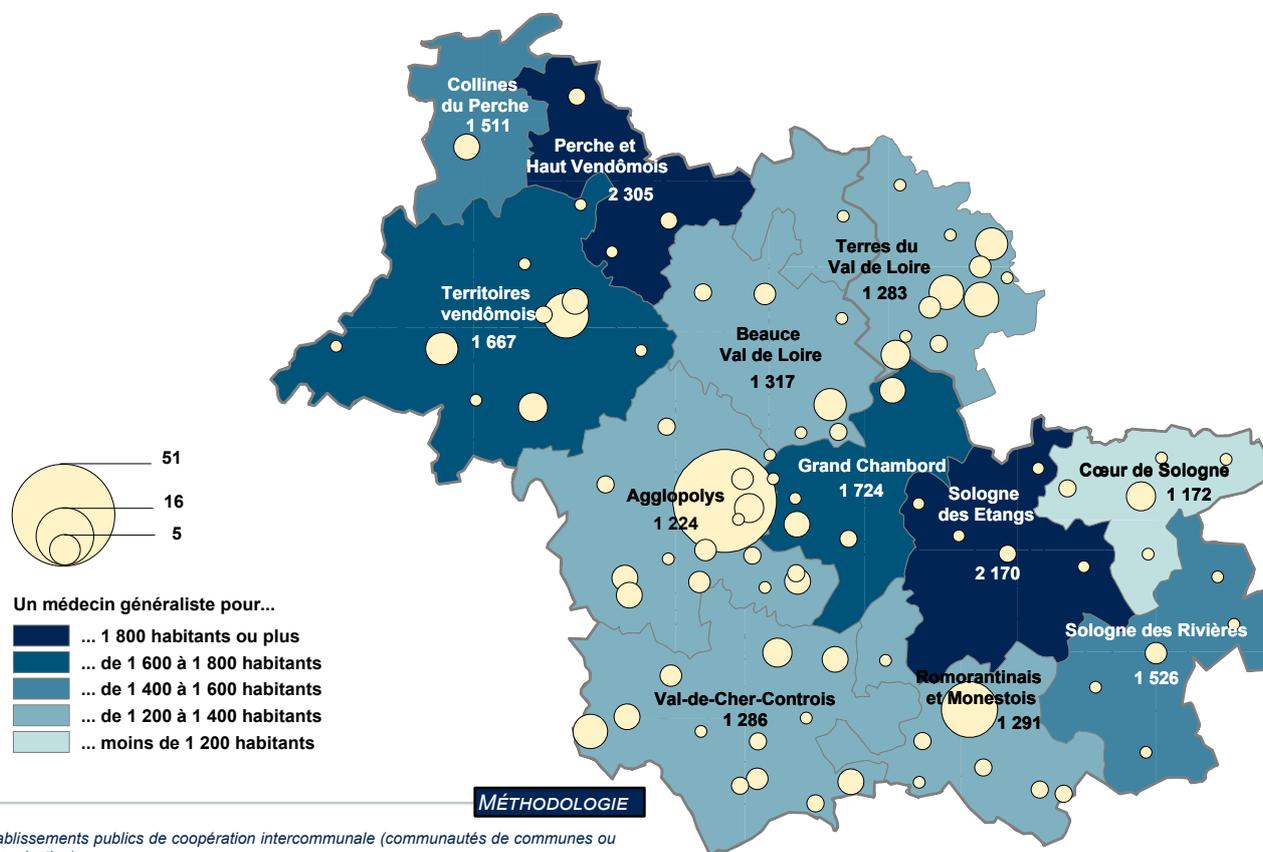
Le pays rassemble actuellement **9 structures d'accueil pour personnes âgées** : 6 EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et 3 résidences autonomie (ex logements-foyers). Leur capacité totale atteint 538 places, soit **134 places pour 1 000 personnes de 75 ans ou plus** (128 en moyenne pour le Loir-et-Cher).

Les personnes âgées aspirent à rester le plus longtemps possible dans leur logement. 2 170 seniors de 80 ans ou plus vivent à domicile, **près de la moitié d'entre eux y résident seuls (46 %)**, un millier de personnes concernées). Le maintien à domicile nécessite au fur et à mesure de l'avancée en âge la mise en place de services à la personne. **4 établissements de Services d'aide et d'accompagnement à domicile** sont implantés sur le territoire (hors celui intervenant uniquement au sein de la MARPA de Nouan-le-Fuzelier), répartis dans 3 communes : Lamotte-Beuvron, Vernou-en-Sologne et Salbris (2 SAAD). **43 % des seniors de 75 ans ou plus en sont éloignés de plus de 10 minutes en voiture** (contre 19 % en moyenne départementale), générant des surcoûts pour les prestataires qui peuvent alors privilégier leur intervention dans des communes les plus proches.

Trois services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) couvrent l'ensemble du territoire, offrant **une centaine de places** pour personnes âgées et 7 pour personnes en situation de handicap (le périmètre couvert étant un peu plus étendu que celui du CRTE). Le **taux de couverture est proche de celui du département** (environ 19 places pour 1000 personnes âgées de 75 ans ou plus). Il apparaît un peu **plus faible dans le secteur de Salbris**.

UNE OFFRE DE SANTÉ DE PROXIMITÉ DIVERSIFIÉE MAIS UNE DENSITÉ DE PROFESSIONNELS PLUTÔT FAIBLE

Nombre moyen d'habitants pour un médecin généraliste libéral ou salarié d'un centre de santé par EPCI¹ en 2021
et nombre de professionnels présents par commune²



MÉTHODOLOGIE

1 - Établissements publics de coopération intercommunale (communautés de communes ou d'agglomération).

2 - Les médecins exerçant au sein de plusieurs communes sont représentés cartographiquement dans chacune des communes concernées mais ne sont comptabilisés que dans celle de leur activité principale pour le calcul du nombre d'habitants par médecin.

D'après sources : Observatoire de l'Economie et des Territoires (mai 2021), Insee - RP 2018

La majeure partie du territoire se trouve assez **éloignée des centres hospitaliers** (à plus de 20 minutes en voiture pour la plupart des communes, exceptées celles situées au sud), et donc des services d'urgences et de maternité. Le **Centre de santé de Lamotte-Beuvron** propose néanmoins des **consultations de médecins spécialistes** (cardiologues, pneumologues, gériatres, etc.) ainsi qu'en médecine générale.

Au total, **20 médecins** exercent dans le Pays de Grande Sologne comme **généralistes libéraux** (hors mode d'exercice particulier) ou salariés d'un centre de santé, ce qui représente en moyenne **1 médecin pour 1 495 habitants**. Ce ratio est supérieur à celui observé en Loir-et-Cher lui-même **sensiblement moins favorable qu'en moyenne nationale** (proche d'un professionnel pour 1 150 habitants), le département se classant au 75^e rang sur 96 en termes de densité médicale.

Compte tenu des récents départs à la retraite, la **part des médecins généralistes du territoire âgés de 55 ans ou plus est plus faible qu'en moyenne départementale** (4,5 sur 10 contre 5,5 pour l'ensemble du Loir-et-Cher en juillet 2021).

3 médecins participent au dispositif PAÏS (Plateforme Alternative d'Innovation en Santé) qui permet d'assurer une continuité des soins avec prise en charge des imprévus sans RDV entre 8h et 20h.

Parmi les autres disciplines exercées, on relève :

- une tension sur l'activité des infirmiers libéraux dans la partie nord du territoire, avec un nombre d'actes moyen par professionnel sensiblement supérieur à la moyenne ;
- une **faible densité de masseurs-kinésithérapeutes en Sologne des Etangs** ;
- une **faible densité de chirurgiens-dentistes**, compensée en partie en Cœur de Sologne par la présence de dentistes salariés au Centre de santé de Lamotte-Beuvron ;
- l'absence de sage-femme en Sologne des Etangs ;
- **aucun pédiatre ni gynécologue**. Le service de **PMI** (Protection maternelle et infantile) du Conseil départemental assure cependant une **consultation pour jeunes enfants (0 à 6 ans) à Lamotte-Beuvron**.

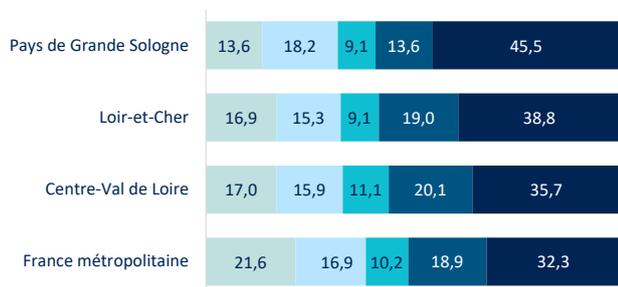
Aucun lieu de consultation pour la prévention ou la prise en charge des addictions.

Nombre de professionnels de santé libéraux

- 7 chirurgiens-dentistes
- 2 ophtalmologues
- 35 infirmiers
- 20 masseurs-kinésithérapeutes
- 6 pédicures-podologues
- 4 orthophonistes

(source ARS - RPPS - mars 2021)

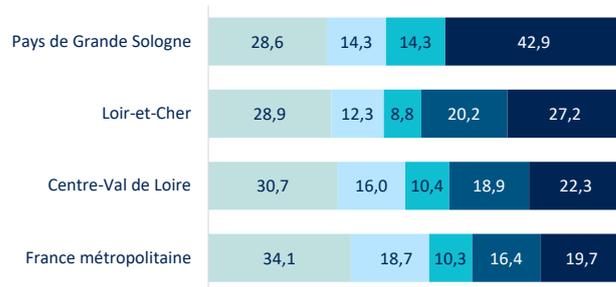
Répartition des omnipraticiens (y compris les modes d'exercice particulier) par tranche d'âge au 31/12/2020 (en %)



Moins de 40 ans 40 à 49 ans 50 à 54 ans 55 à 59 ans 60 ans et plus

D'après source : FNPS - 2020

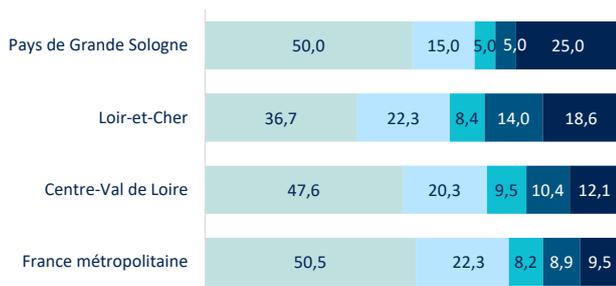
Répartition des chirurgiens-dentistes libéraux par tranche d'âge au 31/12/2020 (en %)



Moins de 40 ans 40 à 49 ans 50 à 54 ans 55 à 59 ans 60 ans et plus

D'après source : FNPS - 2020

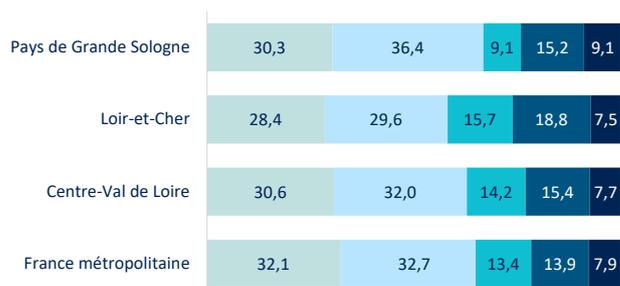
Répartition des masseurs-kinésithérapeutes libéraux par tranche d'âge au 31/12/2020 (en %)



Moins de 40 ans 40 à 49 ans 50 à 54 ans 55 à 59 ans 60 ans et plus

D'après source : FNPS - 2020

Répartition des infirmiers par tranche d'âge au 31/12/2020 (en %)



Moins de 40 ans 40 à 49 ans 50 à 54 ans 55 à 59 ans 60 ans et plus

D'après source : FNPS - 2020

MÉTHODOLOGIE

Cette analyse sur l'âge des professionnels est basée sur les données du fichier national des professionnels de santé (FNPS), mises à disposition sur l'atlas Cartosanté, à une échelle territoriale fine au 31/12/2020. Elles ne permettent pas cependant de distinguer les médecins généralistes à mode d'exercice particulier (MEP : allergologues, angiologues, diabétologues, échographes, ex.) des autres praticiens.

DES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT AU PLUS PRÈS DES HABITANTS

L'ensemble du territoire de Grande Sologne s'inscrit **dans le périmètre d'intervention de la Maison départementale de cohésion sociale (MDCS) de Romorantin-Lanthenay**. Ce service du Conseil départemental a déployé un réseau de lieux d'accueil de proximité et est présent dans 4 communes du Pays (Dhuizon, Lamotte-Beuvron, Neung-sur-Beuvron et Salbris). Outre son rôle d'accueil et de service social, il assure une mission de protection maternelle et infantile (consultations médicales de jeunes enfants, accompagnement des femmes enceintes, accompagnement à la parentalité, etc.), de protection de l'enfance, d'insertion (suivi des allocataires du RSA, parcours d'insertion, etc.).

Différentes actions ciblées par rapport aux spécificités du territoire sont mises en oeuvre en lien avec le **Programme départemental d'insertion (PDI)** autour, par exemple, de la mobilité, de la santé et de l'accès aux droits ou encore des modes d'accueil de la petite enfance.

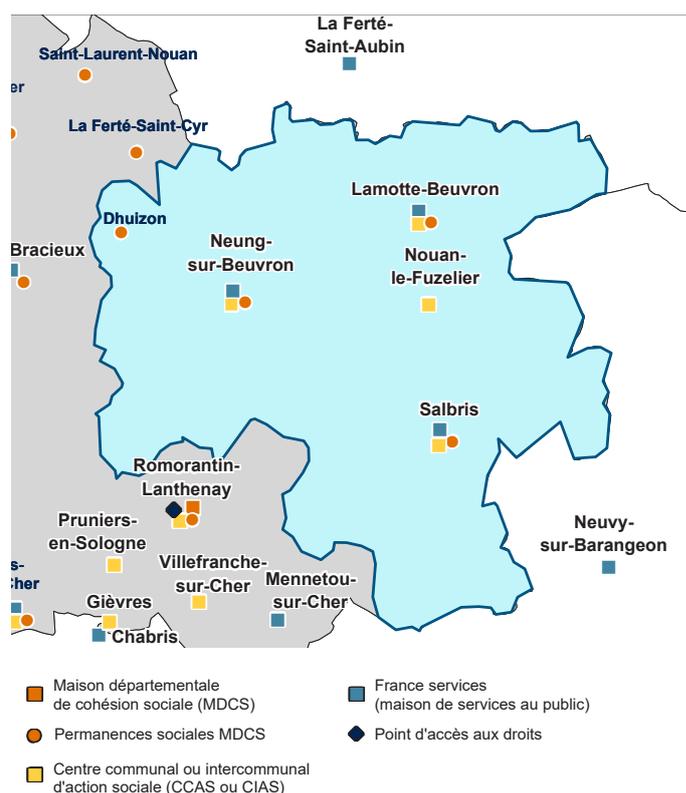
Notons, qu'en 2021, le Loir-et-Cher a été retenu pour développer un **service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE)** dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, ce qui permettra de renforcer l'accompagnement des publics en insertion.

Par ailleurs, des **conseillers autonomie** du Conseil départemental proposent également un accueil sur rendez-vous dans les **quatre communes pour informer et accompagner les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie** dans leurs démarches d'accès à un droit, une prestation, un service, un dispositif ou réaliser une demande d'aide liée à leur situation.

Les **centres communaux d'action sociale (CCAS)** des principales communes et le **centre intercommunal (CIAS) de Sologne des Etangs** interviennent en complément (aide sociale, d'insertion, et aide financière ponctuelle, aide alimentaire, etc.).

3 maisons de services au public, labellisées France services, sont localisées à Lamotte-Beuvron, Neung-sur-Beuvron et Salbris. Ces structures **permettent aux usagers de réaliser**

Lieux d'accueil et d'accompagnement des publics pour la réalisation de démarches administratives ou sociales



D'après sources : Conseil départemental de Loir-et-Cher, Etat, Observatoire de l'Economie et des Territoires, mars 2021

un ensemble de démarches du quotidien et de s'y faire accompagner par du personnel formé par les différents opérateurs représentés (CAF, CPAM, Services fiscaux, Pôle emploi, etc.). De nombreux partenaires institutionnels ou associatifs y assurent des permanences régulières. Un ensemble d'équipements numériques est à disposition des usagers ainsi que l'équipement nécessaire pour mettre les personnes en relation directe avec certains partenaires par visioconférence.

ACCÈS AU NUMÉRIQUE : L'INFRASTRUCTURE ET L'OFFRE DE SERVICE RÉPONDENT-ELLES AUX BESOINS DE LA POPULATION ?

LE TERRITOIRE BIENTÔT COUVERT ENTIÈREMENT PAR LE TRÈS HAUT DÉBIT

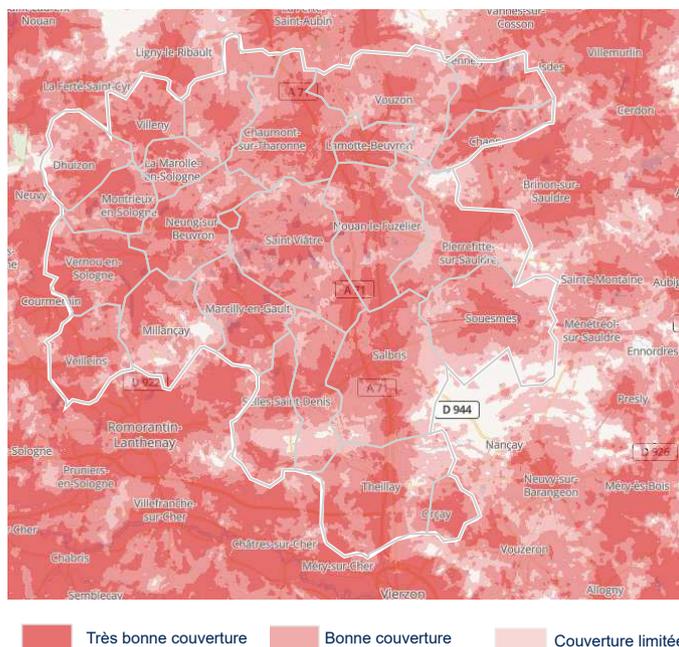
Selon l'Arcep, **6,7 % des logements ou des locaux à usage professionnel** du territoire étaient **raccordables** à un réseau de communication à **très haut débit en fibre optique** à la fin de l'année 2020 (**1 348 au total**, tous localisés à **Salbris**). Cette part apparaît bien en deçà des ratios observés en Loir-et-Cher et en Centre-Val de Loire (respectivement 33,6 % et 53,2 %). **A noter que fin 2023, tous les habitants et les entreprises du Loir-et-Cher auront accès au très haut débit via la fibre optique jusqu'à l'habitation.**

En complément, un **réseau wifi territorial (Val de Loire wifi public)**, porté par le SMO Val de Loire Numérique, est également **en cours de déploiement** sur les départements du Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire. Fin mai 2021, **18 bornes wifi ont été installées sur 5 communes du Pays de Grande Sologne** : Lamotte-Beuvron, Montrieux-en-Sologne, Saint-Viâtre, Salbris et Villeny. Ce réseau est sécurisé, sans publicité et son accès est gratuit.

A noter aussi que la Ville de Lamotte-Beuvron vient de s'équiper en bornes wifi en jouant la complémentarité entre le programme européen Wifi4EU et le réseau Val de Loire wifi public.

L'ensemble du pays de Grande Sologne est couvert en **4G** par a minima un opérateur. La couverture du territoire par le réseau de téléphonie mobile semble être limitée dans quelques zones du territoire. Cette question appelle de nombreux commentaires et attentes des acteurs du pays.

Qualité de la couverture du territoire du Pays de Grande Sologne par le réseau mobile «Voix et SMS» au 31 décembre 2020



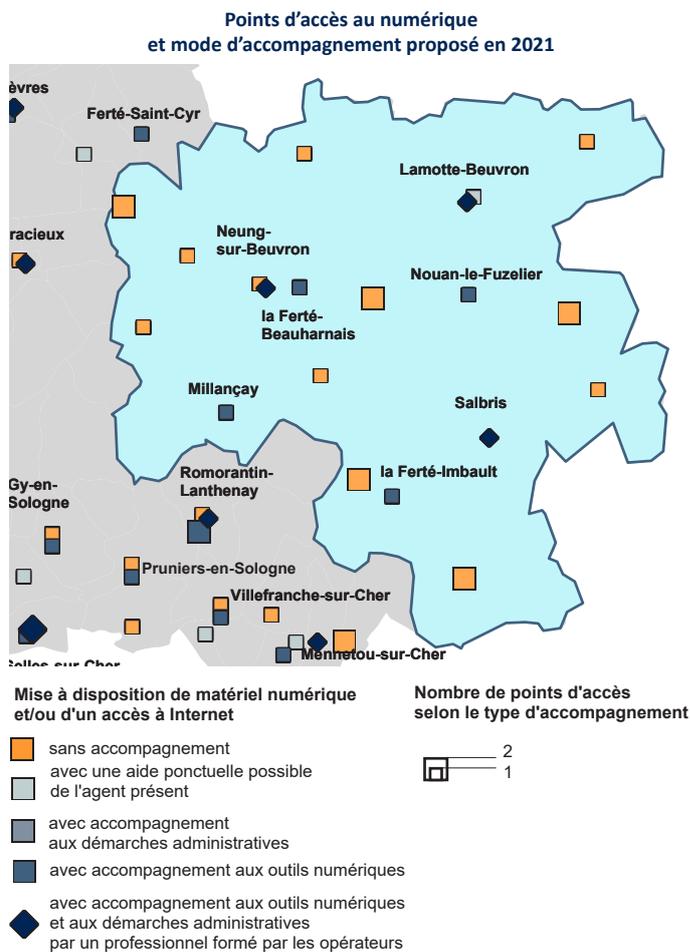
Source : <https://monreseau-mobile.arcep.fr/>

UN BON MAILLAGE DE POINTS NUMÉRIQUES EN LIBRE ACCÈS

25 lieux d'accès au numérique, répartis sur le territoire, sont à la disposition des habitants qui ne sont pas équipés du matériel informatique dont ils peuvent avoir besoin, soit **près d'un point pour 1 200 habitants** (1 pour 1 400 en Loir-et-Cher). Ces équipements sont le plus souvent **gratuits en accès libre**. C'est en particulier le cas au sein de 12 bibliothèques, médiathèques ou point-lecture, 8 agences postales communales ou bureaux de poste, quelques mairies.

Moins de 4 points sur 10 proposent un accompagnement pour la prise en main de ces outils (6 sur 10 en moyenne départementale).

Les 3 espaces France services mettent à disposition un ensemble d'équipements numériques et peuvent accompagner les personnes dans l'utilisation de ces outils. Dotées d'un parc d'ordinateurs, elles peuvent proposer des ateliers d'initiation à l'informatique (à Neung-sur-Beuvron ou à Salbris).



D'après sources : Enquête réalisée en 2021 par l'Observatoire auprès des mairies, médiathèques, bibliothèques, points-lecture, de la Poste, des associations et autres structures

CHIFFRES-CLES

Santé

10

pôles de santé de proximité

dotés d'au moins un médecin généraliste, un infirmier et une pharmacie



un médecin généraliste pour

1 495 habitants

1 393

D'après sources : Observatoire de l'Economie et des Territoires (mai 2021) , Insee - RP 2018

Enfance



967

**places d'accueil de la petite enfance
pour 1 000 enfants de moins de 3 ans**

933

D'après sources : Conseil départemental (2020) - Insee - Etat Civil

Seniors



134

**places d'accueil
pour 1 000 personnes de 75 ans et plus**

128

D'après sources : Conseil départemental (2020) - Insee (RP 2017)

Sport

78,4

53,5

**équipements sportifs
pour 10 000 habitants
(hors espaces et sites de pratique
de sport de nature)**

D'après sources : Conseil départemental, Recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques - T4 2017 (hors espaces et sites de sport de nature) et CNC (2019) Insee (RP 2018)

Accès au numérique

100 %

99,9 %

**Part de la surface
couverte en 4G par au
moins un opérateur**

6,7 %

33,6 %

**Part des logements et
locaux à usage professionnel
raccordables FTTH
(fibre optique)**

D'après sources : Arcep, données du 4ème trimestre 2020

EST-CE QUE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION PEUT SE DÉPLACER ?

11 % DES MÉNAGES NON MOTORISÉS

Près de 1 480 ménages du pays ne disposent pas de voiture, soit 10,7 % (une part proche de celle observée en Loiret-Cher : 11,6 %). Cette proportion apparaît plus élevée dans les pôles de Salbris (16 %) et Lamotte-Beuvron (13 %).

Les 80 ans et plus semblent particulièrement concernés : plus d'un ménage sur 3.

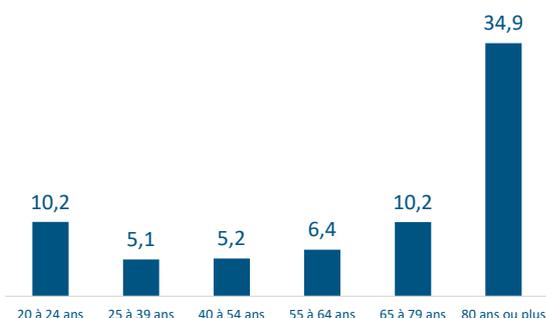
5 COMMUNES DU PAYS SANS OFFRE DE TRANSPORT

5 communes, principalement à l'est du territoire, semblent totalement **dépourvues d'une offre de services de transport** : Marcilly-en-Gault, Orçay, Pierrefitte-sur-Sauldre, Souesmes et Souvigny-en-Sologne. Elles rassemblent 3 321 habitants, soit 11 % de la population du Pays de Grande Sologne.

17 communes sont desservies par le réseau de transports collectifs (train ou lignes régulières de car Rémi). Ces dernières sont **essentiellement empruntées par les élèves**, certains arrêts ne sont assurés que durant les périodes scolaires et la plupart des cars ne circulent pas le dimanche et les jours fériés à quelques exceptions près.

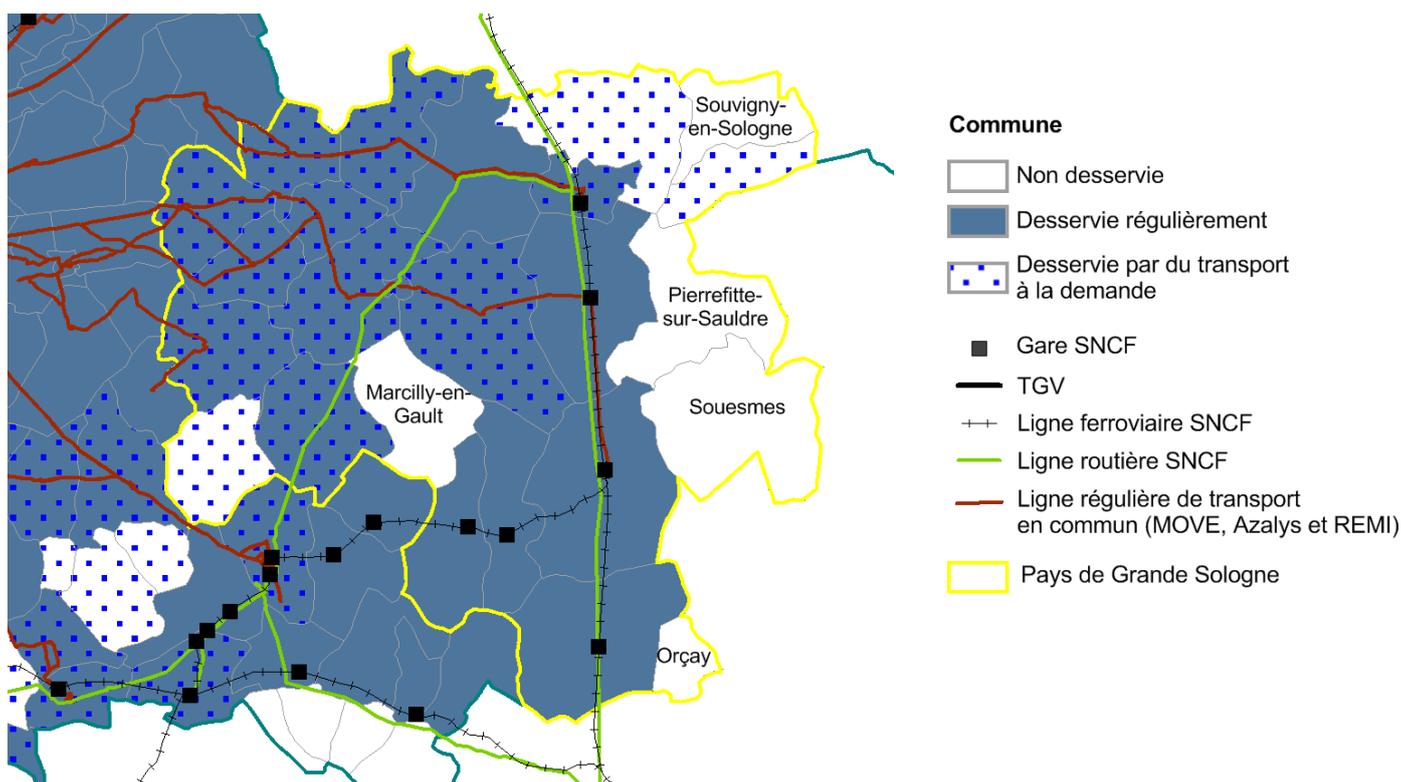
En complément, un service de **transport à la demande** est proposé dans 14 communes du territoire.

Part des ménages du Pays de Grande Sologne sans voiture selon l'âge du référent du ménage (en %)



D'après source : INSEE - Fichier détail logement RP 2017

Desserte des communes du Pays de Grande Sologne par le réseau de transports collectifs



D'après sources : Remi, Move, Azalys, SNCF,

10 COMMUNES ÉQUIPÉES DE BORNES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES LA COMPÉTENCE MOBILITÉ

En 2017, le SIDELC a assuré le déploiement sur l'ensemble du Loir-et-Cher de 100 bornes de recharge dans le cadre du Schéma départemental de déploiement des Infrastructures de Recharges pour Véhicules Électriques (IRVE).

A ce jour, tout le département du Loir-et-Cher est couvert par ces infrastructures publiques qui viennent compléter un réseau privé de bornes déjà en place dans les enseignes de la grande distribution, certaines concessions automobiles et chez quelques acteurs touristiques.

10 communes du Pays de Grande Sologne sont actuellement dotées de bornes de recharge (30 points de charge disponibles au total d'une puissance maximale de 18 KW chacun).

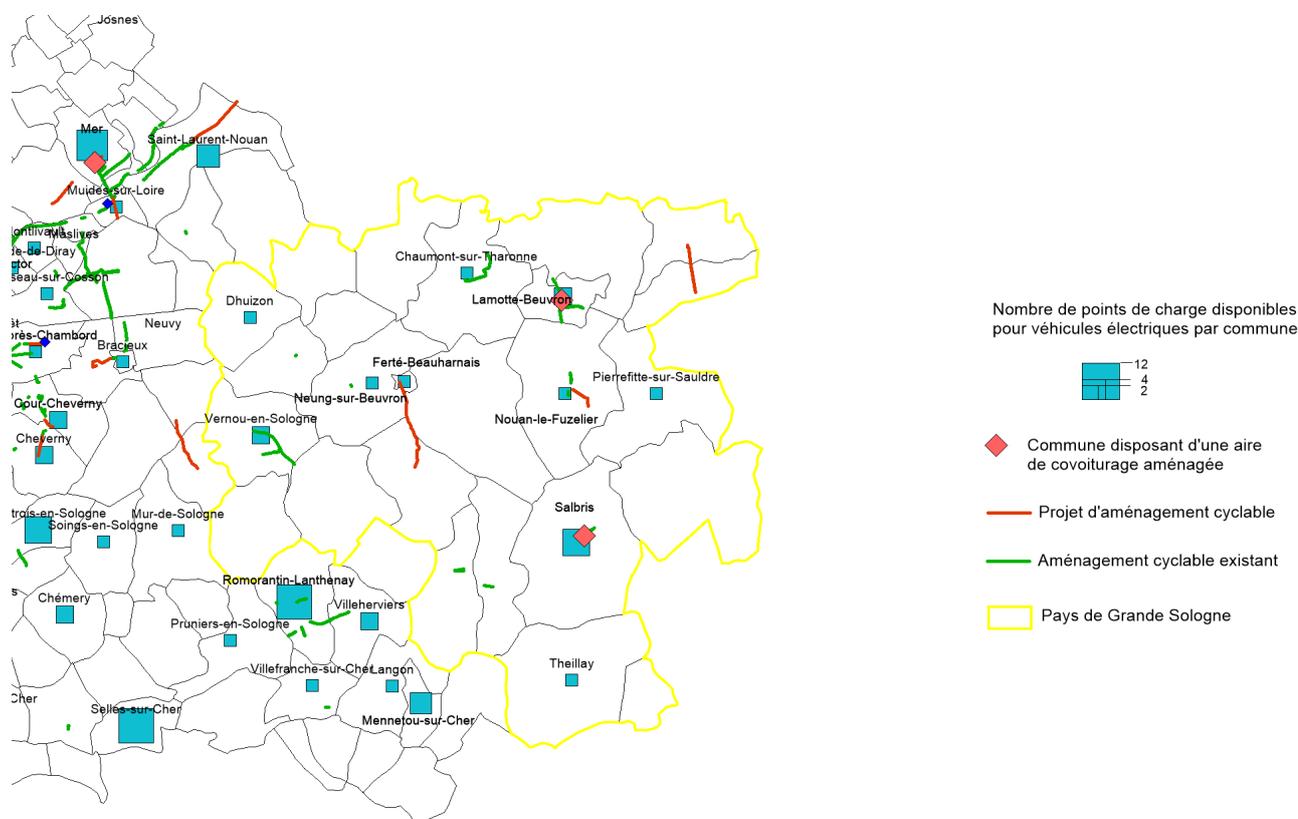
Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, les EPCI ont la possibilité de se doter, avant le 1^{er} juillet 2021, de la compétence « Autorité organisatrice des mobilités » (AOM), qu'ils peuvent transférer à une structure supra-communautaire. **Aucune des 3 communautés de communes de Grande Sologne n'a pris de délibération en ce sens** (elles devaient se prononcer avant le 31 mars 2021) ; **la Région devrait donc assurer cette compétence par substitution.**

2 AIRES DE COVOITURAGE

Au total, **2 aires de covoiturage sont recensées sur l'ensemble du pays**. Un **nouvel équipement** de 10 places de stationnement vient d'être installé récemment à **Lamotte-Beuvron** (avril 2021).

Mobilités alternatives en Pays de Grande Sologne

Aménagements et projets d'aménagements cyclables (hors itinéraires cyclotouristiques), localisation des bornes de recharge pour véhicules électriques et des aires de covoiturage



D'après sources : Fichier consolidé des Bornes de Recharge pour Véhicules Électriques (mai 2021)



La nouvelle politique départementale des mobilités alternatives s'inscrit en complément des actions présentées dans le plan d'actions de l'Agenda 2030, pour répondre aux urgences environnementales, sociales et climatique. Ainsi un ensemble de mesures nouvelles visent à développer les mobilités douces et à réduire l'auto-solisme qui reste un enjeu important dans un département rural où il n'existe pas partout d'alternatives économiquement viables à l'automobile pour les déplacements de la population.

L'accent sera mis sur le **développement des aménagements cyclables sécurisés mis à disposition des Loir-et-chériens et des touristes** (itinéraires cyclables touristiques, desserte des collèges et déplacements domicile travail) **et des alternatives aux déplacements en voiture** (travaux d'aménagement des parkings de co-voiturage, des parkings relais et amélioration de la part modale du covoiturage).

Ces nouvelles mesures viennent compléter la « stratégie vélo » du conseil départemental qui visait jusqu'à présent au développement des seuls itinéraires cyclables à vocation touristique.

CHIFFRES-CLES

11 % des ménages sans voiture



17

communes desservies par le réseau de transports collectifs (train ou lignes régulières de car Rémi)



14

communes desservies par un transport à la demande

6

gares ferroviaires

Ligne Paris - Orléans - Salbris - Vierzon - Châteauroux :
4 arrêts en Grande Sologne.
Ligne du Blanc-Argent (Salbris - Romorantin - Luçay-le-Mâle) :
3 arrêts en Grande Sologne.

« QUELLES SONT LES FORCES
DU TERRITOIRE SUR
LESQUELLES S'APPUYER POUR
DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ
RÉSIDENTIELLE, ÉCONOMIQUE,
TOURISTIQUE ?



Y A-T-IL AUJOURD'HUI UNE ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ?

UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE AMOINDRIE

Depuis les années 70, le Pays de Grande Sologne a connu une période d'attractivité résidentielle qui s'est révélée particulièrement soutenue dans la période 1990-2010, notamment dans la partie Nord du territoire, sous l'effet de l'extension de l'aire urbaine d'Orléans.

Depuis, le **solde migratoire** s'est progressivement réduit jusqu'à être désormais **négatif sur la période récente (- 89)** : les ménages qui quittent le Pays de Grande Sologne sont aujourd'hui plus nombreux que ceux qui viennent y s'installer.

Les flux de nouveaux arrivants ne parviennent plus à compenser le **déficit naturel** qui perdure depuis une quarantaine d'années et **se creuse davantage sur les cinq dernières années (- 776)**, signe d'un fort **vieillessement de la population**.

VERS UN REPLI DÉMOGRAPHIQUE ?

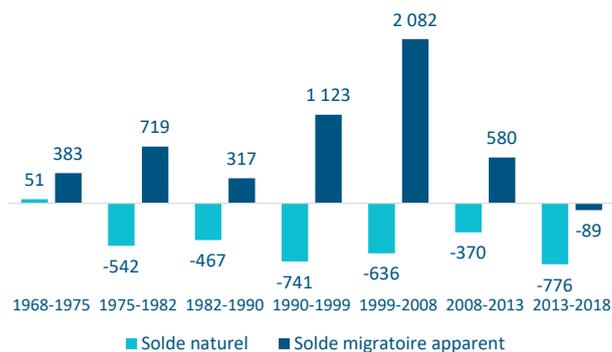
Un **net repli démographique s'amorce** dans le territoire qui a perdu **865 habitants** entre 2013 et 2018. **Le rythme des pertes est élevé : - 0,57 % par an**. Reste à savoir si l'intérêt accru des habitants des grands centres urbains pour les territoires peu densément peuplés pourrait permettre d'atténuer quelque peu cette tendance...

Au 1^{er} janvier 2018, le Pays de Grande Sologne totalise **29 909 habitants**, soit 9 % de la population du Loir-et-Cher.

UNE FAIBLE DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION

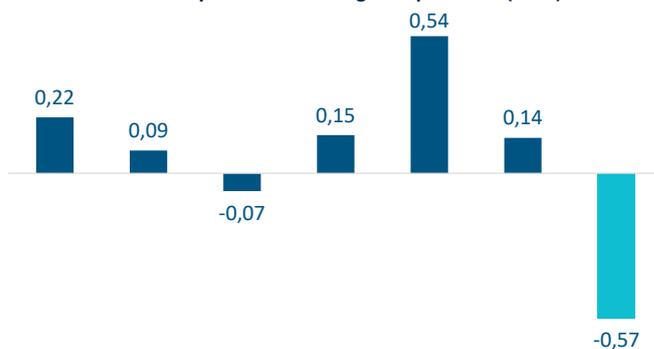
Cette attractivité résidentielle réduite, conjuguée au vieillissement de la population, explique la faible dynamique de la construction nouvelle du territoire.

Composantes de l'évolution démographique du Pays de Grande Sologne



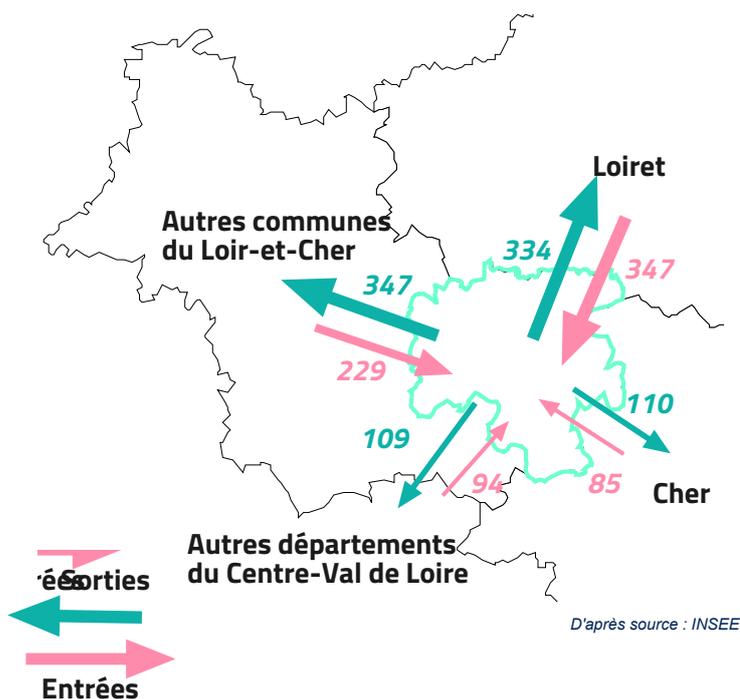
D'après source : INSEE - RP

Évolution du taux de variation annuel moyen du Pays de Grande Sologne depuis 1968 (en %)



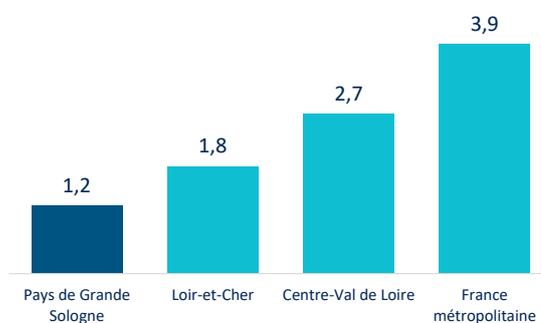
D'après source : INSEE - RP

Principaux mouvements de population en 2016 entre le Pays de Grande Sologne et les autres territoires



D'après source : INSEE

Taux de construction nouvelle par territoire en 2017-2020 (en %)



D'après sources : SITADEL2 et INSEE - RP 2017

29 909 HABITANTS

- 0,57 %

par an de croissance
démographique
entre 2013 et 2018



- 865 habitants
en 5 ans

- 776
Solde
naturel

- 89
Solde
migratoire

D'après source : Insee - RP 2013 et 2018

Age et niveau de formation

27,2 % des habitants
ont 65 ans ou plus



↑ (106 en 2007)

23,1 %



Part de la population de 20 à 64 ans
sortie du système scolaire titulaire
d'un BAC + 2 ou plus

D'après source - INSEE RP 2017

Population active

13 093

actifs âgés de 15 à 64 ans
(occupés et chômeurs)

↓ (- 5 % depuis 2007)

76 % Taux d'activité
des 15-64 ans

67,3 % Taux d'emploi
des 15-64 ans

Revenu



24 815 €

revenu moyen des
foyers fiscaux

25 813 €

41,5 % Part des pensions
et retraites dans le
total des revenus

50,1 % Part des foyers
non imposés

D'après sources : Ministère des finances (revenus de l'année 2018 à la date du 31/12/19) -

La dynamique de construction

223

logements mis en chantier
entre 2017 et 2020



1,2 %
du parc total de
logements

D'après source : SITADEL2

Le territoire est-il attractif pour les résidents actifs ?

UN TERRITOIRE PLUTÔT À CARACTÈRE RÉSIDENTIEL...

Le Pays de Grande Sologne possède un **indice de concentration de l'emploi plutôt faible**, ce qui signifie qu'il offre assez peu d'emplois comparé à son vivier de main d'œuvre : **79 emplois pour 100 actifs occupés**. Il apparaît de ce fait comme un **territoire avant tout résidentiel**.

Conséquence directe : **une forte proportion d'actifs (les 2/3) sont amenés à se rendre hors de leur commune de résidence pour exercer leur activité professionnelle** (Sologne des Etangs : 74 %).

...AVEC UN FLUX DE NAVETTEURS IMPORTANTS VERS LE LOIRET

Plus de **4 actifs occupés sur 10** résidant dans le Pays de Grande Sologne (**4 750 personnes**) travaillent à l'**extérieur du périmètre du Pays**. A l'inverse, **2 570** résidents d'autres territoires y entrent quotidiennement pour leur travail.

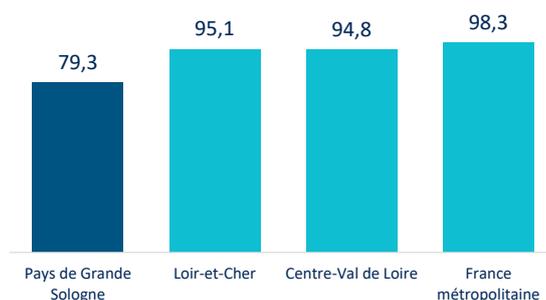
Le flux le plus important se fait en direction du Loiret (plus de 2 200 sorties), notamment vers la métropole d'Orléans. Les actifs qui font le trajet en sens inverse sont 3,6 fois moins nombreux. Les échanges sont également conséquents et davantage équilibrés, avec le Romorantinais et le département du Cher dans une moindre mesure.

Au total, **58 %** des actifs résident et travaillent dans le Pays en 2017. Les flux domicile-travail, internes au Pays, s'effectuent, en grande partie, le long de la D2020, à destination des pôles de Lamotte-Beuvron et Nouan-le-Fuzelier.

UNE FAIBLE PROPORTION DES MODES DE TRANSPORT DOUX

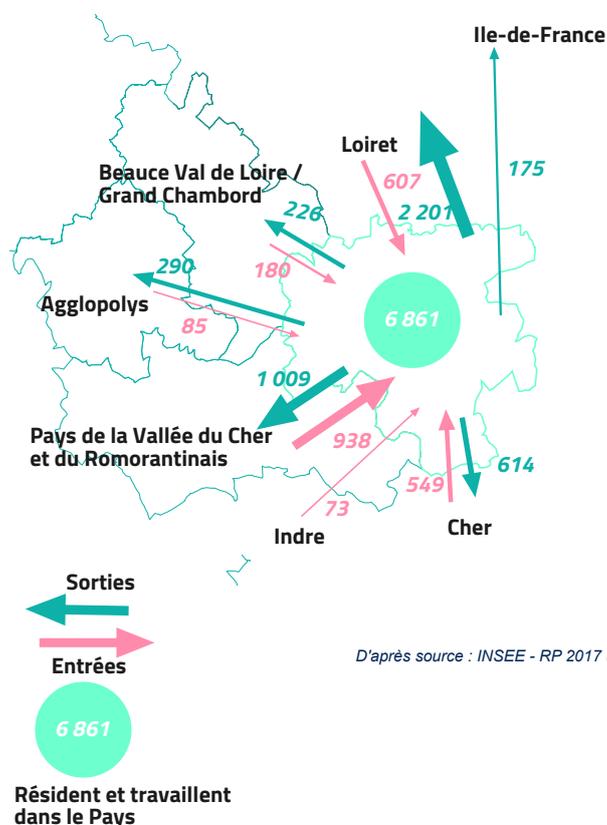
A l'image des autres territoires, la voiture est le mode de transport privilégié. La **part des déplacements domicile/travail réalisés en modes de transport doux ou en transport en commun est peu élevée** (18,4 %), inférieure à celle de la région Centre-Val de Loire (19,6 %). Le département est plutôt mal positionné en la matière (74^e rang sur 96).

Indice de concentration de l'emploi par territoire en 2017



D'après source : INSEE - RP 2017

Les flux domicile-travail entre le Pays de Grande Sologne et les autres territoires



D'après source : INSEE - RP 2017 (flux >70)

CHIFFRES-CLES

79

emplois pour 100 actifs occupés

95

18,4 %

des déplacements domicile-travail réalisés en modes doux (marche, vélo, pas de transport) ou en transport en commun

15,7 %

58 %

des actifs résident et travaillent dans le Pays de Grande Sologne



42 %

des actifs du Pays de Grande Sologne travaillent en dehors du territoire

2 570

entrées



4 750

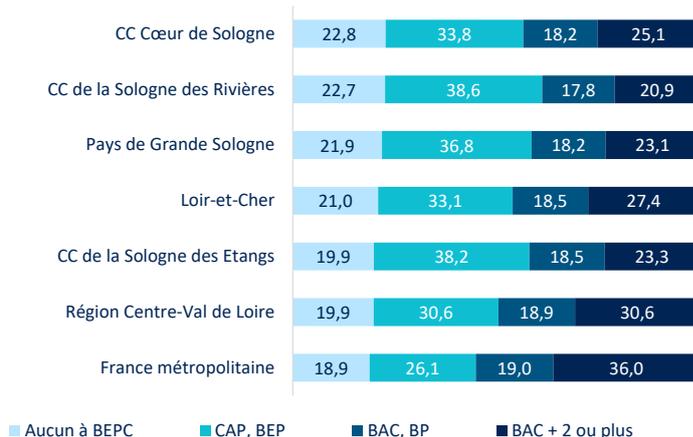
sorties

D'après source - INSEE RP 2017

UNE POPULATION EN ÂGE DE TRAVAILER MOINS DIPLÔMÉE

Le Pays de Grande Sologne et le Loir-et-Cher partagent les mêmes caractéristiques quant aux **niveaux de formation de leur population**, considérés comme **relativement faibles**. A cet égard, le Loir-et-Cher est plutôt mal classé au niveau national, figurant au 73^e rang des départements de métropole pour la proportion de personnes détentrices d'un diplôme de niveau Bac+2 au moins. Ils comptent à la fois **une plus forte proportion d'adultes d'âge actif ayant un faible niveau de formation** et **une moindre proportion de ceux ayant un niveau d'études supérieures**.

Répartition de la population de 20 à 64 ans non scolarisée selon le dernier diplôme obtenu en 2017 (en %)



D'après source : INSEE - RP 2017

L'OFFRE LOCALE DE FORMATION

L'offre de formation du Pays de Grande Sologne se limite actuellement au Centre de formation d'apprentis de la Fédération Française d'Equitation à Lamotte-Beuvron (médiateur équin). Elle s'étoffera à la rentrée de septembre 2021 avec l'**ouverture de l'école de production Maurice Leroux à Salbris**, qui sera la première école de Production® de la région Centre-Val de Loire (établissement d'enseignement technique basé sur l'apprentissage pour les jeunes de 15 à 18 ans ; trois diplômes seront proposés : CAP Conducteur d'Installation de Production, Certificat de la Qualification Paritaire de la Métallurgie et un BAC PRO Pilote de ligne de Production).

Pour l'enseignement secondaire de second cycle général et technologique, les **lycéens dépendent** tous du secteur de recrutement du **lycée Claude de France à Romorantin**. Celui-ci

dispose d'un internat. Rappelons toutefois que l'affectation est également liée au choix des options, ce qui peut conduire les élèves dans l'un des lycées voisins.

L'**enseignement professionnel** est représenté à proximité du territoire par le lycée Denis Papin (Romorantin). Signalons également la présence de plusieurs établissements publics ou privés, tant dans le domaine de l'enseignement général que professionnel, à Blois, Vierzon, Orléans et Beaugency notamment.

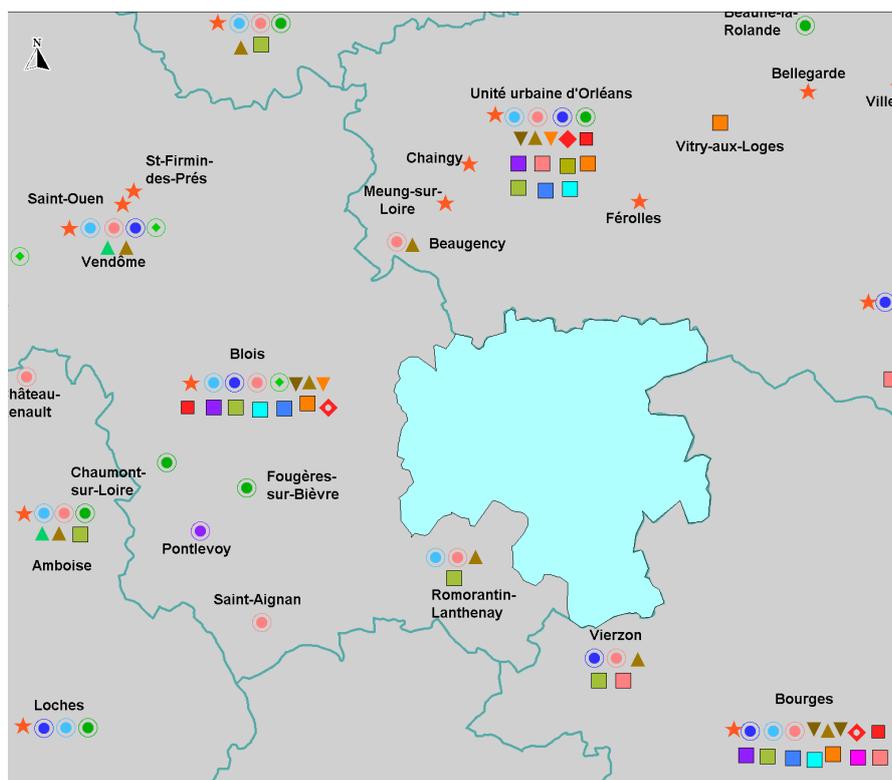
L'offre locale en matière d'enseignement supérieur et de formation continue doit aussi s'apprécier en tenant compte des très nombreuses possibilités offertes par les pôles de Blois, d'Orléans et Bourges, géographiquement très proches.

Offre de formation (publique et privée)

(présence sur la commune)

- ★ Centre de formation d'apprentis - CFA (ou antenne) - MFR
- Lycée d'enseignement général
- Lycée d'enseignement général et technologique
- Lycée professionnel
- Lycée polyvalent
- Lycée d'enseignement agricole professionnel
- Lycée d'enseignement général et technologique agricole
- ▼ Classe préparatoire aux grandes écoles - CPGE
- ▲ Section de techniciens supérieurs - STS
- ▲ Section de techniciens supérieurs agricoles - STS A
- ▼ Diplôme des métiers d'art - DMA
- ◆ Siège d'université
- ◆ Antenne universitaire
- IUT
- Ecole d'ingénieur
- Ecole de commerce, gestion, comptabilité
- Ecole juridique et administrative
- Ecole technico-professionnelle de production industrielle
- Ecole paramédicale et sociale
- Ecole supérieure d'art et de culture
- Ecole supérieure du professorat et de l'éducation - ESPE
- Autre école

La formation initiale en Loir-et-Cher et les départements limitrophes



Observatoire de l'Économie et des Territoires, d'après diverses sources

Quelle est la dynamique des pôles principaux et secondaires ?

Les pôles principaux du Pays de la Grande Sologne sont Lamotte-Beuvron, Neung-sur-Beuvron, Salbris et Nouan-le-Fuzelier.

Ce territoire est irrigué par l'axe A85 « Lamotte-Beuvron-Salbris ».

Lamotte-Beuvron montre une dynamique de population, Neung-sur-Beuvron et Lamotte-sur-Beuvron confirment une dynamique d'emploi.

Ce territoire bénéficie d'un maillage en pôles intermédiaires et de proximité relativement dense et bien réparti.

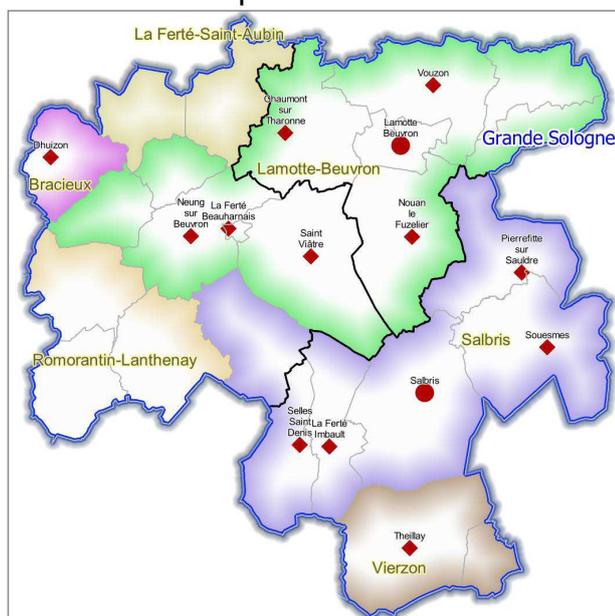
Les trois communes chefs-lieux des communautés de communes ont un rôle de centralité et jouent un rôle primordial de pôle d'équipement au sein de leur bassin de vie. Elles concentrent une part importante des équipements, plus de 90 % pour les communes de Lamotte-Beuvron et de Salbris.

Ces deux communes présentent néanmoins une baisse de population et une hausse de la vacance de logements.

Globalement, le territoire compte 3 maisons France Services (Lamotte-Beuvron, Neung-sur-Beuvron, Salbris).

Le programme « **Petites Villes Demain** » doit permettre de conforter l'attractivité des pôles retenus (Lamotte-Beuvron, Neung-sur-Beuvron, Salbris), par l'activation des dispositifs liés aux Opérations de Revitalisation de Territoires, et par le déploiement d'une stratégie d'actions en faveur du logement, des commerces, de l'offre de services, et plus largement du dynamisme économique et du cadre de vie.

Les pôles services



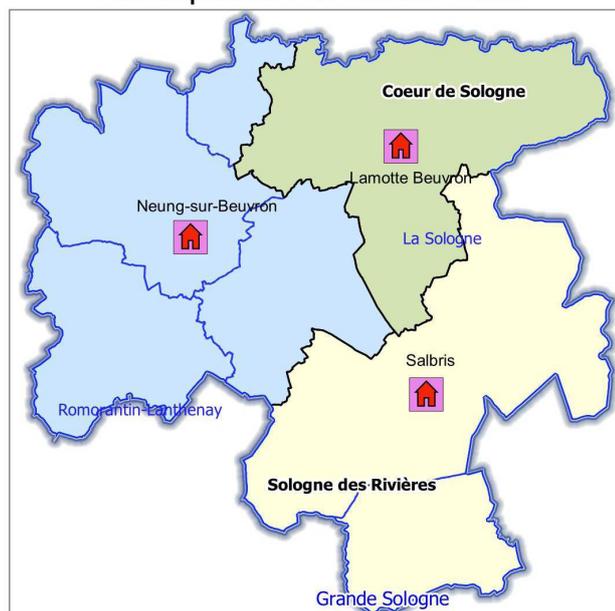
Les pôles de services

- Supérieur
- Intermédiaire
- ◆ Proximité
- Limite des EPCI
- CRTE

Les bassins de vie

- Bracieux
- La Ferté-Saint-Aubin
- Lamotte-Beuvron
- Romorantin-Lanthenay
- Salbris
- Vierzon

Les espaces France services



Les espaces France services

- espace France services EPCI
- espace France services La Poste
- ★ Projet espace France services EPCI
- Limite des EPCI
- Limite des cantons
- CRTE

Quelle est la prégnance de la vacance commerciale ?

UNE FORTE VACANCE COMMERCIALE

La vacance commerciale croît régulièrement dans les centres-villes depuis les années 2010. Entre 2010 et 2018, le nombre de commerces qui ferment est supérieur aux ouvertures dans le Loir-et-Cher, on observe une inversion depuis 2018 qui marque la reprise du développement des activités de commerces.

Sur les 3 EPCI (CC Coeur de Sologne, CC Sologne des Etangs et CC Sologne des Rivières), les commerces alimentaires, d'équipements de la personne et de la maison y compris hôtels et restaurants représentent près de 600 commerces en 2020.

La vacance est plus importante sur ce territoire qu'au niveau départemental, notamment sur Sologne des Rivières.

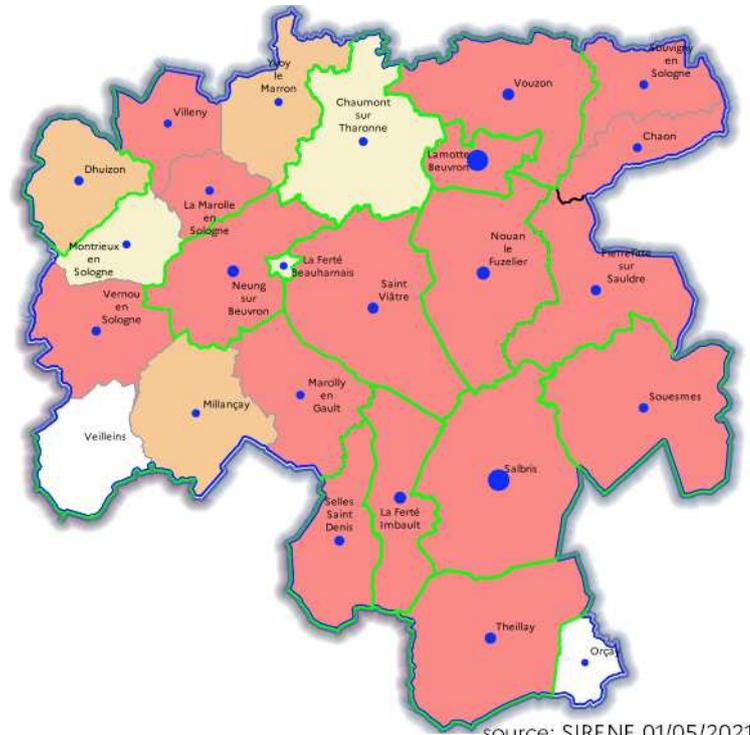
En 10 ans, 338 établissements ont fermé et 235 ont ouvert.

DES SITUATIONS CONTRASTÉES SUR LES PETITES VILLES DE DEMAIN

Sur la dernière décennie, peu de commerces alimentaires ont disparu. Les fermetures concernent principalement des commerces d'équipements. Le nombre de commerces vacants a fortement progressé sur la période « 2014-2018 ».

Les communes de Lamotte-Beuvron et Salbris enregistrent plus de 40 % de la vacance de leur communauté de communes. Ces communes concentrent aussi près de la moitié des commerces de leur CC. Concernant la CC Sologne des Étangs, elle ne compte qu'un quart de commerces vacants, un niveau proche de la commune de Neung/Beuvron qui n'enregistre pas de nouvelles vacances ces dix dernières années.

Vacance commerciale au 1^{er} mai 2021 dans les communes du Pays de Grande Sologne



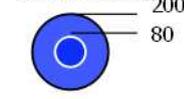
source: SIRENE 01/05/2021

Vacance commerciale

% de locaux

- moins de 15 %
- de 15 à 25 %
- plus de 25 %

Nb de locaux



EPCI

Communes de plus de 800 hab

D'après source : SIRENE au 1^{er} mai 2021

Évolution des principaux commerces entre 2011 et 2020 dans les communes du Pays de Grande Sologne

Commerces alimentaires

Équipements de la personne

Équipements de la maison



déficit de plus de 1 déficit de 1 pas d'évolution gain de 1 gain de plus de 1

D'après source : SIRENE Evolution entre 2011 et 2021 - Mai 2021

COMMENT ÉVOLUE L'OFFRE DE LOGEMENTS ?

Selon le dernier recensement de l'Insee, le Pays de Grande Sologne compte **19 212 logements**. Sur la dernière période quinquennale (2012-2017), le parc de logements affiche **une progression de 1,9 % malgré une baisse de population et une stabilité du nombre de ménages**.

90 % du parc sont composés de **maisons individuelles**, soit 10 points de plus qu'à l'échelle du département.

Les résidences principales sont occupées à 70 % par des propriétaires, installés en moyenne depuis plus de 22 ans. 10,5 % sont occupés par des locataires d'un logement HLM loué vide.

14 % DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX, UN TAUX ÉQUIVALENT À CELUI DU DÉPARTEMENT

22 des 25 communes disposent d'une offre de logement social mais plus de **70 % du parc sont localisés à Salbris, Lamotte-Beuvron et Nouan-le-Fuzelier**.

Le Pays de Grande Sologne compte **1 972 logements locatifs sociaux (organismes HLM)**, soit 14,3 % du parc de résidences principales, contre 14,5 % en Loir-et-Cher.

Le taux de vacance y est relativement élevé comparé au département : **19,4 %** contre 7,3 % pour le Loir-et-Cher qui affiche pourtant un des taux les plus importants des départements français. **249 logements sont vacants depuis plus d'un an**, soit **12,6 %** (contre 2,4 % au niveau départemental), **plus de la moitié étant située en Sologne des Rivières**.

L'ancienneté du parc explique en partie la mauvaise performance énergétique des logements (le type de construction et l'énergie de chauffage utilisée ne sont pas mentionnés dans le fichier RPLS). Ainsi, **4 logements locatifs sociaux sur 10** sont classés **énergivores** (classés E, F ou G - la quasi-totalité des logements possède un diagnostic de performance énergétique) contre 22 % à l'échelle du département.

OBSERVE-T-ON DES TENSIONS ?

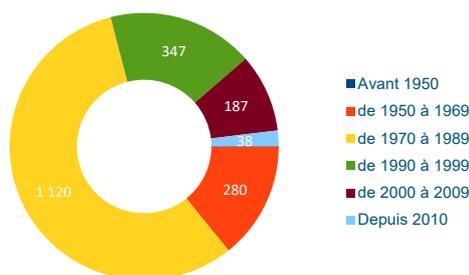
Le **taux de pression global** en Grande Sologne est de 1,3. Ce ratio est inférieur à celui observé en Loir-et-Cher (2,2) et très en deçà du niveau national (4,8). La demande apparaît **légèrement plus élevée pour les petits logements (T1 et T2)**. (Dernier recensement INSEE : la composition des ménages montre que plus de 60 % sont composés de personnes seules et de couples sans enfants)

Evolution de la part des résidences principales



Source : INSEE - RP

Répartition des logements sociaux des organismes HLM au 1^{er} janvier 2020 par année de construction



Source : RPLS au 1^{er} janvier 2020.

Analyse de l'offre et de la demande (hors mutations) des logements locatifs sociaux des organismes HLM

	Nombre	Demandes en cours fin 2019	Attributions fin 2019	Taux de pression (Ratio Att/Dem)
T1	86	20	10	2,0
T2	241	57	20	2,9
T3	631	68	58	1,2
T4	830	45	47	0,9
T5 et +	184	3	11	0,3
Total	1 972	193	146	1,3

Données SNE au 31/12/2019

DES ENJEUX D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU PARC PRIVÉ

Le parc des résidences principales assez ancien avec **45,4 % des résidences principales construites avant 1971** (une proportion voisine du département : 46,5 %).

La question de la rénovation énergétique de ce parc fait l'objet d'un développement particulier dans la 3^{ème} partie.

Le nombre de **logements rénovés au titre de l'habitat indigne** reste **très limité**. Mais le gisement, bien qu'en diminution depuis 2011, pourrait s'élever à près de 5,6 % des résidences principales privées occupées selon les derniers chiffres disponibles de FILOCOM/ANAH de 2015.

Logements rénovés grâce aux aides de l'ANAH entre 2011 et 2020

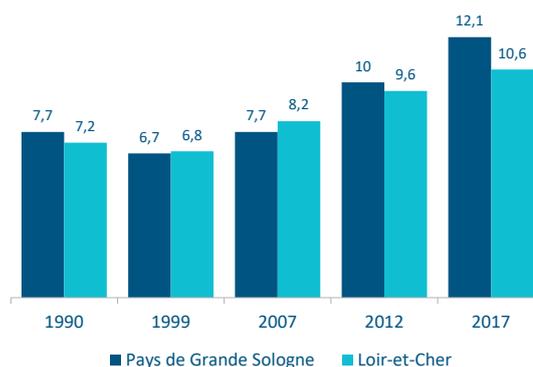
	Logements indignes ou très dégradés	Adaptation perte d'autonomie	Rénovation thermique
Sologne des Rivières	3	61	78
Sologne des Etangs	1	45	57
Cœur de Sologne	5	22	24
Pays de Grande Sologne	9	128	159

D'après source : ANAH

UN ENJEU DE RECONQUÊTE DES LOGEMENTS VACANTS

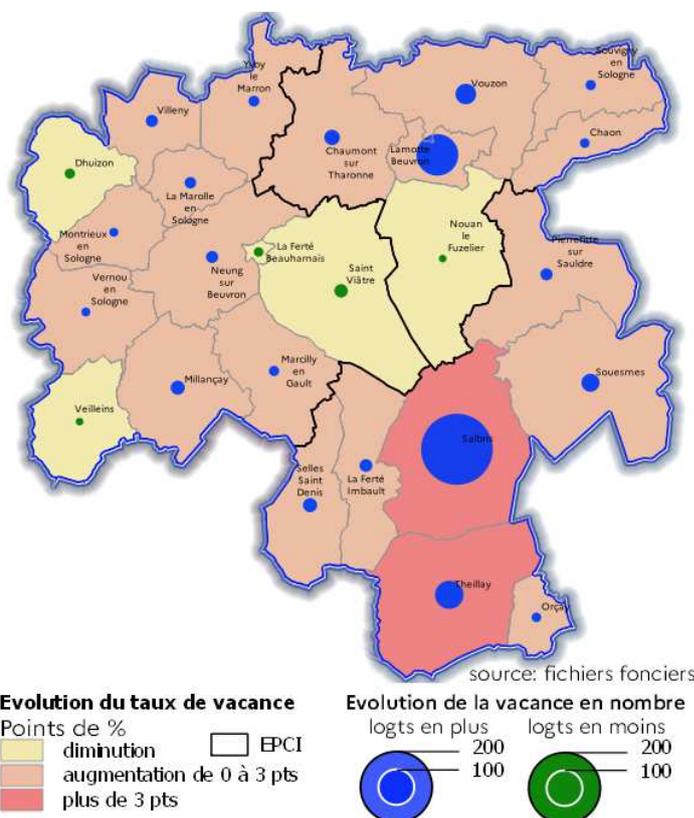
La proportion de **logements vacants dépasse les chiffres départementaux**. Dans l'optique de résorber le phénomène global de la vacance, le gouvernement a mis en place un Plan national de lutte contre les logements vacants. La remise sur le marché de ces logements inoccupés permettrait de participer à la redynamisation des territoires détendus, de constituer une offre abordable complémentaire au parc social dans les territoires tendus et de se substituer à la construction neuve de logements par artificialisation des sols. Ce plan est piloté le ministère du logement et le Réseau National des collectivités mobilisées contre le logement vacant (RNCLV).

Evolution du taux de vacance des logements (en %)



Source : INSEE - RP

Évolution du nombre de logements vacants et du taux de vacance entre 2015 et 2020



Source : Fichiers fonciers

1 457 LOGEMENTS SONT VACANTS DEPUIS PLUS DE 2 ANS

Selon les Fichiers fonciers (DGFIP 2020), le **taux de vacance « structurelle »** (de plus de 2 ans) s'élève à **7,5 %**, contre 4,9 % au niveau départemental. Cette vacance a augmenté de 1,7 point depuis 2015, soit 332 logements supplémentaires concernés. Ce phénomène constitue une **préoccupation locale forte**.

POUR SUIVRE LES EFFORTS D'ADAPTATION DES LOGEMENTS AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

La population du département est caractérisée par un vieillissement marqué et un déficit en jeunes adultes. En croissance, l'indice de vieillesse de la population du département est de 117 (nombre de 65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans, en 2021 - estimations de population INSEE), contre 100 en région Centre-Val de Loire. L'adaptation des logements à la perte d'autonomie et au vieillissement permet aux ménages concernés de bien vieillir à domicile, tout en retardant une éventuelle entrée en établissement.

Sur le parc social, une attention particulière est portée à la production d'une offre adaptée aux personnes âgées. Une démarche partenariale est à signaler sur ce point, au travers d'une charte en faveur d'un habitat regroupé adapté aux personnes âgées et handicapées, cosignée entre l'État, le CD41, l'association des maires, les bailleurs sociaux et le CAUE. Elle a pour objectif de promouvoir l'offre d'habitat regroupé, adapté aux besoins et attentes des personnes âgées ou handicapées. Cet habitat favorise l'intégration physique, fonctionnelle et sociale ainsi que l'intervention des services d'aide à la personne et/ou le développement de ces derniers. Il doit également contribuer à rapprocher ces populations des principaux lieux de vie de proximité, en encourageant une mixité intergénérationnelle. Ainsi, les opérations ont vocation à être réalisées dans un rayon de 0,5 km des équipements commerciaux.

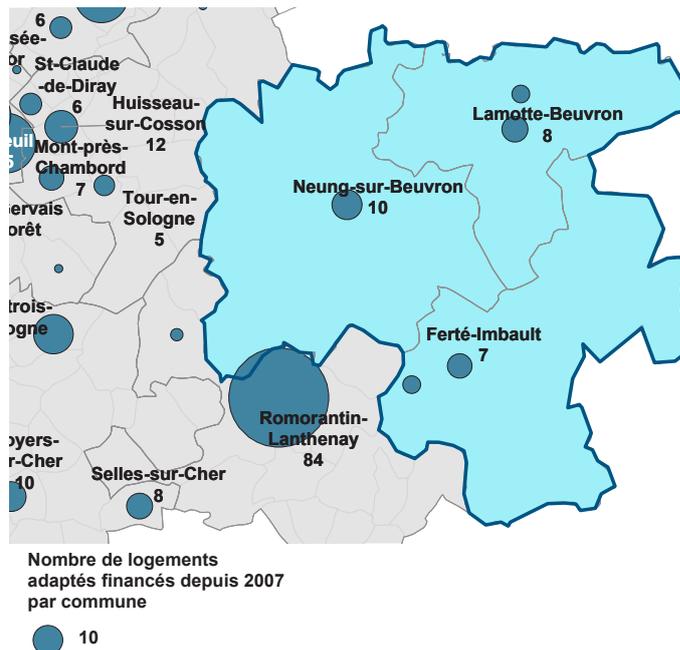
Parmi les 94 opérations abouties depuis 2007 sur l'ensemble du Loir-et-Cher, 5 seulement ont concerné le territoire (33 logements adaptés), dont 3 en 2018.

En ce qui concerne l'intervention sur le parc de logements privés, l'Anah apporte une réponse à cet enjeu. Depuis 2020, l'Anah renforce son intervention auprès des ménages âgés ou en perte d'autonomie, avec le soutien financier de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV). Près de 130 logements ont ainsi été adaptés avec ces aides en 10 ans.

UNE PROPORTION DE RÉSIDENCES SECONDAIRES IMPORTANTE MAIS EN DIMINUTION

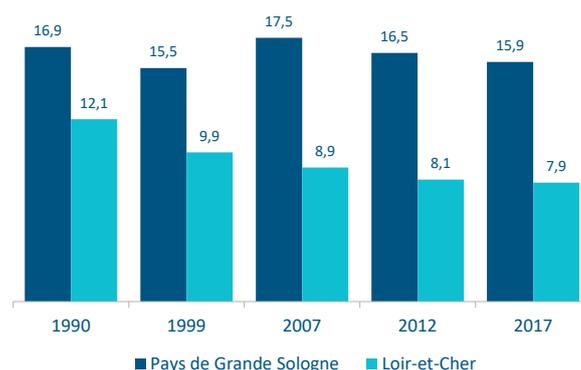
Le parc des résidences secondaires et des logements occasionnels est en recul mais reste néanmoins important : 15,9 % contre 7,9 % pour le département. Cette proportion atteint 25 % dans la communauté de Cœur de Sologne où les 700 cottages de Center Parcs sont comptabilisés par l'INSEE comme des résidences secondaires.

Nombre de logements regroupés adaptés aux personnes âgées ou handicapées dans le cadre de la Charte départementale par commune entre 2007 et 2020



D'après source : Conseil départemental de Loir-et-Cher

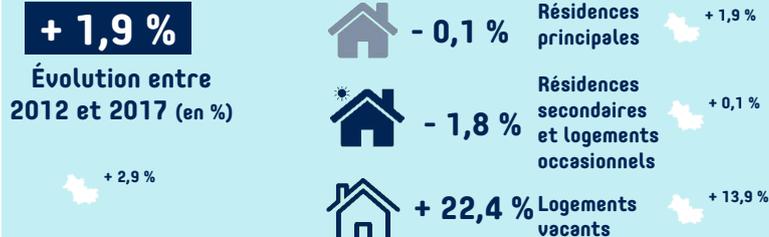
Évolution de la part des résidences secondaires (en %)



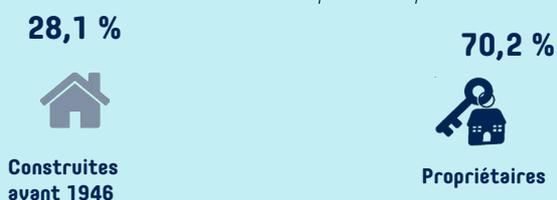
Source : INSEE - RP

CHIFFRES-CLES

19 212 LOGEMENTS



Les résidences principales



Source INSEE - RP2017

L'habitat indigne

758 logements recensés
comme potentiellement
indignes

Source INSEE PPPI 2013

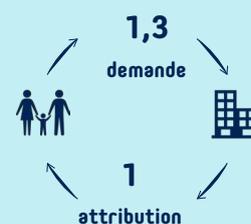
Le parc social HLM

1 972 logements sociaux
des organismes HLM
au 1^{er} janvier 2020

22,4 %
dont 39 %
classés économes

14,5 %

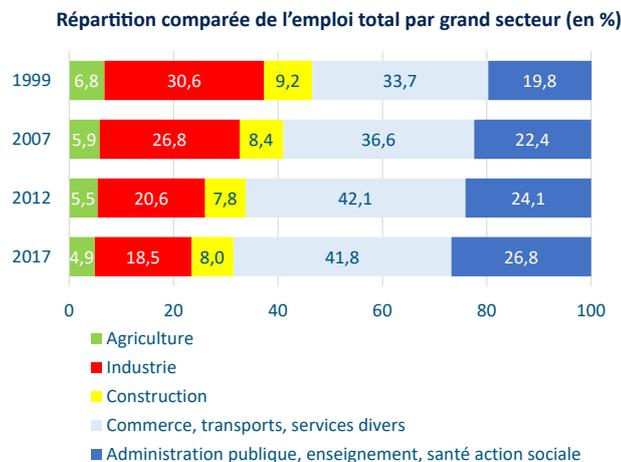
14,3 %
des résidences
principales



D'après source - INSEE RP 2017 - RPLS au 1^{er} janvier 2020, AFIDEM USH (2019)

QUELLES SONT LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE ?

UN TERRITOIRE EN PLEINE MUTATION ÉCONOMIQUE



D'après source : INSEE - RP

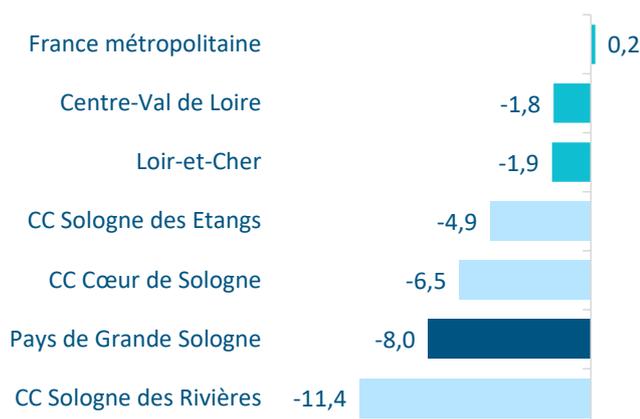
Le Pays de Grande Sologne a fait l'objet de **profondes mutations économiques, à la fois rapides et importantes mais à présent plus atténuées**, qui se manifestent par un **recul très marqué de l'industrie et l'émergence progressive de nouvelles activités**, y compris industrielles, parfois à forte valeur ajoutée. La sphère des services se renforce. Mais surtout différentes initiatives articulées **autour du cheval** ont contribué à impulser une dynamique nouvelle, confortant l'économie locale et son image. Le **tourisme** et la **chasse** constituent également **deux autres piliers importants de l'économie du pays**.

L'économie conserve néanmoins **une forte singularité avec les activités relevant du « Faire »** (produire, fabriquer, construire) qui demeurent très présentes. Celles-ci concentrent encore **31 % des emplois**, quand le Loir-et-Cher en totalise 29 %, proportion déjà considérée comme élevée, et le Loiret 25 %.

Le poids de ces activités a pourtant diminué de 15 points depuis 1999 et plus particulièrement dans la Sologne des Etangs (baisse de 23 points).

Les activités relevant du **tertiaire** offrent désormais **plus des 2/3 des emplois du pays** avec une plus grande présence du tertiaire marchand (42 %). 6 369 emplois relèvent de la **sphère présenteielle (67,5 %)**.

Évolution de l'emploi total entre 2012 et 2017 (en %)



D'après source : INSEE - RP 2012 et 2017

PLUS DE 800 EMPLOIS PERDUS ENTRE 2012 ET 2017

Ces mutations économiques se traduisent aussi par la **disparition de nombreux emplois : 812 perdus**, toutes catégories confondues (public, privé, salariés, non salariés) entre 2012 et 2017, soit un **recul de 8 %** (Loir-et-Cher -1,9 %, France + 0,2 %) ; **1 650 au cours des 10 dernières années**.

Les données partielles disponibles pour la période récente semblent indiquer que le territoire n'en a pas encore fini avec cette tendance. Il perdrait encore des emplois salariés : 86 relevant de l'Urssaf en 2018-2019 et une vingtaine en ETP dépendant du régime agricole en 2018.

Globalement l'industrie, marquée par la disparition de plusieurs entreprises importantes, a perdu près de la moitié de ses effectifs (1 110 emplois depuis 2008 ; Loir-et-Cher et région -15 %). **Principalement dans la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique** (-452 postes), la fabrication d'**équipements électriques**, un secteur d'activités qui a complètement disparu du territoire (- 241 emplois) et la fabrication de **machines et équipements** (- 193). En revanche, le territoire a bénéficié aussi de l'installation d'entreprises dynamiques et à fort potentiel, parfois en relocalisation, ce qui atteste de ses qualités attractives.

La **construction** est aussi en perte de vitesse, enregistrant des baisses d'effectifs constantes (- **37 %** depuis 2008, l'équivalent de 315 postes en moins environ). Comme en Loir-et-Cher, le **bilan est négatif pour le commerce** dont les effectifs se réduisent de 87 unités en 12 ans (- 9 %).

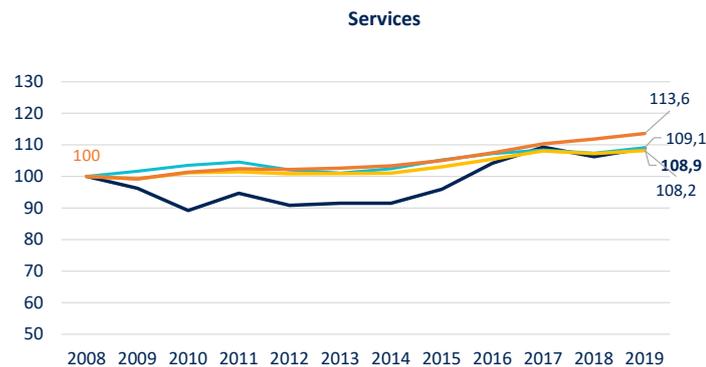
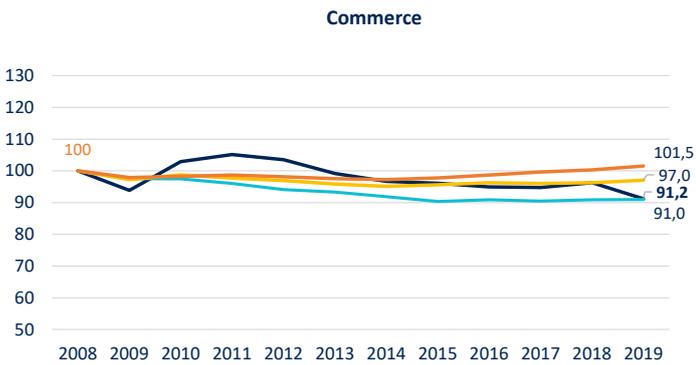
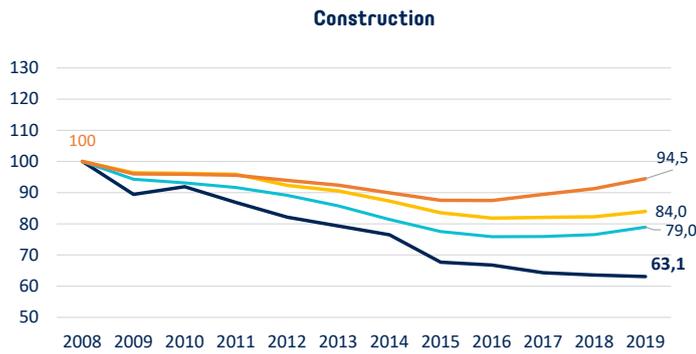
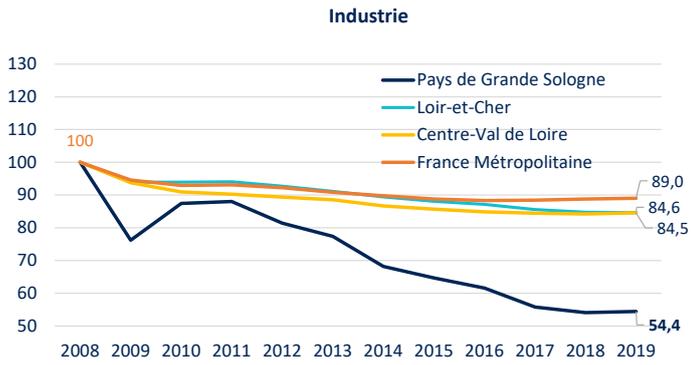
Seuls les effectifs des **services** (dont l'intérim) affichent globalement une **bonne vitalité**, progressant de 9 %. Mais cela ne suffit pas à compenser les pertes subies par les autres secteurs.

Les disparitions d'emplois affectent davantage les territoires de Cœur de Sologne et surtout Sologne des Rivières, et en particulier les communes de tradition industrielle (Nouan-le-Fuzelier, Theillay, Salbris). A l'opposé, 8 communes connaissent une évolution positive, avec des gains inférieurs à 20 emplois, à l'exception de Selles-Saint-Denis (+ 42 emplois). Notons que les effets économiques de la crise sanitaire ne sont pas encore appréhendables dans leur globalité.

LE RETOUR DE L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ?

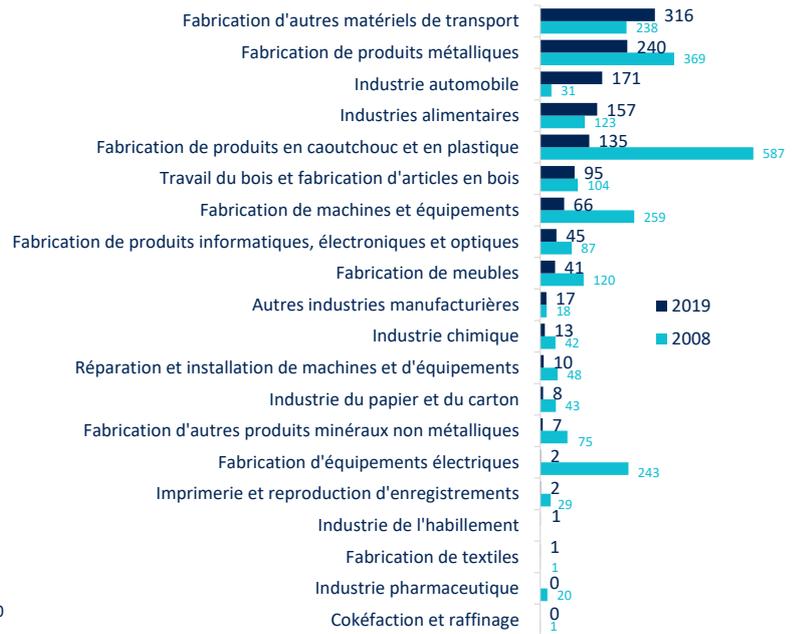
Si les résultats en termes d'emplois ne sont pas encore positifs, différents **signaux** laissent penser que le territoire **reprend progressivement des couleurs et renforce sa capacité d'attractivité économique**, grâce notamment aux efforts conjugués des collectivités. La période de post-crise sanitaire pourrait aussi être bénéfique, la bonne qualité de vie du territoire, un foncier attractif, la présence prochaine du très haut débit et la proximité de l'Île-de-France pouvant faciliter l'implantation de nouvelles activités notamment celles misant sur le numérique.

Évolution de l'emploi salarié privé (hors agriculture) par grand secteur (base 100 en 2008)



D'après source : URSSAF au 31 décembre

Evolution de l'emploi salarié privé dans les principales branches industrielles du Pays de Grande Sologne entre 2008 et 2019



D'après source : URSSAF au 31 décembre

UNE FORTE PRÉSENCE DE L'ARTISANAT

Le Pays de Grande Sologne bénéficie de longue date d'une **présence nombreuse d'établissements artisanaux**. Fin 2020, près de **708** y sont installés, tous corps de métiers confondus, et emploient **924 salariés**. 37,6 % sont des micro-entreprises (cette part grimpe à 42 % en Centre Val-de-Loire).

Le pays affiche une **densité artisanale** (23,7 établissements pour 1 000 habitants) **supérieure à celle du département de Loir-et-Cher et même à celle de la région Centre-Val de Loire (21 ‰)**, ce qui confirme la place de l'artisanat comme une composante importante de son économie et de l'animation de son territoire. Cette proportion est particulièrement **élevée en Sologne des Etangs (29,3 ‰)**, la plus forte des EPCI du Loir-et-Cher).

Les activités les plus répandues sont les **services** et le **bâtiment**, elles regroupent respectivement 39 % et 37 % des établissements. Elles sont présentes à peu près dans les mêmes proportions dans le département et la région.

On constate toutefois, ici comme ailleurs, **une diminution du nombre d'entreprises artisanales traditionnelles** alors que les rangs des autoentreprises s'étoffent. Cela a des répercussions rapides sur l'emploi (perte de plus d'une centaine d'emplois salariés de début 2017 à fin 2020).

161 HA DE SURFACES DISPONIBLES DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS

Le Pays de Grande Sologne accueille en son périmètre **22 parcs d'activités** (sans compter les zones de fait), **répartis sur une superficie totale de 420 ha** (soit 12,4 % du total loir-et-chérien). **4 zones d'activités** ont été définies **comme majeures** par les communautés de communes dans le cadre des travaux menés par le Pays de Grande Sologne sur ce sujet en 2014.

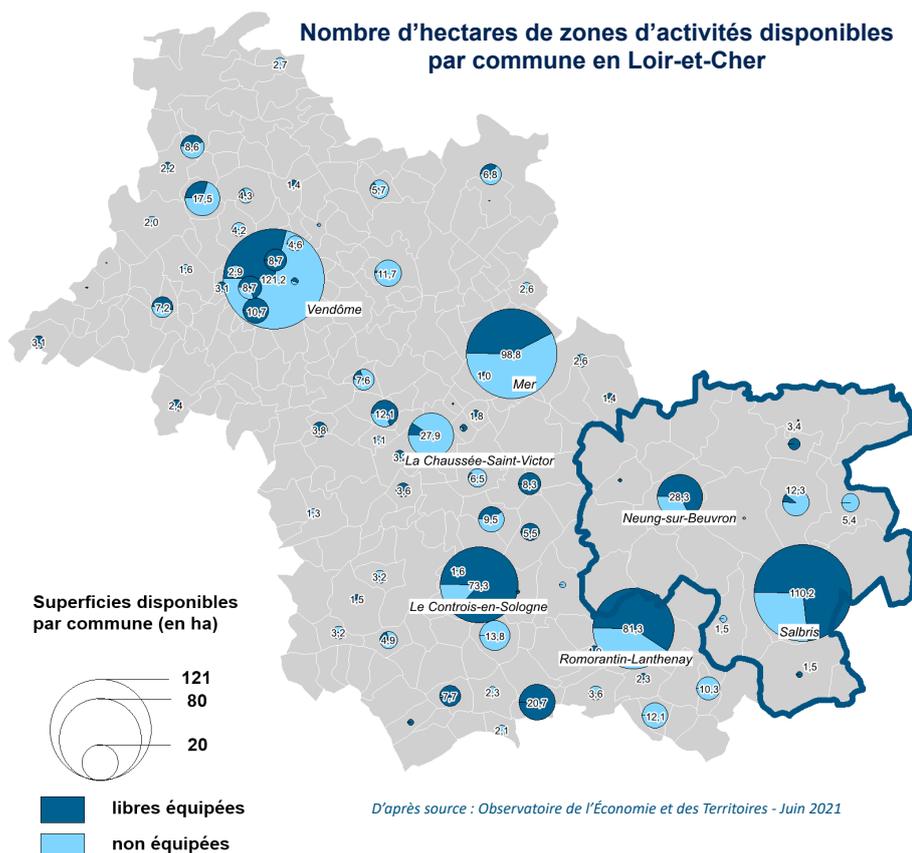
202 ha sont actuellement occupés, soit un taux d'occupation bien inférieur (55,6 %) à ce qui est observé dans l'ensemble du Loir-et-Cher (71,4 %). 180 établissements environ y sont implantés pour **un total de 1 630 emplois**, soit 27 % des emplois salariés privés du territoire.

161 ha sont actuellement disponibles dont **105 ha viabilisés et prêts à accueillir des entreprises**, principalement à **Salbris** (ex.site GIAT) et à **Neung-sur-Beuvron**.

Si les disponibilités foncières semblent importantes, elles sont toutefois à nuancer : d'une part, **une partie de l'ancien site de GIAT nécessite d'être dépollué**, ce qui pose la question de la prise en charge financière (considérable) de ces opérations, d'autre part, une **revitalisation du Technoparc**, à Salbris, paraîtrait souhaitable pour le rendre pleinement attractif mais cela suppose des investissements importants, difficilement tenables pour les collectivités concernées si elles devaient agir seules... Les **disponibilités** sont faibles à Lamotte-Beuvron, ce qui peut gêner son développement.

Signalons l'exemple d'**Ecoparc à Neung-sur-Beuvron**, qui connaît un bel essor et accueille des entreprises innovantes et à fort potentiel dans un environnement de qualité.

Le rythme annuel moyen de commercialisation est de **3,2 ha depuis 2000** (un dixième du total départemental). Celle-ci apparaît orientée vers le transport et la logistique. Sur la période récente (2005 à juin 2021), 3,8 ha ont été commercialisés en moyenne chaque année.



STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU PAYS DE GRANDE SOLOGNE

4 espaces d'activités majeurs et 1 espace stratégique d'équilibre (ZAE des Loitières) ont été identifiés au sein de 3 pôles :

Le pôle de Lamotte-Beuvron :

- renforcer l'attractivité, le potentiel d'accueil et assurer la montée en gamme du **Parc Sologne** ;
- approfondir les conditions de faisabilité d'un espace d'activités « équipementiers équestres » ;
- valoriser la **ZAE des Loitières**.

Le pôle de Salbris :

- renforcer l'attractivité, la montée en gamme et la visibilité du **Technoparc** ;
- valoriser le site « **GIAT** » ;

L'EcoParc d'affaires :

- consolider l'offre d'immobilier en vue de structurer un parcours résidentiel « in situ » ;
- renforcer les aménagements structurants.

D'après source : SCOT du pays de Grande Sologne - Diagnostic prospectif - 3 mai 2016

UN NIVEAU DE CHÔMAGE DÉSORMAIS FAIBLE, DES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT DE MAIN D'ŒUVRE

Le **taux de chômage** de la **zone d'emploi de Romorantin** (à laquelle sont désormais attachées la plupart des communes du pays, dont les pôles principaux) se situe fin 2020 à **6,7 %** ; **il continue de reculer de façon significative depuis 2014**. Le pays compte **2 080 demandeurs d'emplois fin 2020** (catégories ABC ; 1 100 pour la catégorie A [sans aucune activité]).

Ce niveau de chômage relativement faible est à rapprocher des **difficultés croissantes des entreprises à recruter, en période de conjoncture favorable**, alors même que les départs en retraite deviennent plus nombreux. Les tensions sur le marché du travail s'intensifient ; les recrutements font l'objet d'une concurrence accrue, à la fois entre entreprises, entre secteurs d'activités mais aussi entre secteurs géographiques. Il s'agit d'un enjeu majeur, notamment pour les territoires à faible dynamique démographique.

Sur **2 600 projets de recrutement identifiés par Pôle emploi dans le bassin d'emploi de Romorantin*** dans le cadre de son enquête BMO en 2021 :

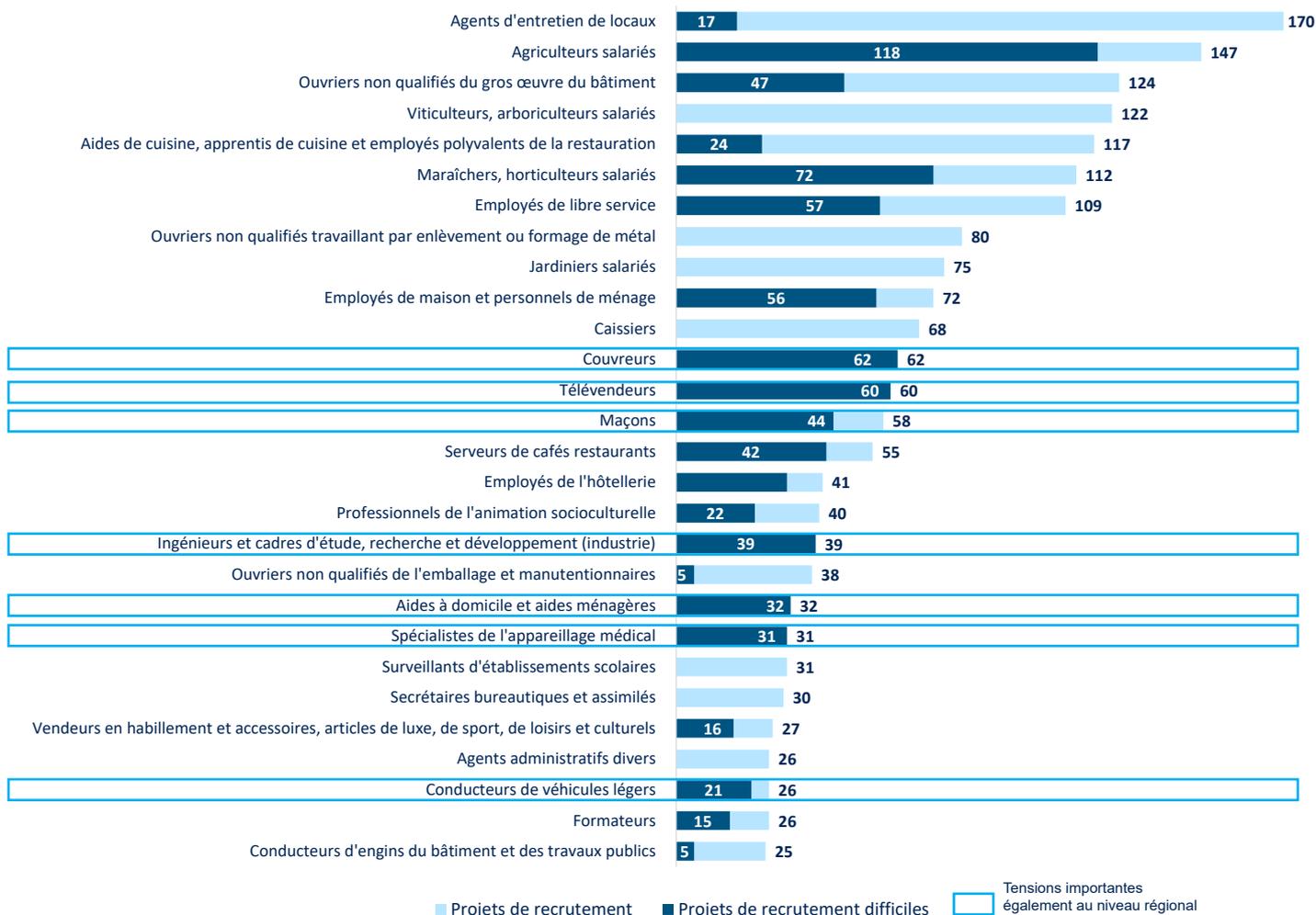
- **52 %** généreraient des **difficultés de recrutement**, un ratio élevé proche de la moyenne régionale (53 %) mais inférieur celui du département (59 %)

- **42 %** concernerait **un emploi saisonnier** (près de 4 sur 10 en moyenne dans le Loir-et-Cher).

Des difficultés de recrutement sont particulièrement prégnantes dans certains métiers liés à la **production agricole (agriculteurs salariés, maraîchers, horticulteurs salariés), les services (employés de libre services, employés de maison et personnels de ménage), le bâtiment, les travaux public** et le transport. Pour la plupart de ces métiers, des tensions similaires sont observées à l'échelle régionale.

* Le bassin d'emploi de Romorantin est beaucoup plus large que le Pays de Grande Sologne et s'étend sur 70 communes (dont Romorantin-Lanthenay, Selles-sur-Cher et Saint-Aignan et 19 communes de l'Indre).

Principaux métiers du bassin d'emploi de Romorantin pour lesquels des projets de recrutement ont été identifiés dans le cadre de l'enquête besoin de main d'œuvre (BMO) 2021 et nombre de projets difficiles
Emplois saisonniers et non saisonniers avec au moins 25 projets de recrutement en 2021 (en nombre d'emplois)



MÉTHODOLOGIE

Enquête Besoins en Main-d'Œuvre 2021

Chaque année, Pôle emploi adresse un questionnaire à plus de 1,9 million d'établissements afin de connaître leurs besoins en recrutement par secteur d'activité et par bassin d'emploi. Cette enquête apporte des éléments de connaissance du marché du travail (besoins des entreprises, métiers porteurs, difficultés de recrutement, etc.).

D'après source : Pôle Emploi - Enquête BMO 2021

Quelles sont les forces et les faiblesses de l'agriculture sur le territoire ?

L'AGRICULTURE, UNE PART QUI S'AMENUISE DANS LE TERRITOIRE

Le territoire du Pays de Grande Sologne totalise seulement **169 exploitations agricoles en 2020 contre 224 en 2010**, soit une **diminution de 25 % en 10 ans** contre **23 % pour le Loir-et-Cher Cher** (source : données PAC). La **surface agricole** avoisine les **15 000 hectares** soit 11 % du territoire, l'occupation principale étant la **forêt** avec 86 500 hectares (**63 % du territoire**).

Le nombre d'exploitations diminue plus rapidement que sur l'ensemble du département et le nombre d'exploitants âgés est aussi très élevé : 49 % soit **un exploitant sur deux a 60 ans ou plus en 2020**. On ne dénombre plus qu'une trentaine d'exploitations (à peine 20 %) dont le chef a moins de 50 ans sur ce territoire.

Les systèmes de production dominant sont la polyculture et l'élevage. Toutefois, le territoire ne compte plus qu'une vingtaine d'éleveurs allaitants et une dizaine d'éleveurs laitiers qui détiennent environ 8 % du cheptel départemental.

La majorité des exploitations de cette zone sont à dominante polyculture et polyélevage.

L'agriculture biologique concerne 7,8 % des surfaces exploitées sur ce territoire.

La moitié des agriculteurs ont 60 ans ou plus.

UNE REDYNAMISATION NÉCESSAIRE

Ce territoire est donc fortement menacé par la disparition de l'agriculture, qui a perdu la moitié de sa surface en 50 ans.

L'isolement, la faible densité d'exploitations sont des facteurs aggravants, du fait de l'éloignement des acteurs amont et aval et des difficultés d'entraide pour les éleveurs.

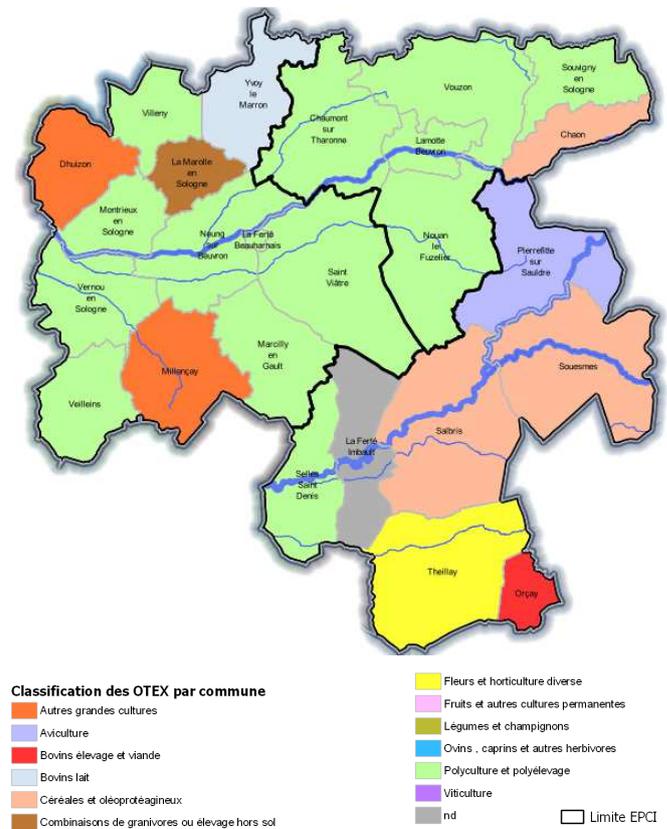
Ce territoire dominé par la forêt et la chasse risque ainsi de perdre ses derniers « paysagistes » agricoles dans la prochaine décennie. L'installation de jeunes agriculteurs y constitue un enjeu déterminant pour enrayer cette tendance.

DES LEVIERS À ACTIVER

Afin d'enrayer le recul de l'agriculture sur ce territoire, plusieurs leviers existent mais nécessitent une intervention de la puissance publique importante :

- la mise en valeur de terres incultes ou manifestement non entretenues est un dispositif qui peut permettre à des collectivités de faciliter l'installation d'agriculteurs sur ce type de terrains,
- l'information sur les friches agricoles disponibles,
- le recours à des baux précaires pour conserver une activité agricole,
- la valorisation de filières locales, de circuits courts...

Classification des OTEX des exploitations par commune



D'après source : RA2010 - Orientation technico-économique des exploitations agricoles

LES EMPLOIS DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET APPARENTÉES : UN POIDS NON NÉGLIGEABLE

Selon les dernières données disponibles de la MSA (2018), les exploitations agricoles du territoire emploient environ **550 emplois, salariés ou non** (source MSA), soit une quarantaine de moins (en ETP) que deux ans auparavant. S'y ajoutaient un certain nombre d'emplois occupés par des saisonniers étrangers, notamment dans la Sologne des Etangs.

En revanche, le **Pays de Grande Sologne compte aussi un peu plus de 200 entreprises relevant du régime agricole** (hors exploitations agricoles), évoluant dans divers domaines dont **les activités équestres**. Elles totalisent environ **750 emplois** dont les 3/5 sont localisés dans le périmètre de Cœur de Sologne, autour de **Lamotte-Beuvron** ; elles sont en progression (+ 25 en ETP entre 2016 et 2018).

Ces deux groupes, combinés, représentent de fait **un poids non négligeable dans l'économie locale**.

Répartition des effectifs salariés et non-salariés des exploitations agricoles selon le territoire en 2018

	Non-salariés	Salariés	Salariés (en ETP)
Cœur de Sologne	45	44	17
Sologne des Etangs	97	221	113
Sologne des Rivières	37	109	17
Pays de Grande Sologne	179	374	147

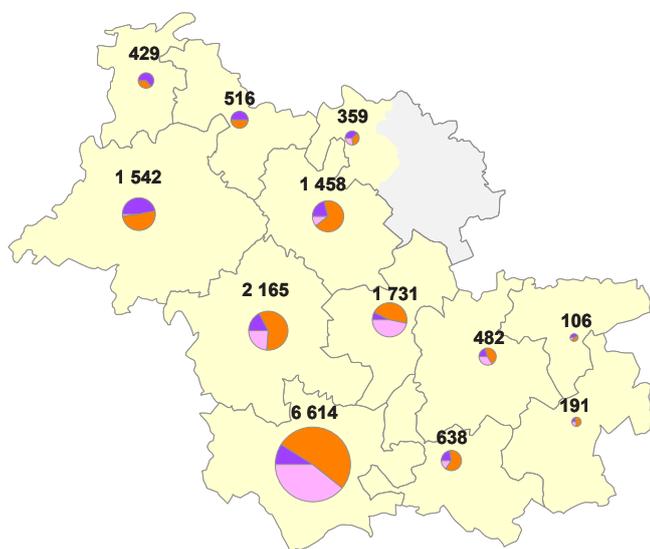
Sources : MSA Berry-Touraine (fichiers cotisants salariés et non-salariés) - UD Direccte (PSI)

Répartition des effectifs salariés et non-salariés des entreprises relevant du régime agricole (hors exploit. agricoles) selon le territoire en 2018

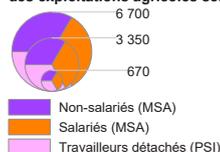
	Non-salariés	Salariés	ETP salariés
Cœur de Sologne	15	467	260
Sologne des Etangs	23	100	54
Sologne des Rivières	19	126	78
Pays de Grande Sologne	57	693	392

Source : MSA Berry-Touraine (fichiers cotisants salariés et non-salariés)

Répartition des effectifs salariés et non-salariés des exploitations agricoles selon le territoire en 2018

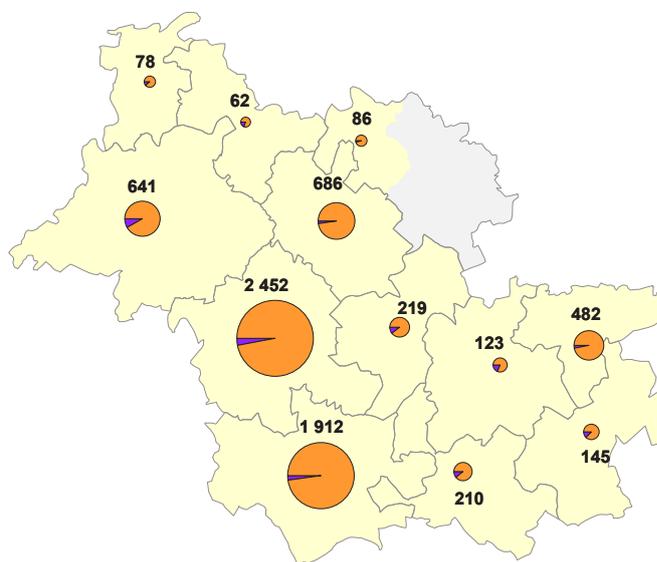


Répartition des effectifs non-salariés, salariés et travailleurs détachés des exploitations agricoles selon le territoire en 2018

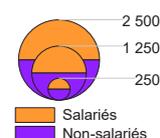


Sources : MSA Berry-Touraine (fichiers cotisants salariés et non-salariés) - UD Direccte (PSI)

Répartition des effectifs salariés et non-salariés des entreprises relevant du régime agricole (hors exploit. agricoles) selon le territoire en 2018



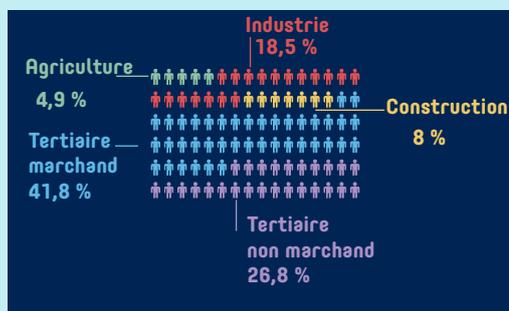
Répartition des effectifs salariés et non-salariés des entreprises relevant du régime agricole par territoire en 2018



Source : MSA Berry-Touraine (fichiers cotisants salariés et non-salariés)

CHIFFRES-CLES

9 356 EMPLOIS



dont **15,2%**
de non-salariés
13,1 %

- 8 % -1,9 %
Évolution entre
2012 et 2017 (en %)
- 8,5 % salariés
- 5,2 % non-salariés

67,5 % Poids de la sphère présentielle
62,6 %

D'après source : INSEE RP 2017 et 2012

L'emploi salarié privé

5 994
emplois salariés du
secteur privé
(hors agriculture)

- Evolution 2017 et 2019
- 32
 - 10
 - 35
 - 9

- 86
- 1,5 %

D'après source : URSSAF (2017 - 2019) au 31/12

805
Activités caractéristiques
du tourisme
14,4 %
des emplois salariés privés
5,5 %

83
Filière TIC
y compris les
activités connexes
1,5 %
des emplois salariés privés
1,6 %

D'après source : URSSAF - Acoiss au 31 décembre 2019



Vallée du Cher : Communauté de communes de la Sologne des Rivières
et Communauté de communes du Romorantinais et Monestois

Agriculture

15 000 ha
de SAU

553
emplois salariés
et non salariés
et
750
salariés et non salariés-
des entreprises relevant
du régime agricole (hors
exploit. agricoles)

D'après source : MSA 2018

Artisanat

23,7
22,9

**établissements
artisans pour
1 000 habitants**

D'après sources : CRMA CVL - établis-
sements actifs au Répertoire des
Métiers et CRMA CVL (31/12/20)
et INSEE RP

Zones d'activités

22
Parcs d'activité

1 630
emplois



Taux d'occupation

D'après source : Observatoire de
l'Economie et des Territoires

QUELLES SONT LES DYNAMIQUES TERRITORIALES EN MATIÈRE DE TOURISME, CULTURE ET PATRIMOINE ?

Le tourisme événementiel, une dynamique fortement enclenchée

UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL TRÈS IMPORTANTE

Le Pays de Grande Sologne rassemble **le quart de la capacité d'accueil en hébergement marchand du Loir-et-Cher** (près de 11 100 lits touristiques recensés par l'ADT en 2021). Il accueille plusieurs **hébergements collectifs de grande capacité** dont notamment la résidence de tourisme **Center Parcs** à Chaumont-sur-Tharonne (plus de 4 000 lits et environ 902 000 nuitées comptabilisées en 2019). Signalons néanmoins la fermeture récente, en mai 2021, suite à la crise sanitaire liée au Covid 19 du Domaine de Chales à Nouan-le-Fuzelier.

Son **offre d'hôtellerie de plein air est assez étoffée et de qualité** (4 terrains de camping classés dont 1 établissement 5 étoiles de 2 500 lits à Pierrefitte-sur-Saoudre).

L'ensemble des hébergements assujettis à la taxe de séjour du Pays de Grande Sologne ont généré près de **796 570 nuitées en 2019** (soit **23 % du total comptabilisé dans le département**).

UNE FILIÈRE ÉVÉNEMENTIELLE DÉVELOPPÉE

Le territoire ne dispose pas de sites touristiques à forte fréquentation (les **3 maisons à thème** valorisant chacune une ressource spécifique à la Sologne ont généré ensemble **près de 15 000 entrées** en 2019) mais il peut se prévaloir d'**une filière événementielle qui se développe avec les manifestations organisées** au Parc équestre Fédéral de Lamotte-Beuvron. Le **General Open de France** est devenu en 2012 «la plus grande manifestation équestre au monde». Il a accueilli **576 000 visiteurs en 2019** (à Lamotte-Beuvron depuis 1994). Le **Game Fair** a déménagé à Lamotte-Beuvron pour sa 34^e édition (85 000 entrées ont été comptabilisées en 2019). Les **Nuits de Sologne** ont attiré aussi près de 18 400 personnes en 2019.

UNE IDENTITÉ TOURISTIQUE FORTE



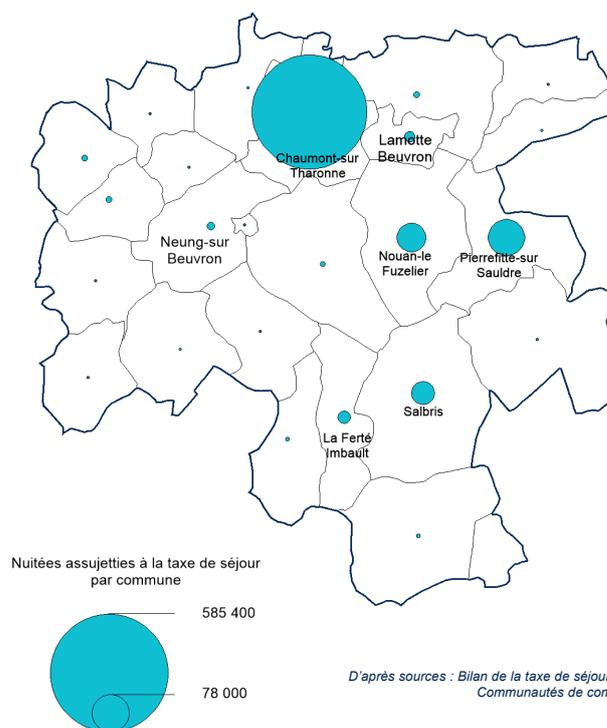
Au **cœur d'une grande région cynégétique**, le Pays de Grande Sologne peut aussi s'appuyer sur la **forte notoriété de la Sologne** et un nouveau positionnement marketing avec **la marque Sologne**, créée en 2016 sur l'ensemble du périmètre officiel de la Sologne qui s'étend sur 3 départements.

Cette marque a été conçue pour :

- fédérer les acteurs touristiques, publics et privés ;
- qualifier l'offre pour lui permettre de répondre aux attentes de la clientèle ;
- et promouvoir la destination.

Son positionnement peut s'exprimer de la manière suivante : « *Un territoire de nature, d'expériences et de rencontres où il fait bon se ressourcer le temps d'un week-end ou d'un court-séjour* ».

Répartition du nombre de nuitées réalisées en 2019 par les hébergements touristiques assujettis à la taxe de séjour



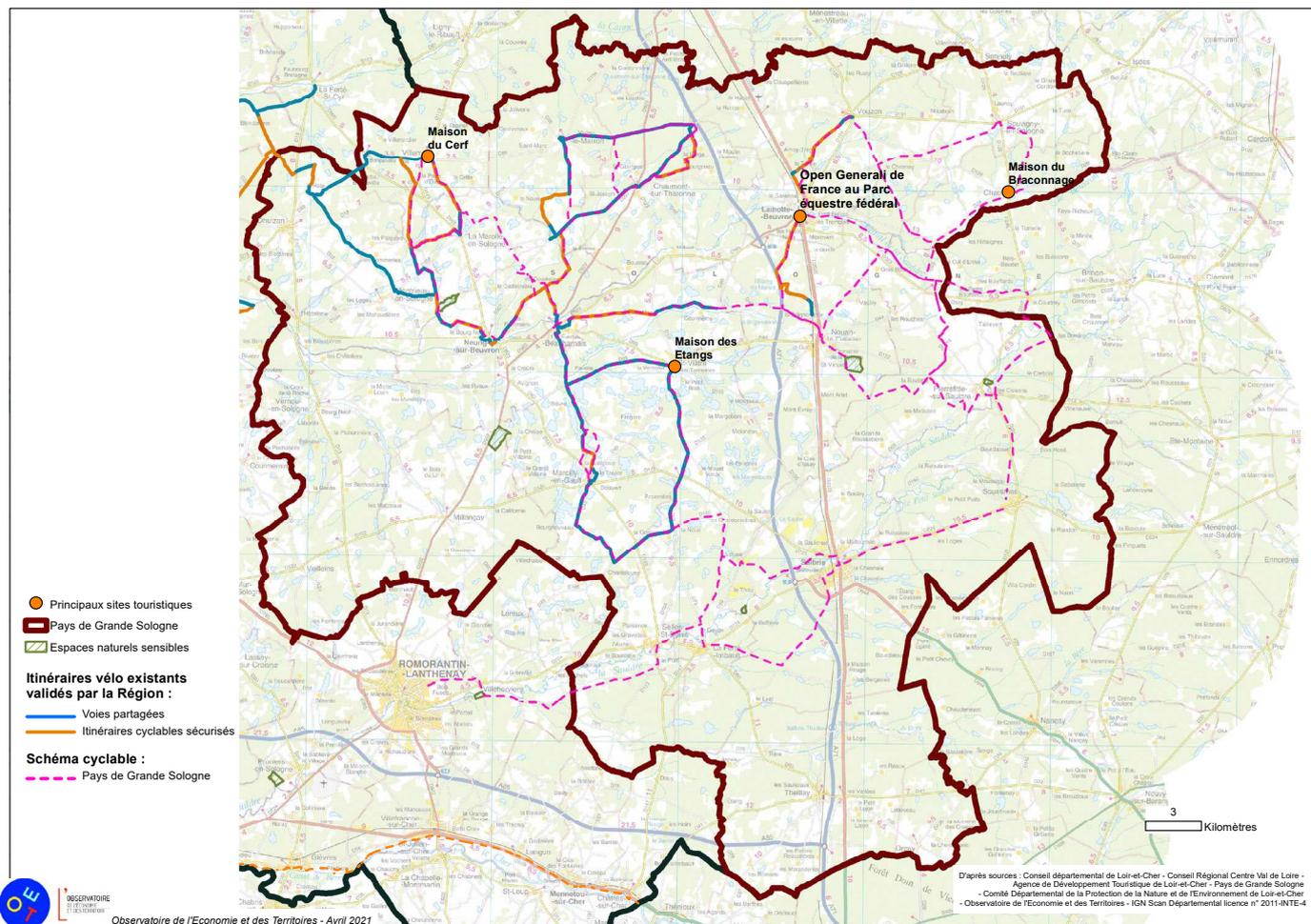
ET DES NOUVELLES OFFRES D'ITINÉRANCE DOUCE

En 2012, **6 itinéraires cyclables et sécurisés** ont été créés pour former la **Sologne à vélo**. Une politique de professionnalisation du réseau vélo est à l'étude sur le territoire avec notamment l'aménagement d'aires d'accueil sur les trajets cyclables ou de points relais permettant d'offrir une conciergerie aux touristes.

Le Pays de Grande Sologne va également prochainement **étoffer son offre à destination des cavaliers** avec un **itinéraire de randonnée équestre reliant Chambord à Sancerre, en passant par la Sologne (Route des Cardinaux)**. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la **Route Européenne équestre d'Artagnan** (264 km d'itinéraires seront balisés en région Centre - Val de Loire).

En partenariat avec la Fédération Française d'Équitation et le Comité Régional d'Équitation, l'accent sera également mis sur la labellisation des fermes équestres.

Itinéraires vélo du Pays de Grande Sologne



L'OFFRE LOCALE EN MATIÈRE DE CULTURE

Le **réseau de lecture publique** apparaît bien étoffé dans la partie est du territoire*. Il comprend **17 structures** dont **1 médiathèque « tête de réseau » à Lamotte-Beuvron**, 15 bibliothèques et 1 point lecture (Orcaï). Un second point lecture devrait (ré)ouvrir fin 2021 ou début 2022 à Vernou-en-Sologne (il avait fermé en 2008).

En 2019, on dénombrait dans le Pays de Grande Sologne plus de 3 300 lecteurs inscrits (15 des 17 structures ont fourni cette information), soit **14 inscrits pour 100 habitants couverts**.

1 seul cinéma est présent dans le Pays de Grande Sologne : « le Méliès » à **Lamotte-Beuvron** (168 fauteuils). Néanmoins, un service de circuits itinérants (Cinémobile) est proposé régulièrement dans certaines des communes (Neung-sur-Beuvron, Salbris).

* Base de donnée de la Direction de la lecture publique - Conseil départemental de Loir-et-Cher - 2021

CHIFFRES-CLES

Culture et patrimoine

26

**immeubles protégés au titre
des monuments historiques**

1

**site patrimonial
remarquable
(à Saint-Viâtre)**

Ministère de la Culture - Patrimoine architectural
(Mérimée) et Atlas des Patrimoines Septembre 2019

Tourisme



36 lits
touristiques marchands
pour 100 habitants



796 566

**nuitées générées en 2019
par les hébergements touristiques
assujettis à la taxe de séjour**

ADT - Tourinsoft 2021 - Insee RP 2018 et Bilan taxe de séjour 2019 - Communautés de communes

« COMMENT LE TERRITOIRE PEUT-IL CONTRIBUER À LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ET À LA PROTECTION DES RESSOURCES ?



Quels sont les secteurs prioritaires en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre ?

DES ÉMISSIONS DE GES DOMINÉES PAR LES TRANSPORTS

En 2018, les émissions de gaz à effet de serre (GES) du pays de Grande Sologne s'élèvent à **291 k tonnes équivalent CO2**, soit 13 % des émissions départementales de GES.

Le **ratio par habitant (9,7 tonnes équivalent CO2)** est nettement supérieur à celui du département, qui s'élève à 6,7 teq. CO2/hab.

Les **transports** représentent **68 % des émissions de GES du territoire, contre 45 % au niveau départemental**. Le territoire présente un trafic de transit important (avec la présence de l'A71) qui explique en partie le fort poids du transport routier dans le total des émissions. Loin derrière, suivent le secteur résidentiel (13,1 %), l'agriculture (7,6 %), le secteur tertiaire (7,2 %) et l'industrie (3 %).

Entre 2008 et 2019, les émissions de GES du Pays de Grande Sologne ont globalement diminué de **17,7 %** (- 15,3 % à l'échelle du département sur la même période). On observe un net recul des émissions dans l'industrie (- 52 %), le tertiaire (- 41 %) et le résidentiel (- 37 %). Les baisses sont plus modérées dans l'agriculture (-13 %) et dans les transports routiers (- 6 %).

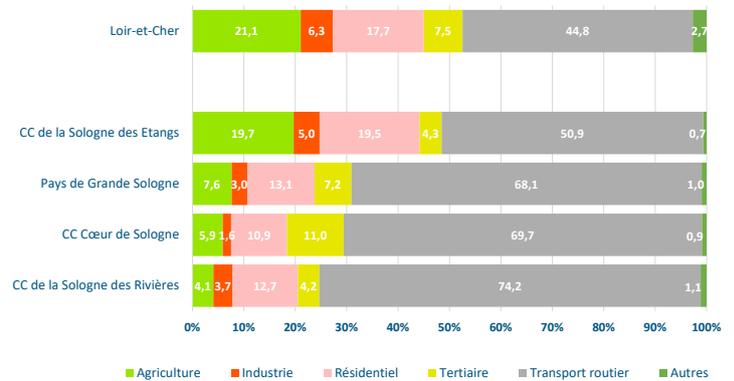
A l'échelle régionale, les objectifs du SRADDET* sont de tendre vers une réduction de 50 % des émissions globales de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 2014, de 65 % d'ici 2040, de 85 % d'ici 2050, respectant ainsi la trajectoire fixée par la loi Energie et Climat conformément à la loi énergie-climat.

*Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

UN PUIT DE CARBONE ESTIMÉ À 677 481 TEQCO2

Sur le territoire, la **séquestration nette de carbone** est principalement liée à la présence de la forêt. Au total en 2018, elle est estimée à **677 481 teqCO2**. Ces stocks de carbone permettent au Pays d'équilibrer ses émissions de GES et d'atteindre la neutralité carbone.

Émissions de GES par secteur par territoire en 2018 (en %)



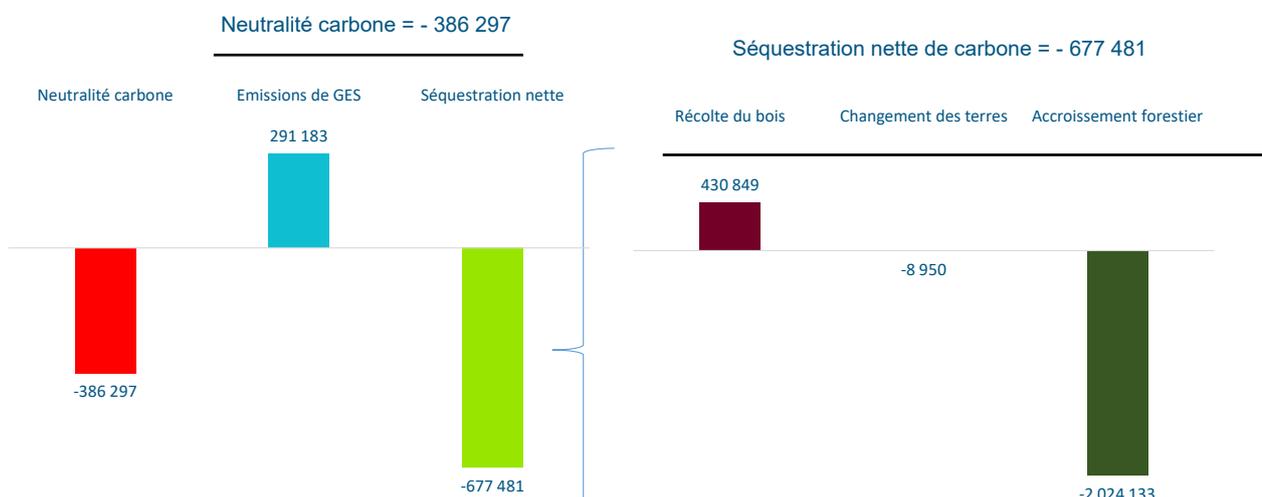
D'après source : Lig'Air/OREGES – ODACE. Inventaire mars 2021

Émissions de GES du Pays de Grande Sologne en kt éq. CO2 et cibles du SRADDET (objectifs de réduction par rapport à l'année 2014)



D'après source : Lig'Air/OREGES – ODACE. Inventaire mars 2021

Répartition des absorptions (valeurs négatives) et des émissions (valeurs positives) concernant la séquestration nette de carbone en Pays de Grande Sologne en 2018 (en tonnes équivalent CO2)



D'après source : Lig'Air/OREGES – ODACE. Inventaire mars 2021

UNE CONSOMMATION D'ÉNERGIE PAR HABITANT 1,6 FOIS PLUS ÉLEVÉE QU'EN LOIR-ET-CHER

Les dernières données de Lig'air (2018) permettent d'estimer la consommation d'énergie finale du Pays de Grande Sologne. Celle-ci atteindrait 1 300 gigawatt-heure (GWh), soit 43 MWh par habitant (2018), un résultat 1,6 fois plus élevé que celui observé dans le département. Elle dépasserait les 52 MWh par habitant dans la communauté de communes Cœur de Sologne.

A l'échelle régionale, le SRADDET vise une réduction de la consommation énergétique finale de 43 % en 2050 par rapport à 2014. La baisse observée sur l'ensemble du Pays de Grande Sologne depuis 2014 est de - 4 %. Sur la période 2008-2018, le recul est plus conséquent : - 13,5 % (respectivement - 12,9 % en Loir-et-Cher et - 12,4 % en Centre-Val de Loire).

Le transport routier (59 %) apparaît de loin comme le premier poste de consommation énergétique du territoire (utilisant principalement des produits pétroliers pour alimenter les véhicules des particuliers pour le transport de personne et les poids lourds pour le transport des marchandises).

Suivent les secteurs résidentiel (22 %) et tertiaire (10 %) avec des consommations d'électricité, de gaz naturel, de fioul et de bois.

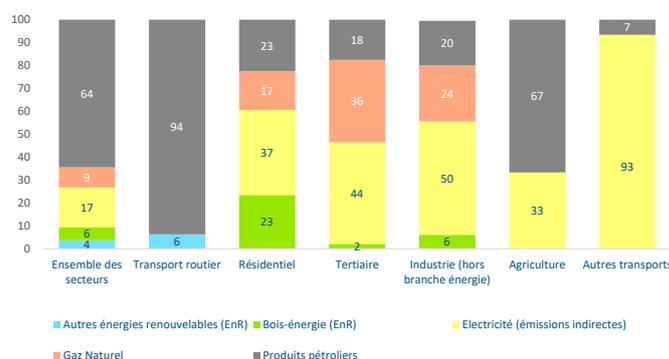
Les secteurs industriel et agricole représentent respectivement 6 % et 2 % de la consommation énergétique du territoire.

Évolution de la consommation d'énergie finale en GWh du Pays de Grande Sologne et cible du SRADDET (objectifs de réduction par rapport à l'année 2014)



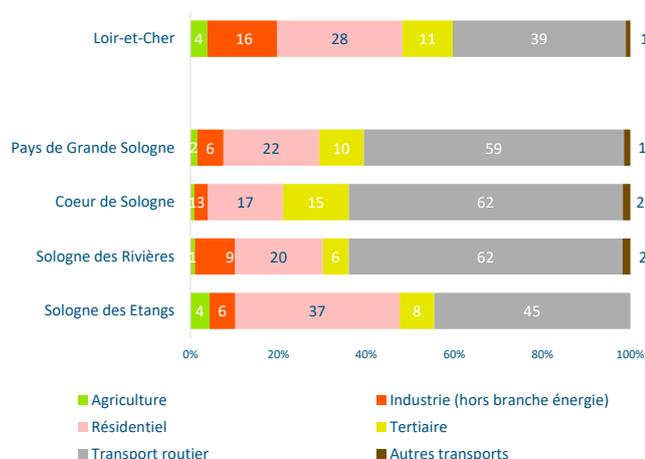
D'après source : Lig'Air/OREGES – ODACE. Inventaire mars 2021

Consommation d'énergie finale du Pays de Grande Sologne en 2018 par grand secteur en fonction du type d'énergie (en %)



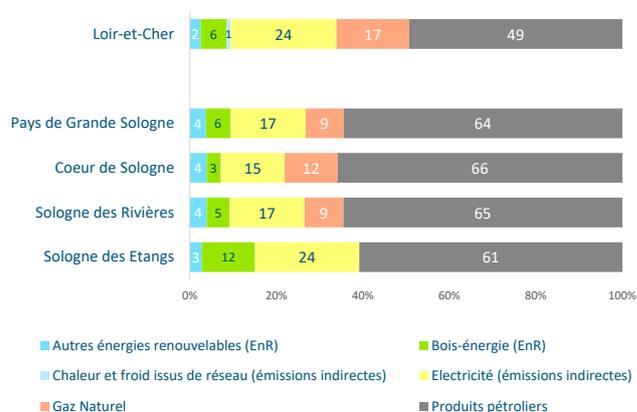
D'après source : Lig'Air/OREGES – ODACE. Inventaire mars 2021

Répartition de la consommation d'énergie finale par grand secteur en 2018 selon le territoire (en %)



D'après source : Lig'Air/OREGES – ODACE. Inventaire mars 2021

Consommation d'énergie finale en 2018 en fonction du type d'énergie selon le territoire (en %)



D'après source : Lig'Air/OREGES – ODACE. Inventaire mars 2021

Énergies renouvelables : quelle est la capacité de production du territoire ?

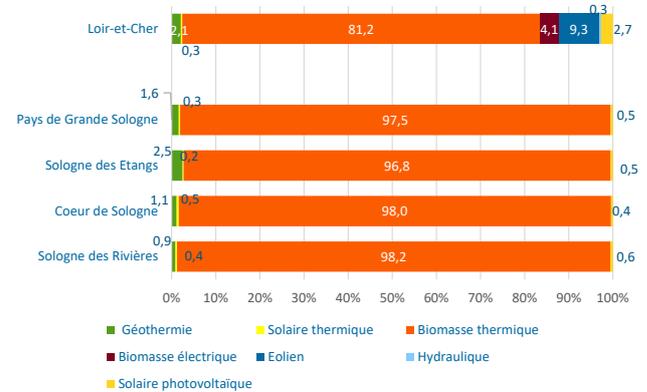
LE TERRITOIRE PRODUIT 10 % DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DU DÉPARTEMENT

D'après les dernières données obtenues auprès de l'OREGES (2016), le Pays de Grande Sologne produisait **85 GWh** contre 881 GWh pour le Loir-et-Cher.

L'énergie produite sur le territoire est **majoritairement thermique**, avec une **prédominance du bois énergie**.

Le solaire photovoltaïque se développe : au sol mais aussi en toiture. En 2016, une **centaine d'installations solaires photovoltaïques** étaient recensées sur le territoire. A l'échelle du Loir-et-Cher, la puissance installée en solaire photovoltaïque a doublé entre 2016 et 2020 (source SDES).

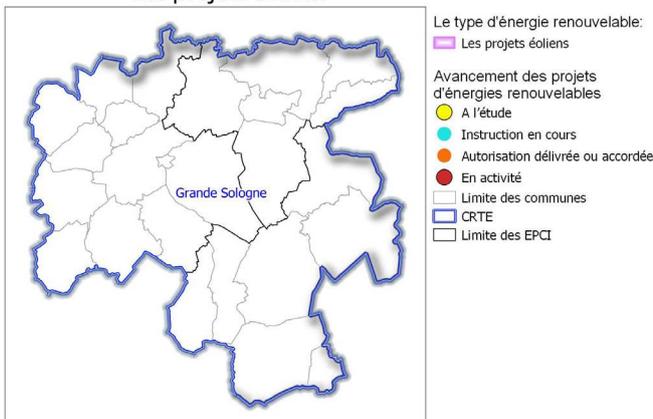
Répartition de la production d'énergie renouvelable du Pays de Grande Sologne en 2016 entre les filières (en %)



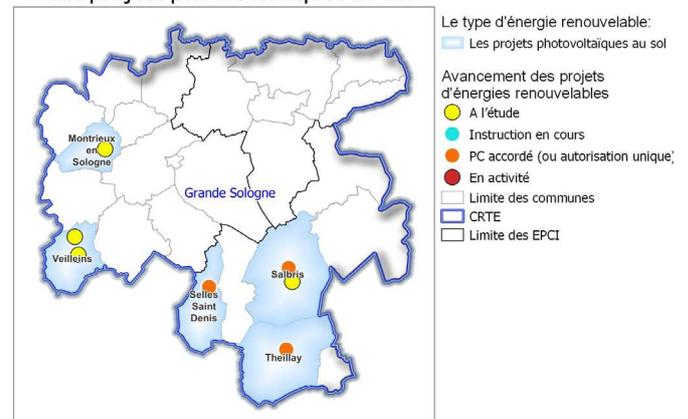
D'après source : Lig'Air/OREGES – ODACE.

Projets identifiés sur le territoire (liste non exhaustive)

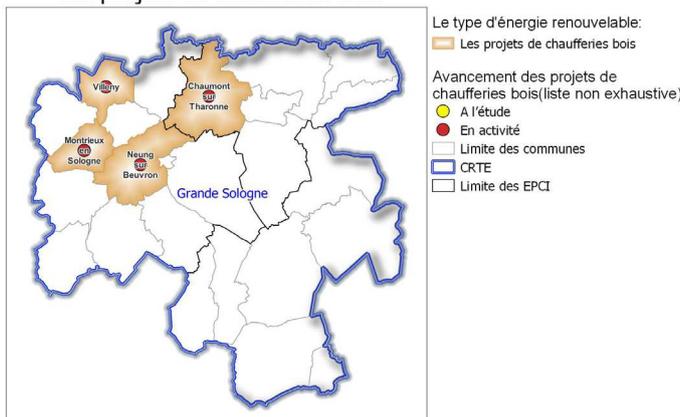
Les projets éoliens



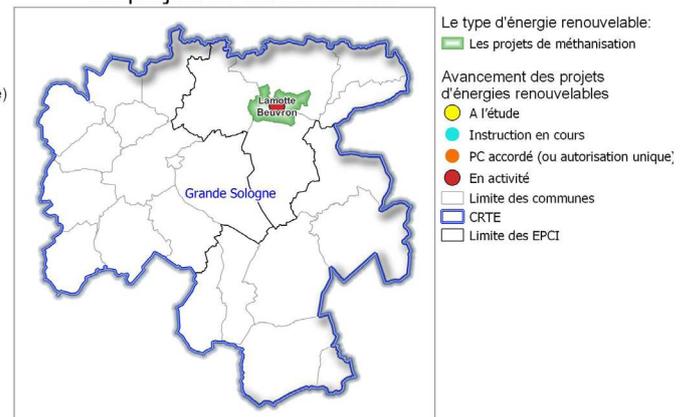
Les projets photovoltaïques au sol



Les projets de chaufferies bois



Les projets de méthanisation



Source : DDT

POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUELVABLES

Filière bois : malgré une ressource forestière abondante, la filière se heurte à des difficultés liées notamment à la disparition progressive des scieries. On recense plusieurs chaufferies bois en activité.

Photovoltaïque : comme tout autre territoire, des possibilités de développement du photovoltaïque en toiture existent et doivent être développées sur les locaux d'une taille suffisante, et en ombrières sur les parkings. Par ailleurs, un inventaire est en cours par la DDT afin d'identifier les sites « dégradés », susceptibles d'accueillir une centrale photovoltaïque au sol (anciennes carrières, friches industrielles, zones déjà réservées dans les PLU...).

Eolien : une réflexion est actuellement menée à l'échelle nationale et régionale pour identifier des sites potentiels, mais aussi pour accompagner au mieux ce développement, afin d'en faciliter l'acceptation et l'intégration paysagère. Cette réflexion a vocation à se décliner au niveau départemental.

Géothermie :

•D'après l'atlas des ressources géothermiques du BRGM, mis à jour en 2017 (convention ADEME-Région), le territoire de Grande Sologne présente un potentiel moyen ou faible, en lien notamment avec la nappe des calcaires de Beauce. Pour en savoir plus : <https://www.geothermies.fr/outils/guides/mise-jour-de-l-atlas-des-ressources-geothermiques-sur-nappe-et-carte-du-potentiel>

•Par ailleurs, la DREAL Centre Val de Loire a publié en octobre 2019 une plaquette récapitulative sur la réglementation de la géothermie de minime importance en région. Pour en savoir plus : <http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/geothermie-r852.html>

•L'ADEME propose des aides au financement d'installations de production de chaleur et de froid renouvelable par géothermie de surface ou profonde (Fonds chaleur 2021).

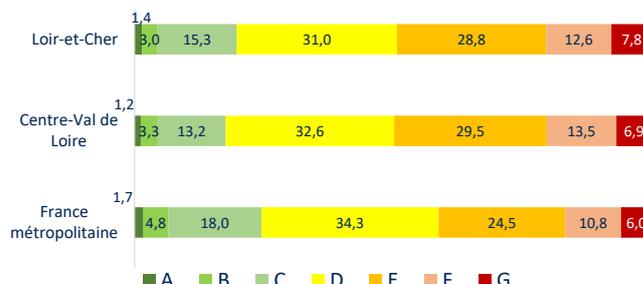
Quel est le gisement en termes de rénovation énergétique du bâti ?

UNE PROPORTION DE « PASSOIRES ÉNERGÉTIQUES » IMPORTANTE DANS LE PARC DE LOGEMENTS

Le diagnostic de performance énergétique (DPE) renseigne sur la performance énergétique d'un logement ou d'un bâtiment, en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre. Il s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique définie au niveau européen afin de réduire la consommation d'énergie des bâtiments et de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Une première estimation de la performance énergétique du parc des résidences principales du Loir-et-Cher au 1^{er} janvier 2018 vient d'être publiée par le Ministère de la Transition écologique. **Une résidence principale sur cinq du département serait très énergivore** (étiquettes F et G du DPE, regroupant les logements qualifiés de « passoires thermiques »), soit environ 29 880 logements concernés. Ce **ratio** est proche de celui de la région Centre-Val-de-Loire (20,3 %) mais **bien supérieur à celui observé en France métropolitaine** (16,7 %).

Estimation de la répartition des résidences principales selon leur diagnostic de performance énergétique (DPE) au 1^{er} janvier 2018



Source : Fidéli 2018, base des DPE 2017 et 2018 de l'Ademe, modèle Enerter année 2015

LA MOITIÉ DES LOGEMENTS DIAGNOSTIQUÉS EN GRANDE SOLOGNE CLASSÉS EFG

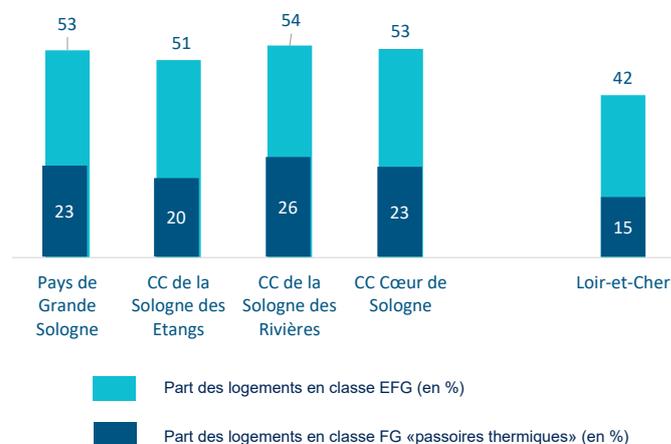
Cette information n'est pas encore disponible à une échelle géographique plus fine. Néanmoins, les **statistiques, mises à disposition par l'ADEME** (à partir des DPE renseignés lors de la vente ou de la location d'un logement), permettent d'apporter un **éclairage sur la classe énergétique des habitations ayant bénéficié d'un DPE dans les territoires** (près d'un logement sur 5 en Loir-et-Cher).

L'analyse de cette source d'information révèle que **53 % des logements du Pays de Grande Sologne ayant bénéficié d'un DPE* sont classés EFG et 23 % en classe F-G** qualifiée de « passoires thermiques ». Parmi les logements classés en EFG, 92 % sont des constructions d'avant 1991.

Au sein du territoire, les résultats apparaissent plus défavorables en **Sologne des Rivières** : **26 % de logements très énergivores**, soit 11 points de plus que dans le département.

* 2 377 DPE réalisés dans le Pays de Grande Sologne

Part des logements en classe énergie EFG parmi les habitations ayant bénéficié d'un DPE (en %)



Source : d'après données ADEME, base des ventes au 31/12/2020 - (2 377 DPE réalisés en Grande Sologne, 31 786 en Loir-et-Cher)

UN ENJEU À QUANTIFIER DANS LE PARC TERTIAIRE

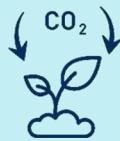
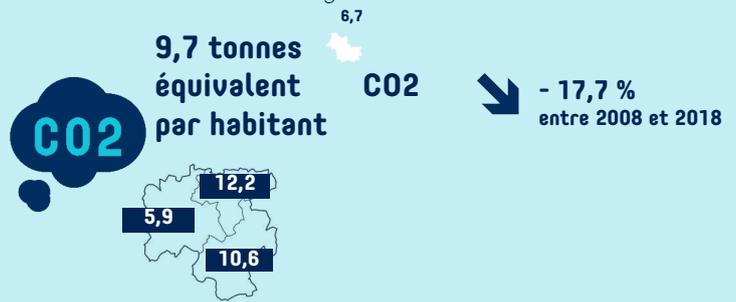
L'objectif premier du décret tertiaire est la réduction des consommations énergétiques dans les bâtiments tertiaires (commerces, bureaux, santé, enseignement, infrastructures collectives destinées aux sports, aux loisirs, aux transports, cafés/hôtels/restaurants, et tous les établissements destinés à recevoir du public). Il s'applique à tous les bâtiments de 1000 m² ou plus utilisés à des fins tertiaires. Il s'agit de définir les modalités qui doivent permettre de parvenir à une réduction de la consommation d'énergie finale pour l'ensemble des bâtiments soumis à l'obligation pour au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050 par rapport à 2010. La déclaration annuelle des consommations énergétiques doit être réalisée au travers d'une plateforme numérique, et ce dès 2021.

UNE DYNAMIQUE IMPORTANTE SUR LES BÂTIMENTS PUBLICS

Un plan d'investissement massif dans la rénovation énergétique des bâtiments publics est mis en œuvre à destination de l'État, des opérateurs de l'État et des collectivités territoriales. Une enveloppe de 4 Md€ est répartie entre les collectivités territoriales et l'État. Une dynamique est clairement engagée sur ce point par les collectivités.

CHIFFRES-CLES

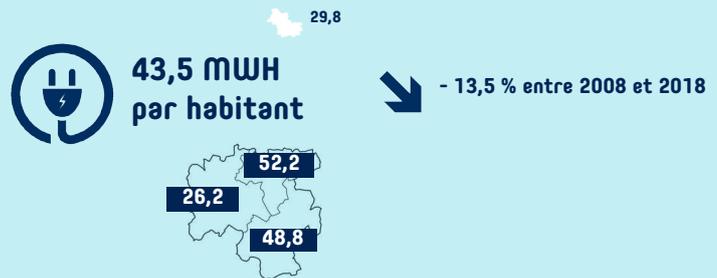
Les émissions de gaz à effet de serre



Le territoire séquestre plus de CO2 qu'il n'en émet

D'après sources : Lig'Air/OREGES – ODACE. Inventaire mars 2021 et INSEE RP 2018

La consommation d'énergie finale



La production d'énergie renouvelable



Source : Lig'Air/OREGES – ODACE. Inventaire mars 2021

La rénovation énergétique



Source : d'après données ADEME, base des ventes au 31/12/2020 - (2 377 DPE réalisés en Grande Sologne, 31 786 en Loir-et-Cher)

Quelle est la dynamique d'occupation des sols ?

UNE DYNAMIQUE D'ARTIFICIALISATION MODÉRÉE

Selon les données issues des fichiers fonciers (Observatoire de l'artificialisation des sols), **200 ha d'espaces naturels, agricoles ou forestiers** ont été **artificialisés entre 2009 et 2019** sur l'ensemble du territoire du Pays de Grande Sologne (soit 7,6 % de l'artificialisation du département).

Rapportée à la surface totale du territoire, la part des surfaces artificialisées au cours de cette période apparaît plus modérée que dans les territoires de référence : **0,14 % de pertes en 10 ans** contre respectivement 0,41 % pour le Loir-et-Cher et 0,41 % pour la région.

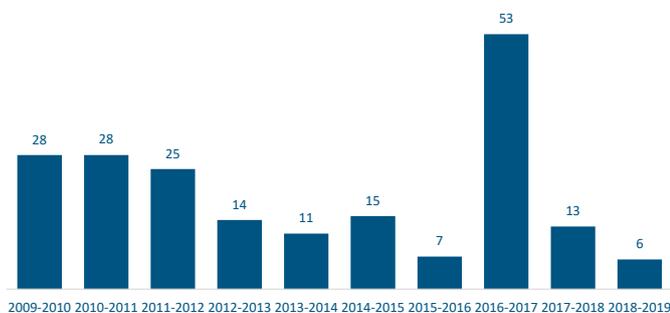
Le prélèvement se fait majoritairement pour l'habitat, l'activité représente que 37 % de l'artificialisation (22 % dans le département).

La trajectoire du zéro artificialisation nette en 2050 est inscrite dans le plan Biodiversité, le SRADDET de la région Centre-Val de Loire demande quant à lui la division par deux de la consommation d'espace d'ici 2025 et l'atteinte du zéro artificialisation nette dès 2040.

Afin de s'inscrire dans une trajectoire de plus grande sobriété foncière, plusieurs leviers sont mobilisables :

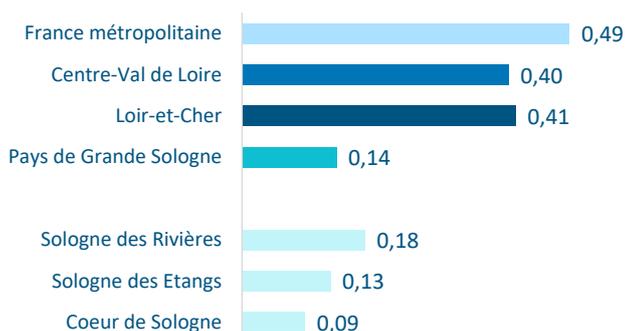
- reconquête des logements vacants,
- réflexion sur les formes urbaines, afin d'accroître la densité des opérations,
- reconquête des terrains dégradés (friches)
- limitation des zones ouvertes à l'urbanisation dans les documents d'urbanisme.

Nombre d'hectares artificialisés annuellement dans le Pays de Grande Sologne entre 2009 et 2019



Source : Fichiers fonciers (Observatoire de l'artificialisation des sols – Plan Biodiversité, 2019) - 2009-2019

Part de la surface artificialisée du territoire entre 2009 et 2019 (en %)

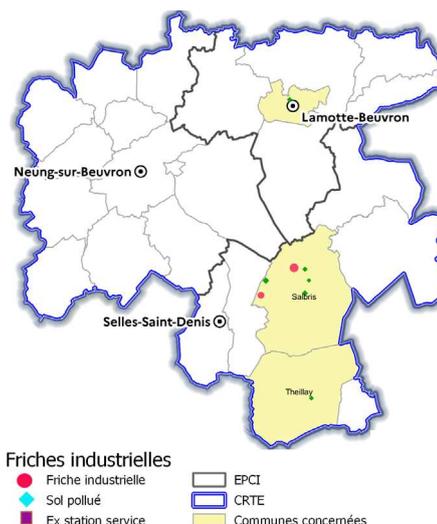


Source : Fichiers fonciers (Observatoire de l'artificialisation des sols – Plan Biodiversité, 2019) - 2009-2019

DES SURFACES IMPORTANTES DE FRICHES INDUSTRIELLES SUR SOLOGNE DES RIVIÈRES

Les friches industrielles sont principalement localisées sur la CC Sologne des Rivières (8 sites sur 9). Trois sites sont d'anciennes carrières pour une surface d'environ 130 hectares. Il y a par ailleurs plusieurs friches de taille très importante (plus de 500 hectares cumulés) sur Salbris (GIAT, EPMU). **Leur reconversion constitue un enjeu de premier plan pour ce territoire.**

Localisation des friches industrielles présentes dans le Pays de Grande Sologne



Source : DDT

DES TERRES À RECONQUÉRIR PAR L'AGRICULTURE ?

Le phénomène de perte de terres est particulièrement important sur ce territoire : les terres laissées par l'agriculture retournent à l'état naturel, friches, landes ou forêts. L'enfrichement sur ce territoire est un phénomène inquiétant, l'agriculture a perdu la moitié de ses surfaces agricoles en 50 ans.

La faible densité d'exploitations restantes, leurs vieillissements, leurs isolements sont autant de facteurs qui ont tendance à aggraver la désertification agricole de ce territoire.

5 000 ha à 6 000 ha de foncier agricole seraient disponibles et mobilisables de suite pour l'agriculture (c'est-à-dire exploités il y a moins de 5 ans).

Cet état de fait résulte de différents mécanismes :

- phénomène de rétention (en vue de l'ouverture à l'urbanisation) ;
- difficulté de cession/reprise d'exploitation ;
- inadaptation des types de culture en fonction des caractéristiques des sols ;
- concurrence avec l'activité de chasse ;
- manque d'attractivité agricole (qualité agronomique du sol, rentabilité des structures).

Pour remédier à ce retrait de l'occupation agricole des terres, un meilleur partage d'information sur l'existence de friches agricoles d'une part, et le dispositif de mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous exploitées introduit par les articles L 125-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime mériteraient d'être approfondis.

Quelles masses d'eau risquent de ne pas atteindre le bon état à l'horizon 2027 ?

En application de la directive cadre sur l'eau, qui vise la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques, un **état des lieux des masses d'eau** est réalisé tous les 6 ans dans chacun des 6 bassins versants de France métropolitaine. Il sert de base à la préparation du SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et du programme de mesures pour la période 2022-2027.

L'état des lieux permet également de caractériser le **risque de non-atteinte des objectifs environnementaux à l'horizon 2027**. Ce risque est établi sur la base de l'analyse combinée de la qualité des milieux aquatiques et des pressions exercées par les activités humaines sur ces milieux.

« **L'état des eaux** » est défini par la directive cadre sur l'eau. Pour les eaux de surface, il comprend :

- le bon état écologique,
- le bon état chimique.

Dans les eaux souterraines, l'évaluation se fait au travers de deux notions :

- l'état quantitatif, qui consiste en un bon équilibre entre prélèvements et ressources.
- l'état chimique, qui porte notamment sur les teneurs en nitrates et pesticides, principaux polluants qui affectent les eaux souterraines.

Dans le bassin Loire-Bretagne, le dernier diagnostic a été validé en 2019 par le Comité de bassin, avec l'appui des services techniques de l'agence de l'eau, de la Dreal et de l'OFB. En Loir-et-Cher, sont comptabilisées 110 masses d'eau de surface et 24 masses d'eaux souterraines.

BON ÉTAT DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES À L'HORIZON 2027 : UN OBJECTIF DIFFICILE A ATTEINDRE...

Le territoire du Pays Grande Sologne est concerné par **36 masses d'eau superficielles**.

Parmi ces masses d'eau, **29 risquent de ne pas atteindre le bon état en 2027** : **27 masses d'eau connaissent un risque lié à l'hydrologie**, en raison de la faiblesse du débit à l'étiage (évaporation des plans d'eau et pratique de l'irrigation), et **26 présentent un risque lié aux pressions exercées par les obstacles à l'écoulement**.

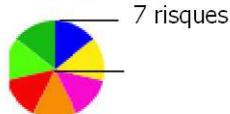
Pour se rapprocher des objectifs de la directive cadre sur l'eau, il est nécessaire de concentrer en priorité les actions sur les masses d'eau les plus proches du bon état sans négliger les autres qui doivent retrouver un bon état également, mais sur un terme plus long.

Objectif de bon état des masses d'eau superficielles

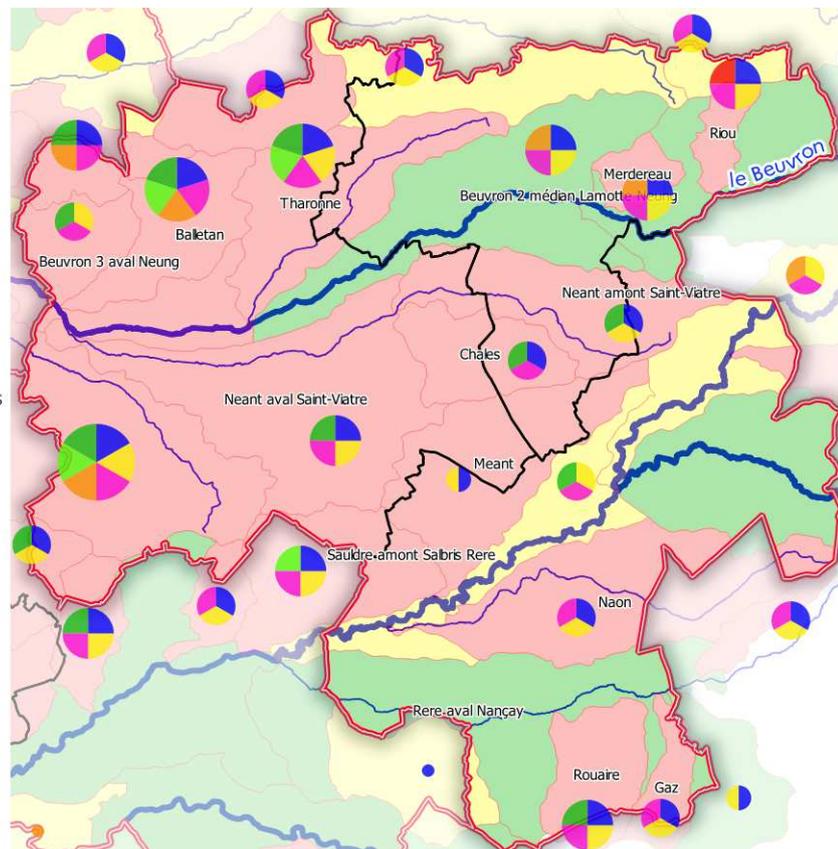
- Bon état
- Possible
- Difficile

Risques

- Macropolluants ponctuels
- Macropolluants diffus
- Nitrates
- Pesticides
- Morphologie
- Obstacles
- Hydrologie



- CRTE
- Limite EPCI



SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT : UN TAUX ÉLEVÉ DE NON-CONFORMITÉ

Les stations d'épuration du Loir-et-Cher présentent un taux de non-conformité supérieur à la moyenne nationale ; cela est en particulier le cas pour le territoire de Grande Sologne où la totalité des stations d'épuration de plus de 2000 EH sont non conformes sauf Salbris. Ces non-conformités sont toutefois d'origines variables, de l'absence d'équipements réglementaires (non conformité pouvant être levées rapidement) au dépassement des normes de rejet réglementaires (non conformité à traiter en priorité et engageant des travaux souvent lourds et coûteux).

La station d'épuration de la Ferté Imbault - Selles saint Denis mérite une attention particulière. Il s'agit d'un lagunage naturel, dont les performances sont insuffisantes au regard du milieu récepteur en aval, à savoir la Sauldre.

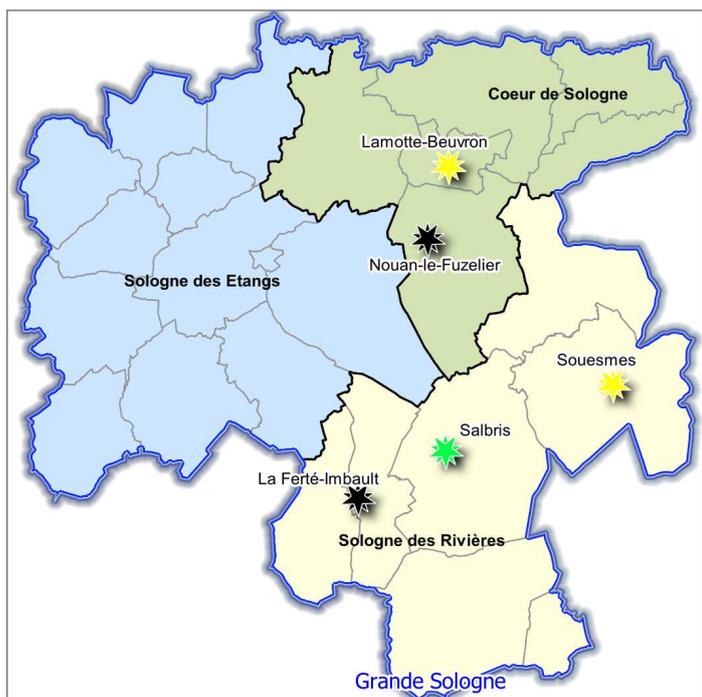
RENFORCEMENT DE LA RÉGLEMENTATION SUR L'ÉPANDAGE DES BOUES URBAINES

La crise sanitaire sans précédent que nous connaissons actuellement a nécessité de durcir la réglementation en place sur l'épandage de boues urbaines en interdisant l'épandage de boues non hygiénisées. Or, l'épandage est aujourd'hui une des solutions offrant le meilleur compromis économique et environnemental et elle est très majoritairement employée sur les territoires de la Grande Sologne. Les collectivités ont ainsi conservé ce mode de valorisation en procédant à une hygiénisation de leurs boues, ce qui a engendré des surcoûts significatifs. Pour hygiéniser les boues urbaines, certaines collectivités ont fait appel à de l'injection de chaux (chaux vive ou lait de chaux) ; ce procédé repose sur une utilisation de la chaux comme biocide.

- L'injection de chaux vive nécessite une déshydratation préalable des boues via un appareillage spécifique ; un procédé coûteux qui n'est pertinent que pour des volumes suffisants de boues à traiter : soit pour une station d'épuration d'une capacité supérieure à 8000 EH, soit pour une mutualisation de plusieurs petites stations d'épuration dont les capacités cumulées atteindraient 8000 EH.

- L'injection de lait de chaux ne nécessite pas de déshydratation préalable des boues. Elle s'effectue directement à l'intérieur du silo de stockage, ce qui engendre un coût de mise en œuvre plus avantageux pour les plus petites collectivités. Toutefois, cette technique nécessite une extrême rigueur dans le dosage de la chaux pour que le processus d'hygiénisation réussisse. Les collectivités intéressées doivent prévoir des investissements pour augmenter leur capacité de stockage de boues et faire face à d'éventuels imprévus en cas de chaulage par lait de chaux. L'injection de lait de chaux, processus ponctuel facile de mise en œuvre pour hygiéniser les boues, est apparu suite à la crise sanitaire. Très peu sollicité jusqu'alors, ce procédé avantageux d'un point de vue économique, a connu un attrait certain à l'échelle nationale ; des retours d'expérience seront toutefois nécessaires avant d'envisager de le pérenniser.

La conformité des systèmes d'assainissement (station de traitement et réseau de collecte) du Pays de Grande Sologne au titre de l'année 2021



Conformité des systèmes d'assainissement

-  système conforme, ne présentant aucun dysfonctionnement apparent
-  système non conforme mais non conformité pouvant être rapidement levée (défaut d'autosurveillance en équipement ou en documents réglementaires) et système ne présentant aucun dysfonctionnement apparent. Non-conformité ne faisant pas l'objet d'un rapportage dans le cadre de la Directive ERU
-  système non conforme et/ou présentant des dysfonctionnements avérés et nécessitant la mise en place d'un plan d'actions pluriannuel pour qu'il redevienne conforme. Toutefois cette non-conformité ne fera pas l'objet d'un rapportage dans le cadre de la Directive ERU
-  système non conforme ERU et pouvant faire l'objet d'un rapportage européen
-  Communes
-  Limite des EPCI
-  CRTE

MÉTHODOLOGIE

La Directive « Eaux Résiduaires Urbaines (ERU) » du 21 mai 1991 (n° 91/271/CEE) ainsi que l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 modifié définissent le cadre d'évaluation des systèmes d'assainissement et fixent des performances minimums de collecte et de traitement des eaux usées urbaines (« conformité ERU »). Certaines obligations peuvent être renforcées par arrêté préfectoral, en fonction de conditions locales particulières (sensibilité du milieu récepteur notamment), fixant des prescriptions locales (« conformité locale »). Le terme « conformité » regroupe ainsi conformité ERU et conformité locale. Cependant, certains systèmes d'assainissement, bien qu'évalués « conformes », présentent des défauts de fonctionnement. C'est notamment le cas lorsque d'importants déversements ont lieu vers le milieu naturel via le déversoir d'orage en tête de station d'épuration. Lorsqu'un déversement a lieu le jour d'un bilan d'autosurveillance, la charge organique rejetée vers le milieu naturel est prise en compte pour l'établissement des conformités. Toutefois, beaucoup de déversements ont lieu en dehors des jours de bilans d'autosurveillance. Ainsi, beaucoup de systèmes sont classés « conformes », alors que si l'ensemble des rejets étaient captés, ils seraient probablement classés non-conformes. C'est pourquoi, ces dysfonctionnements ont été intégrés dans le classement proposé sur la carte ci-contre

Comment évoluent les prélèvements d'eau par secteur? Quels enjeux sur le territoire ?

DES PRÉLÈVEMENTS MAJORITAIREMENT EN EAUX SOUTERRAINES EN LOIR-ET-CHER

En 2019, selon la BNPE, les prélèvements pour l'ensemble du Loir-et-Cher (hors eau turbinée), s'élevaient à 182 millions de m³. Le refroidissement de la centrale nucléaire représente le premier poste (100 Mm³), suivi par l'irrigation (55 Mm³), l'alimentation en eau potable (25 Mm³) et l'industrie (1,6 Mm³).

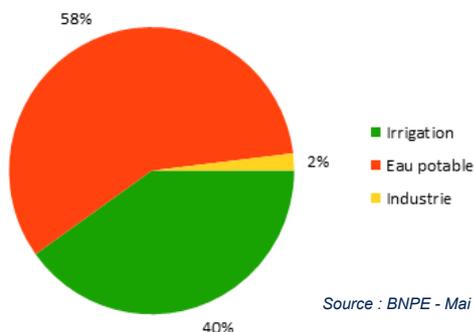
L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE, PREMIER POSTE DE PRÉLÈVEMENTS EN GRANDE SOLOGNE

Sur le territoire des 3 EPCI de Grande Sologne, selon la BNPE, les prélèvements totaux représentaient **3,9 Mm³ en 2019**, principalement répartis entre **l'alimentation en eau potable (58 %)** et **l'irrigation (40 %)**.

Les prélèvements proviennent à 96 % de ressources en eaux souterraines.

Sur la période 2008-2019, l'évolution des prélèvements pour l'irrigation connaît d'importantes fluctuations. En période estivale, l'évaporation des plans d'eau constitue un impact supplémentaire sur la ressource en eau : en effet on estime qu'en été l'évaporation est de 0,5 l/s/ha soit plus de 4 mm/jour (4l/s/ha par fortes chaleurs) (source Agence de l'eau Loire-Bretagne).

Prélèvements d'eau par usage en 2019 en Grande Sologne



Source : BNPE - Mai 2021

UNE RESSOURCE EN EAU VULNÉRABLE ET CONTRAINTE

Le territoire est concerné par **plusieurs systèmes aquifères**, dont la nappe des calcaires tertiaires captifs de Beauce sous Sologne et la nappe de la craie du Séno-turonien sous Beauce sous Sologne, **toutes deux réservées à l'alimentation en eau potable**. Ce classement implique qu'aucune nouvelle autorisation de prélèvement dans la nappe ne sera attribuée pour tout autre usage. Les possibilités de nouveaux prélèvements agricoles sur les nappes tendent également à se réduire fortement.

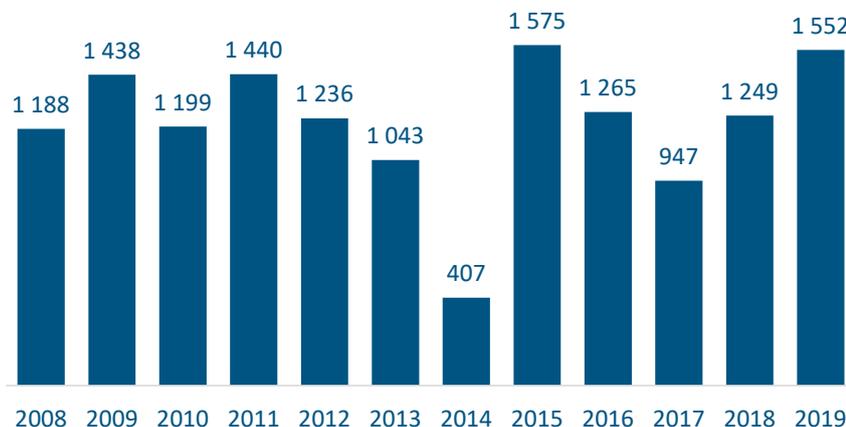
En eaux superficielles, Cosson et Beuvron sont soumis à des restrictions des usages de l'eau en période de sécheresse, avec des restrictions qui tendent à devenir chroniques.

LES ENJEUX DE SÉCURISATION POUR L'EAU POTABLE

Pour faire face à des situations d'indisponibilité de la ressource, soit pour des raisons accidentelles (pollution), soit pour des raisons de baisse du niveau des nappes ou cours d'eau, il est essentiel de sécuriser l'approvisionnement en eau sur l'ensemble du territoire.

Plusieurs collectivités ne disposent que d'une seule ressource d'eau potable : Yvoy-le-Marron, Villeny, Nouan-le-Fuzelier et le syndicat de Souvigny-en-Sologne (à cheval sur le département du Loiret). Nouan-le-Fuzelier a finalisé une étude patrimoniale en 2020, mais la solution de secours retenue n'est pas connue et la mise en place a priori pas lancée. D'autres collectivités ont lancé la réalisation d'un secours : Saint-Viâtre (création d'un 2^{ème} forage), Chaumont-sur-Tharonne (2^{ème} forage créé mais non équipé), Vouzon (interconnexion avec Lamotte-Beuvron en cours), Pierrefitte-sur-Sauldre et Souesmes (projet d'une interconnexion lancée entre ces 2 communes).

Évolution des prélèvements d'eau pour l'irrigation en Pays de Grande Sologne (en milliers de m³)



Source : BNPE - Mai 2021

Économie circulaire (réduction, réutilisation, recyclage) : comment évoluent la production de déchets, le tri sélectif, le recyclage et quelles sont les démarches engagées sur le territoire ?

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS GÉRÉS PAR 2 SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Les 3 communautés de communes ont pris la compétence collecte et traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) qu'elles confient à 2 syndicats intercommunaux :

- 6 communes* sont couvertes par le syndicat mixte intercommunal d'élimination des ordures ménagères du groupement de Mer (SMIEOM), qui regroupe au total 45 communes* représentant un peu plus de 33 440 habitants desservis en 2018** ;
- 19 par le syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères de Sologne (SMICTOM de Sologne) qui regroupe 24 communes au total représentant près de 37 190 habitants desservis en 2018.

* Une commune nouvelle n'est comptabilisée qu'une fois lorsqu'elle adhère pour plusieurs de ses communes déléguées

** Lorsqu'une commune nouvelle n'adhère que pour une partie de ses communes déléguées, seule la population correspondante est prise en compte

RÉDUCTION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ; DES DÉCHETS VERTS TOUJOURS TRÈS VOLUMINEUX

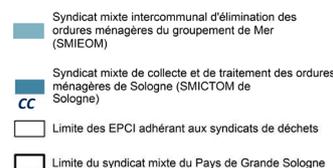
Globalement, la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés au sein des 2 syndicats qui desservent la Grande Sologne présentent des ratios relativement élevés en kg par habitant et par an : 588 en 2019 pour le SMIEOM de Mer et 633 pour le SMICTOM de Sologne, supérieurs au ratio national (581 kg/hab/an, selon l'enquête nationale ADEME 2017).

Le poids des déchets verts est particulièrement important en Sologne où il représente certaines années plus de 30 % du volume global. Le SMICTOM de Sologne a, pour répondre à ces besoins spécifiques, déployé un réseau de 8 plates-formes dédiées à ce type de déchets et accueille des végétaux également dans chacune de ses 8 déchèteries. Cette catégorie de déchets connaît des variations assez importantes d'une année sur l'autre (44 kg/ hab d'écart entre 2015 et 2019), notamment en fonction des aléas climatiques. L'évolution des quantités globales de DMA collectées y est donc étroitement liée.

Le ratio moyen calculé pour le SMIEOM de Mer est plus proche du ratio national et connaît également des variations erratiques. Entre 2017 et 2019, la diminution des quantités de DMA collectées est due à une diminution significative des tout-venants, végétaux et gravats recueillis en déchèterie qui peut s'expliquer pour partie par la mise en place de l'accès payant des professionnels dans les déchèteries.

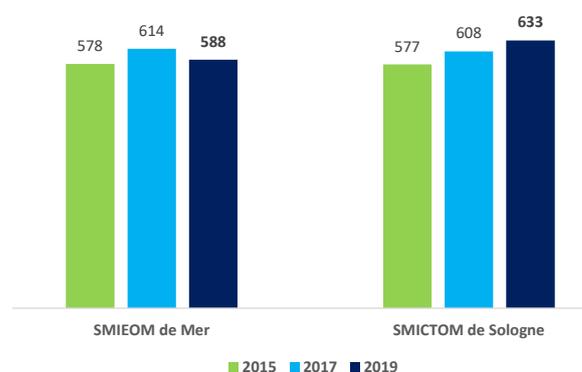
Dans l'ensemble, les apports en déchèteries du SMIEOM de Mer sont en baisse depuis 2016 après une hausse sensible. Comme pour le SMICTOM de Sologne, les ordures ménagères résiduelles tendent à se réduire (- 1 % entre 2017 et 2019 pour les 2 syndicats réunis) ; parallèlement la part du sélectif s'accroît.

Organisation de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du CRTE du Pays de Grande Sologne



D'après source : Arrêtés préfectoraux au 01/06/2021

Quantités de déchets ménagers et assimilés collectés (ratio de collecte en kg/hab/an)



D'après source : rapports d'activités des syndicats

UN BON TAUX DE COLLECTE SÉLECTIVE

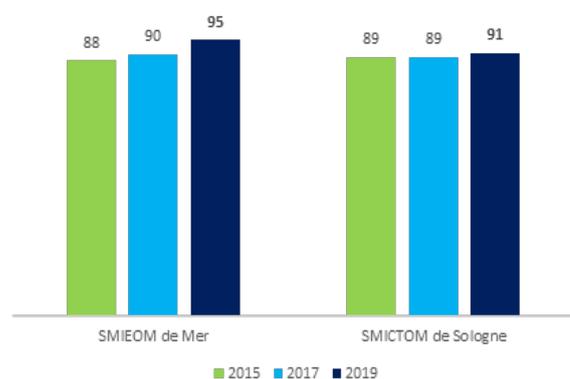
Les deux syndicats ont **mis en place une collecte séparative en porte à porte des emballages ménagers**, ainsi que, pour le SMICTOM de Sologne, des encombrants. Ils s'attachent par ailleurs à **communiquer auprès de la population** sur les bons gestes de tri et à sensibiliser autant que possible **sur la réduction des déchets à la source**.

L'adhésion de la population au tri sélectif porte ses fruits. L'**évolution des quantités issues des collectes sélectives** apparaissent relativement **stables en Sologne** sur les 4 dernières années, **progressant nettement sur le syndicat de Mer**. Les **ratios** en kg/habitant/an sont **nettement supérieurs au ratio national** (79 en 2017, selon les derniers chiffres ADEME connus), plus proche du niveau régional (86 kg/hab/an en Centre-Val de Loire), atteignant toutefois 91 kg/hab/an pour le SMICTOM de Sologne et 95 pour le SMIEOM de Mer.

SMIEOM de Mer	SMICTOM de Sologne
Collecte en porte à porte : - Ordures Ménagères résiduelles (OMr), - emballages.	Collecte en porte à porte : - Ordures Ménagères résiduelles (OMr), - emballages ménagers recyclables. - encombrants (2 fois par an)
Collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV) : - verre, papiers / journaux-magazines et textiles.	Collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV) : - verre et papiers.
7 déchèteries (2 localisées en Pays de Grande Sologne : Dhuizon et Neung-sur-Beuvron)	8 déchèteries (5 localisées en Pays de Grande Sologne)
1 usine d'incinération à Vernou-en-Sologne.	8 plates-formes de déchets verts (toutes localisées en Pays de Grande Sologne)
	1 quai de transfert à Nouan-le-Fuzelier

Source : Observatoire de l'Économie et des Territoires, d'après rapports d'activités des syndicats

Évolution des quantités recueillies en collecte sélective (recyclables secs et verre – hors déchèteries) en kg/hab/an



D'après source : SINOE

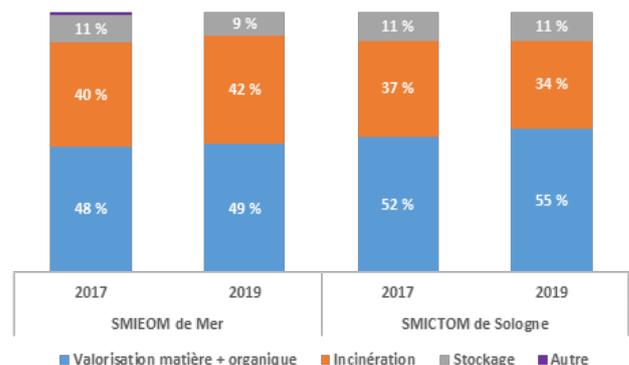
PLUS DE LA MOITIÉ DES DÉCHETS COLLECTÉS ORIENTÉS VERS LE RECYCLAGE MATIÈRE ET ORGANIQUE

Comparé au début des années 2010, le territoire a connu de fortes évolutions dans les modes de traitement : le **stockage** a été **réduit de plus de moitié**, la part orientée vers l'**incinération avec valorisation énergétique augmente** et la **valorisation matière et organique se renforce**.

Plus récemment, on constate pour le **SMIEOM de Mer** une **légère baisse de l'enfouissement au profit de l'incinération** qui résulte d'une quantité un peu plus importante d'encombrants (environ 100 t.) dirigée vers l'unité de valorisation énergétique de Pithiviers et d'une baisse des volumes (- 120 t.) orientés vers le centre de stockage de Soings-en-Sologne. Notons qu'à partir de 2019, plus aucun encombrant provenant des déchèteries du syndicat de Mer n'est orienté vers l'installation de stockage de Bucy-Saint-Liphard (Loiret).

Pour le **SMICTOM de Sologne**, l'incinération perd 3 points entre 2017 et 2019 du fait d'une **baisse des quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées**. Les évolutions du recyclage matière et organique sont principalement liées aux quantités fluctuantes de déchets verts

Evolution du pourcentage de recyclage matière et organique des Déchets Ménagers et Assimilés entre 2017 et 2019 (hors gravats)



D'après source : SINOE

DE NOMBREUSES ACTIONS POUR FAVORISER LE TRI ET RÉDUIRE LES DÉCHETS À LA SOURCE

SMIEOM DE MER :

- Mise à disposition de bennes spécifiques en déchèterie pour la collecte des meubles usagés
- Collecte des textiles
- Mise en vente de composteurs individuels
- Animation dans les établissements scolaires
- Mise à disposition d'un guide du tri
- Action de sensibilisation auprès des usagers

SMICTOM DE SOLOGNE :

- Mise à disposition de bennes spécifiques en déchèterie pour la collecte des meubles usagés
- Collecte des textiles
- Mise en vente de composteurs individuels
- Distribution d'un mémo du tri lors de la remise des bacs, du calendrier de collecte, d'une publication « L'Edito » (consignes de tri, activité du syndicat, informations sur les déchets, etc.).
- Parutions dans la presse locale
- Accompagnement d'une ambassadrice du tri en habitat collectif
- Animation dans les établissements scolaires et divers établissements : IME de Vouzon, EPHAD de Selles St-Denis...
- Visite d'installation : centre de transfert de Nouan-le-Fuzelier, centre de tri d'Issoudun...
- Tenue de stands

LES SYNDICATS ENGAGÉS DANS L'EXTENSION DU TRI SÉLECTIF

La **mise en place des consignes de tri élargies** pour le recyclage de tous les emballages constitue un objectif essentiel pour les syndicats de déchets.

A partir de mi-2021, le **SMICTOM de Sologne** mutualise avec d'autres EPCI de Loir-et-Cher et du Loiret le traitement de ses déchets ménagers, y compris ceux issus de la collecte sélective, au sein de l'unité de valorisation et du **centre de tri d'Orléans Métropole**.

Le **SMIEOM de Mer** adhère à la **Société Publique Locale Tri Val de Loir(e)** portée par la plupart des collectivités d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et l'Est de la Sarthe qui **mettra en service fin 2023 un centre de tri interdépartemental** à Parçay-Meslay, ce qui permettra à l'ensemble du territoire d'atteindre l'objectif fixé.

« COMMENT LE TERRITOIRE
PEUT-IL S'ADAPTER AU
CHANGEMENT CLIMATIQUE ?



Quels sont les espaces naturels, zones humides et continuités écologiques à préserver ?

Le territoire de Grande Sologne possède une importante richesse faunistique et floristique et présente des espaces naturels patrimoniaux ou remarquables.

UN TERRITOIRE ENTIÈREMENT COUVERT PAR LE SITE SOLOGNE DU RÉSEAU NATURA 2000

A l'échelle du Loir-et-Cher, 30 % des espèces d'oiseaux, 25 % des amphibiens et 17 % des poissons et des mammifères sont menacés de disparition. Les **aires protégées** sont un élément essentiel des stratégies de conservation de la biodiversité et des paysages.

En 2019, tous statuts confondus, elles couvrent la quasi-totalité du territoire de Grande Sologne (99,1 %).

- **99 %** du territoire sont concernés par un zonage au titre de **Natura 2000** (partie terrestre) : **26 385 hectares au titre de la Directive Oiseaux** (zone de protection spéciale) et **140 583 hectares au titre de la Directive Habitats** (zone spéciale de conservation).

En dépit d'une forte représentation de la forêt au sein du réseau Natura 2000 de ce territoire, **l'intérêt écologique repose davantage sur des milieux non forestiers** : l'essentiel des espèces et habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 sont inféodés ici aux zones humides et aux milieux intra-forestiers (landes et clairières).

- Les **surfaces inventoriées en ZNIEFF couvrent 1 810 ha**. Ce sont principalement des ZNIEFF de type 1, c'est-à-dire des

secteurs de superficie généralement limitée caractérisés par leur intérêt biologique remarquable. Les ZNIEFF de type 1 représentent 1,14 % à l'échelle du territoire de Grande Sologne, contre 0,8 % à l'échelle du département et 1 % à l'échelle régionale.

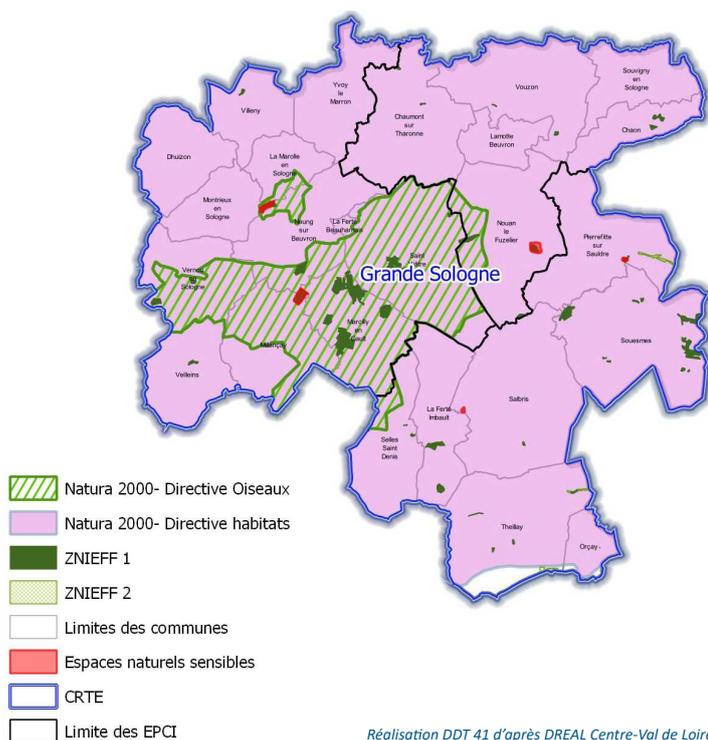
- Les **Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.)** résultent de la politique départementale de protection, de gestion et d'ouverture au public d'espaces naturels. Ils constituent un outil de protection soit par acquisition foncière, soit à travers la signature de conventions avec les propriétaires privés ou publics. Dans le Pays de Grande Sologne, on dénombre **5 Espaces Naturels Sensibles**, ils couvrent **185,2 hectares**, soit 0,13 % du territoire.

- **3 sites** sont gérés par les **Conservatoires d'Espaces Naturels** soit 78 ha (39 sites pour 605 ha à l'échelle du Loir-et-Cher)

- Un **inventaire de la biodiversité communale** a été réalisé sur la commune de **Salbris** (Sologne Nature Environnement).

Dans le cadre de la nouvelle stratégie nationale des espaces protégés (janvier 2021), les objectifs visent notamment 10 % du territoire national sous protection forte d'ici 2030 contre 1,8 % actuellement. Cette stratégie est en cours de déploiement en région Centre-Val de Loire, et doit aboutir à identifier des sites ou secteurs à fort enjeu patrimonial éligibles à la mise en place de protections fortes.

Les espaces naturels protégés de Grande Sologne



Réalisation DDT 41 d'après DREAL Centre-Val de Loire et Conseil Départemental 41

RÉSEAU NATURA 2000, SITE « SOLOGNE » : RAPPEL DES OBJECTIFS (DOCOB 2007)

1. Lutter contre la **fermeture des milieux ouverts**, affectés notamment par la déprise agricole ;
2. Soutenir et restaurer le **fonctionnement des étangs piscicoles** et autres habitats aquatiques et humides d'eau non courante (retour de la gestion traditionnelle notamment) ;
3. Gérer le **réseau hydrographique** (préservation de la qualité de l'eau, entretien des corridors écologiques...) ;
4. Entretien et préserver les **milieux forestiers** (gestion écologique des boisements, préservation des arbres abritant des espèces remarquables...).

DES MILIEUX OUVERTS D'UNE GRANDE RICHESSE A PRÉSERVER

Comparée au reste du département, la flore de Sologne présente une richesse supérieure en espèces patrimoniales c'est-à-dire menacées et/ou protégées. Cette richesse vient principalement de ses milieux ouverts (prairies), aujourd'hui en voie de disparition.

La répartition des espèces menacées et protégées (voir cartes) en Sologne met en évidence le **caractère très localisé de sa biodiversité : clairières en forêts, landes, étangs, tourbières, prairies et pelouses...**

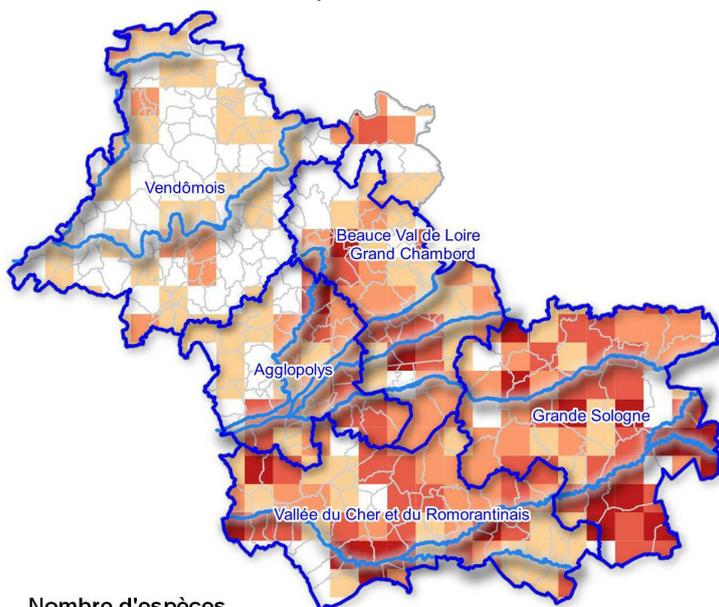
Au sein de la flore, 166 espèces sont menacées de disparition en Loir-et-Cher, soit 14 % des espèces indigènes.

En Sologne, pelouses et prairies étaient traditionnellement pâturés par les troupeaux de moutons et donc très communs avant l'accélération de la déprise agricole du siècle dernier. La valeur patrimoniale des milieux ouverts est élevée, puisque de nombreuses espèces végétales ou animales vivent uniquement dans ces espaces.

Afin d'éviter l'enfrichement de ces espaces et leur évolution vers des milieux forestiers, **le maintien des pratiques agricoles de pâturage et de fauchage est primordiale.**

La richesse de la flore sauvage

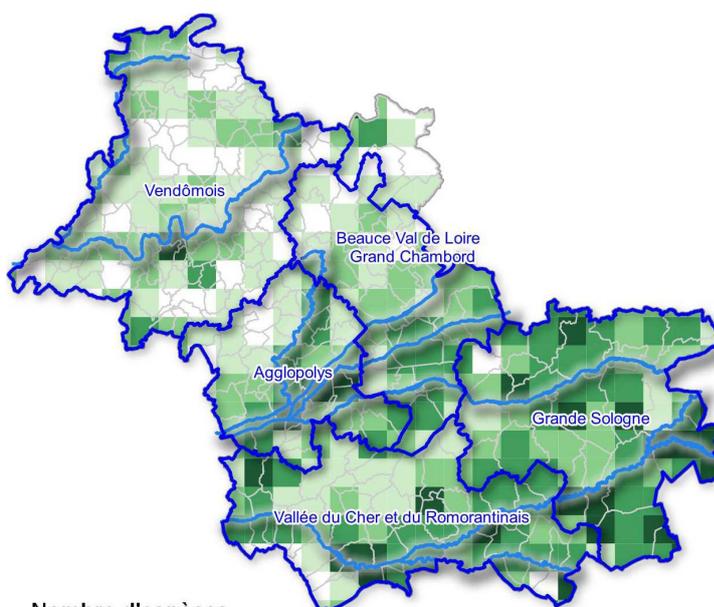
Les espèces menacées



Nombre d'espèces menacées (liste rouge régionale)

- pas d'espèces
- 1 à 2 espèces
- 3 à 5 espèces
- 6 à 10 espèces
- 11 à 35 espèces
- Principaux cours d'eau
- Communes
- CRTE

Les espèces protégées



Nombre d'espèces protégées (protection nationale + régionale)

- pas d'espèces
- 1 à 2 espèces
- 3 à 5 espèces
- 6 à 10 espèces
- 11 à 22 espèces
- Principaux cours d'eau
- Communes
- CRTE

Source : DDT 41, d'après données du Conservatoire botanique national du bassin parisien, in Les chiffres clés de la biodiversité en Loir-et-Cher.



LUTTER CONTRE L'ENFRICHEMENT POUR LIMITER LA CROISSANCE DES GRANDS ONGULES

Les terres abandonnées occupées par des landes et des friches représentent près de 12 % de la surface en Sologne. Plusieurs facteurs ont contribué à cette situation : le boisement artificiel encouragé par l'État après-guerre, la déprise agricole, ainsi que l'évolution des pratiques cynégétiques vers la chasse au grand gibier ont accentué l'enfrichement, certaines espèces comme le sanglier affectionnant les surfaces embroussaillées.

En 30 ans, les prélèvements de sangliers ont été multipliés par 15 dans le département. Au niveau national, la progression observée a été d'un facteur 8. Le département abrite en effet parmi les plus fortes concentrations de sangliers mais aussi de cerfs et de chevreuils de France. La forte croissance de leurs effectifs, favorisée par l'augmentation de la surface forestière et les pratiques de chasse telles que l'agrainage, engendre aujourd'hui un déséquilibre des écosystèmes et provoque des conflits avec les activités humaines (accidents de la route et dégâts causés aux cultures).

Source : DDT 41.
<https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Connaissance-des-Territoires/Publications-thematiques/Biodiversite/Les-chiffres-cles-de-la-biodiversite-en-Loir-et-Cher>



PRÉSERVER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES ET LIMITER L'ENGRILLAGEMENT

La trame verte et bleue (TVB) a été réalisée à l'échelle de l'ensemble de la Sologne. Les continuités écologiques constituant la TVB comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Au sein de la trame verte, la préservation des corridors vis-à-vis des clôtures est l'un des enjeux principaux identifiés. Deux secteurs géolocalisés à enjeux de continuité écologique sont particulièrement ciblés :

- le secteur d'Yvoy-le-Marron et celui de Montrieux-en-Sologne.
- le secteur de Salbris, où un enjeu de conciliation entre les infrastructures linéaires (autoroute, routes, voie ferrée) et le maintien des corridors est identifié. L'entretien des passages à faune présents sur l'autoroute est indispensable pour maintenir la perméabilité de l'infrastructure.

Les bermes de routes peuvent servir de corridor mais aussi constituer des habitats importants pour de nombreuses espèces animales et végétales, à condition d'être entretenus de manière adaptée, par une gestion écologique ou « différenciée ».

Au sein de la trame bleue, les milieux humides (prairies et landes humides, tourbières...), les étangs et les mares constituent des réservoirs de biodiversité à préserver, de

même que les corridors qui les relient. Les étangs comptent parmi les écosystèmes les plus remarquables et sont associés à une diversité d'habitats humides ou aquatiques, dont certains ont une très forte valeur patrimoniale. Ces milieux accueillent aussi une faune diversifiée. Les ceintures de végétation développées sur les rives constituent, par exemple, des habitats exclusifs de nombreuses espèces animales. Les fossés de bord de route de même que les « bandes tampon » de bords de cours d'eau en milieu agricole peuvent également servir de corridor. Parmi les secteurs à enjeux en Grande Sologne :

- Neung-sur-Beuvron où est présente une concentration importante de réservoirs de biodiversité. Un enjeu de conciliation entre les infrastructures linéaires (routes fragmentantes) et le maintien des corridors est identifié,
- Souesmes : dans ce secteur, le réservoir de biodiversité est traversé par une route fragmentante impliquant un enjeu de conciliation entre les infrastructures linéaires et le maintien du réservoir.

Source : Diagnostic cartographique de la trame verte et bleue de Sologne
<https://www.pilote41.fr/environnement-et-urbanisme/trame-verte-et-bleue/trame-verte-et-bleue-de-la-sologne>



La hausse des températures notamment en intersaison concourt à l'allongement de la durée de végétation des espèces forestières. Cet effet, cumulé à l'augmentation de l'activité photosynthétique, du fait de la hausse de la teneur en CO2 dans l'atmosphère, induit un gain de productivité forestière. Ce bénéfice est néanmoins rapidement contrebalancé par des effets négatifs déjà visibles dans les forêts du département.

Les dégâts attribués à la sécheresse estivale ainsi qu'aux températures anormalement hautes sur de longues périodes sont de plus en plus sévères depuis 2015. Des **mortalités sur jeunes plantations** sont par exemple constatées, avec un taux de mortalité pouvant dépasser 50% du nombre de plants.

Les peuplements adultes sont également touchés. C'est le cas du **pin sylvestre** pour lequel le phénomène de mortalité d'arbres isolés, observé depuis 2016, ne cesse de prendre de l'ampleur. Les chênes, qui constituent la majorité des peuplements en région Centre-Val de Loire souffrent également des sécheresses estivales à répétition, même si les impacts significatifs ne sont pour l'instant pas visibles. Parmi eux, le **chêne pédonculé**, de par son caractère pionnier, occupe des surfaces importantes éloignées de son optimum stationnel, le rendant très exposé au stress climatique. Les dépérissements d'ampleur sur cette essence en forêt de Vierzon au début des années 2000 ont illustré sa vulnérabilité dans la région.

Enfin le châtaignier, essence bien représentée à l'échelle de la Sologne, est également très vulnérable. Les dépérissements importants constatés sur cette espèce sont liés au développement de l'encre, maladie favorisée par les alternances de périodes humides et sèches.

Le Plan de Relance comporte une mesure forestière visant à « Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer », dont l'un des objectifs principaux est d'accompagner les investissements forestiers pour le renouvellement des forêts, au travers de 3 types d'actions :

1. la reconstitution des peuplements sinistrés par la sécheresse ou des phénomènes biotiques, dont les scolytes ;
2. l'adaptation des peuplements vulnérables face au changement climatique ;
3. la conversion de peuplements forestiers pauvres pour améliorer leur contribution à l'atténuation au changement climatique.

La Sologne constitue le cœur de cible de ce dispositif en 41 de par la sensibilité de ses peuplements face au changement climatique

Source : DDT 41, Service Eau et biodiversité.

RESTAURER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DES COURS D'EAU

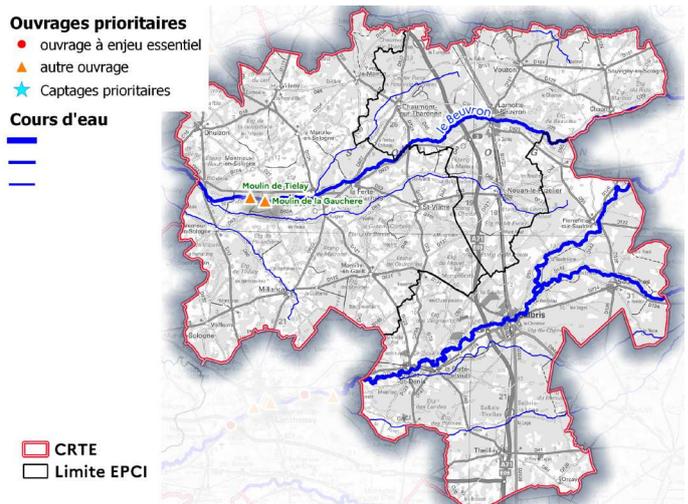
La « continuité écologique » des cours d'eau désigne la libre circulation des espèces et des sédiments dans les cours d'eau. L'objectif est de permettre l'accès aux zones de reproduction, de croissance, d'alimentation, d'abri l'ensemble des organismes aquatiques, ainsi que la migration d'espèces emblématiques telles le saumon atlantique ou encore l'anguille.

En outre, la présence d'obstacles au libre écoulement des eaux (barrages, vannes, moulins), modifie profondément les conditions hydrologiques des rivières : ralentissement du courant, augmentation des crues, des températures, modification de la hauteur d'eau, érosion... menant à une dégradation globale de la qualité de l'eau et des habitats. A tel point que saumons, anguilles, esturgeons, lamproies et aloses en autres, subissent aujourd'hui un déclin rapide et préoccupant.

La restauration de la continuité écologique vise donc à retrouver des rivières vivantes, dynamiques et fonctionnelles. Les ouvrages sans usage seront préférentiellement effacés. Pour les autres, l'objectif est de chercher de meilleures conditions de gestion ou de les équiper de systèmes de franchissement efficaces.

Sur le territoire, **la dynamique engagée pour la restauration de la continuité écologique sur l'axe du Beuvron et celui de la Sauldre est essentielle**, pour reconstituer des écoulements et une circulation suffisante des poissons dont les grands migrants, et des sédiments.

Les ouvrages prioritaires



Source : DDT 41,



Parmi les unités de paysage du département, la Sologne est, avec la Beauce, une des plus homogènes et des plus vastes, couvrant 350 000 hectares. La Grande Sologne, localisée au sud-est, entre les vallées de la Loire et du Cher, occupe à elle seule un tiers environ du Loir-et-Cher.

Elle est marquée par la présence de la forêt, d'étangs discrets, mais également de clairières au cœur desquelles viennent se loger des villages dont l'organisation, héritée de l'histoire, s'articule autour d'une exploitation agricole ou d'un artisan. Le patrimoine bâti, caractérisé notamment par la brique rouge participe à la reconnaissance du paysage solognot.

D'une façon générale, les centres anciens sont préservés, les routes traversant la forêt présentent des bas-côtés soignés. La transition entre villes et villages se fait généralement de manière harmonieuse malgré l'implantation par endroits de zones d'activités sans aménagement d'accompagnement.

La qualité paysagère, entre architecture, équipements et nature, est donc globalement préservée en Grande Sologne. L'enjeu principal réside dans le maintien de ces efforts pour garantir l'harmonie d'un paysage remarquable et les besoins de constructions nouvelles.

Source : d'après l'Atlas des paysages CAUE 41 : <http://www.atlasdespaysages.caue41.fr>

CHIFFRES-CLES

Les zonages du patrimoine naturel

99,1 %
du territoire

48 %



99 %

43,1 %

znieff
ZONES NATURELLES
D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE,
FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE

1,3 %

4 %

**Espaces naturels
sensibles**

0,13 %

0,40 %

D'après sources : Inventaire National du Patrimoine Naturel, Conseil Départemental du Loir-et-Cher, Conservatoire des Espaces Naturels du Loir-et-Cher, Comité départemental de la protection de la nature et de l'environnement, Office National des Forêts (2019)

Biodiversité



1 commune
a réalisé un IBC
(Salbris)

18

Sources : CDPNE, France Nature Environnement, Agence Régionale de la Biodiversité Centre Val de Loire - Mars 2021

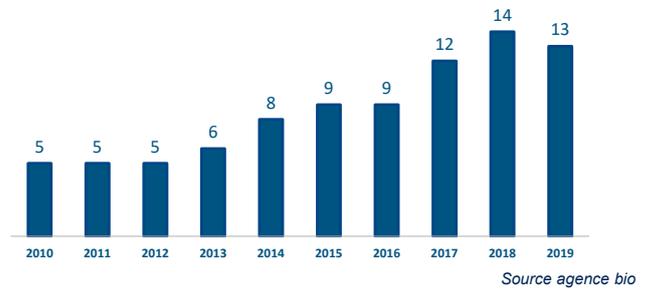
Comment l'agriculture peut-elle accroître sa résilience ?

Les objectifs de - 50% de produits phytosanitaires à l'horizon 2025 nécessitent une réelle transformation des modèles agricoles, vers une agriculture durable, résiliente et diversifiée. L'agriculture se trouve parmi les secteurs qui sont et seront les plus touchés par les impacts du changement climatique. Or, les systèmes de production diversifiés et disposant d'une autonomie importante (en eau, en engrais, en produits phytosanitaires, en fourrages, en énergie...) apparaissent plus résilients face aux aléas climatiques et économiques.

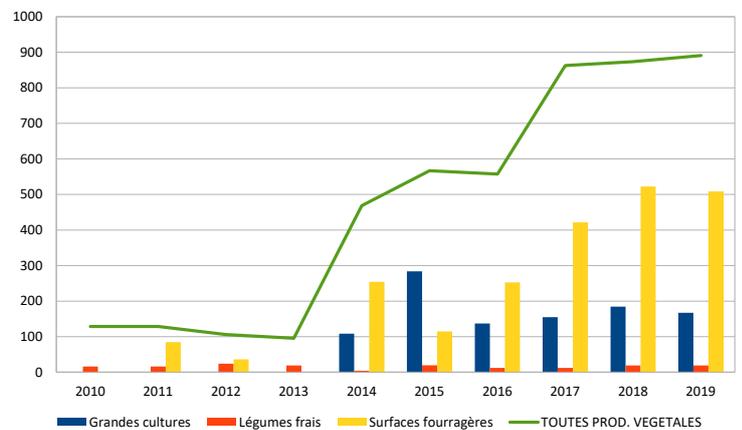
UNE PROPORTION IMPORTANTE DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES

13 producteurs en 2020 contre 5 en 2010 soit 6 % des producteurs bio du Loir-et-Cher. Ces exploitants cultivent 890 ha soit (9 % de la SAU en bio du Loir-et-Cher). La surface en conversion est de 117 ha contre 2 683 ha pour le Loir-et-Cher. Le territoire, avec **7,8 % de sa surface agricole utile (SAU) en bio**, est loin des objectifs nationaux définis au sein du plan d'action « ambition Bio 2022 » du Ministère en charge de l'agriculture, qui fixe à 15 % la part de la SAU en bio. Cependant, **la situation est plus favorable qu'au niveau départemental** (3,9 % de surfaces en bio pour le Loir-et-Cher).

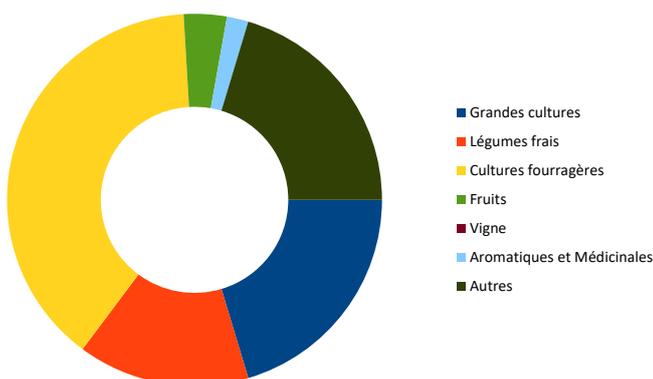
Évolution du nombre de producteurs bio



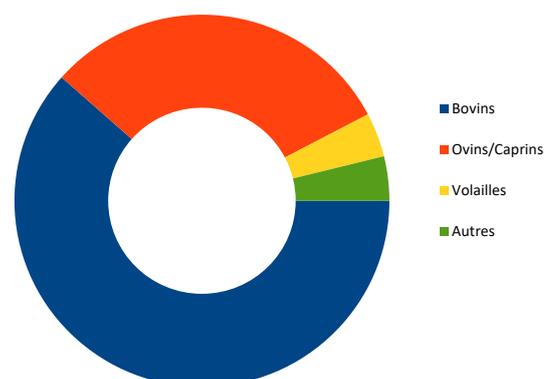
Évolution des surfaces en bio



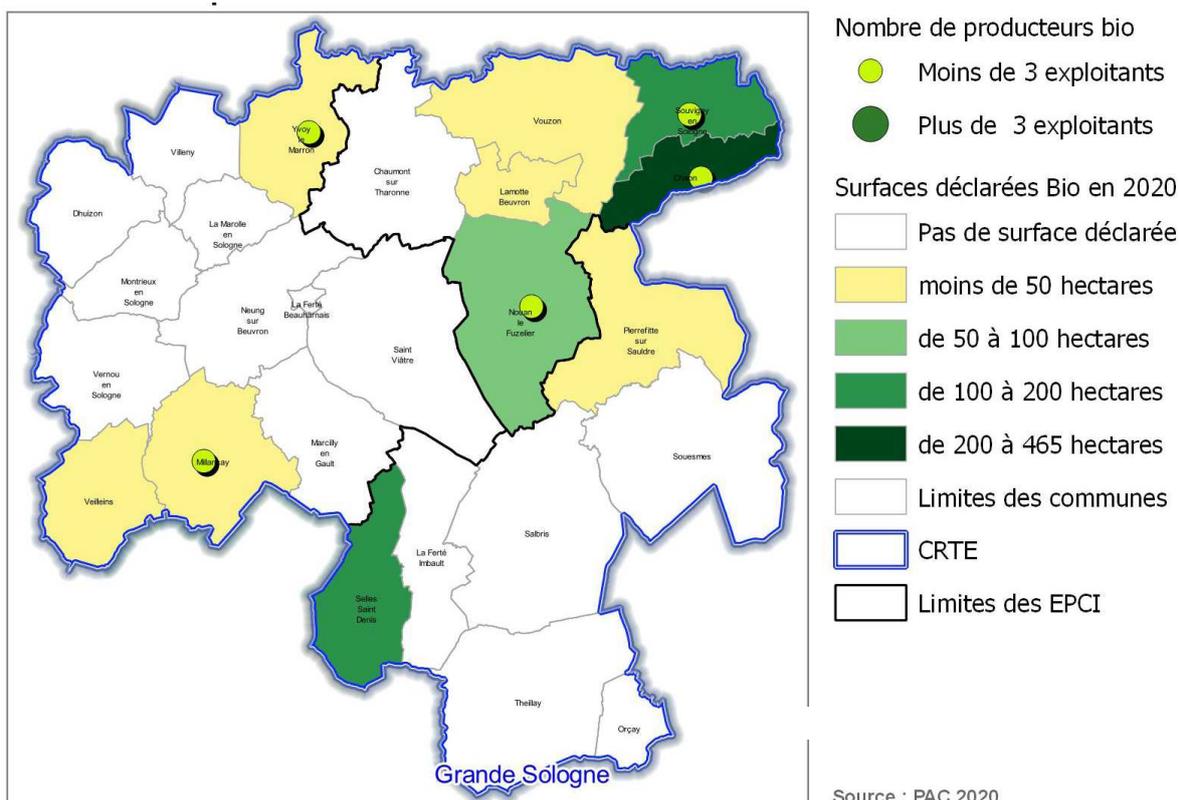
Nombre d'exploitations par grandes familles culturales en 2019



Nombre d'exploitations par grandes familles de cheptels en 2019



Les producteurs bio en 2020



Source : PAC 2020

COLLECTIFS ENGAGÉS EN AGROÉCOLOGIE :

- 1 GIEE (groupement d'intérêt économique et environnemental, 6 au niveau départemental et 28 au niveau régional) travaille autour de la thématique de la méthanisation et regroupe 9 exploitations d'élevage et 1 centre équestre.

EXPLOITANTS ENGAGÉS EN MAEC :

16 % des exploitants du territoire sont engagés en MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) contre 11,5 % en Loir-et-Cher, ce qui correspond à 8 % des surfaces agricoles du territoire (contre 3,8 % pour le Loir-et-Cher).

590 KM DE HAIES

En termes d'éléments en faveur de la biodiversité, les exploitations du Pays Grande Sologne présentent 590 km de haies soit 15,7 % du linéaire total des haies du département. Entre autres bénéfiques, les haies favorisent une importante diversité biologique grâce aux microclimats qu'elles engendrent (différents niveaux de lumière et d'humidité, fonction brise-vent).

Quels sont les enjeux de prévention des risques sur le territoire ?

Les principaux risques naturels auxquels sont exposés les habitants de Grande Sologne sont :

- le **risque inondation** avec le **Plan de Prévention du Risque inondation de la Sologne et l'Atlas des Zones Inondables du Beuvron** (2791 personnes impactées, 160 entreprises et 260 emplois.)

- **les feux de forêt** : avec le réchauffement climatique, ce risque augmente sensiblement. La Sologne est ainsi un territoire fortement exposé au risque. En tenant compte de conditions climatiques plus chaudes et plus sèches en période estivale, à l'horizon 2040, le risque y sera équivalent à celui que connaissent actuellement les zones méditerranéennes.

- **les mouvements de terrain liés aux phénomènes de retrait/gonflement des argiles.**

Les **risques industriels et technologiques** sont essentiellement dus :

- aux activités de type pyrotechnique (**3 sites classés SEVESO « seuil haut » faisant l'objet de 3 Plans de Prévention des Risques Technologiques**). 5 communes sont concernées soit potentiellement près de 9000 habitants, 280 entreprises et 2 800 emplois. La commune de la Ferté-Imbault est particulièrement exposée car située dans le triangle des trois sites SEVESO précités.

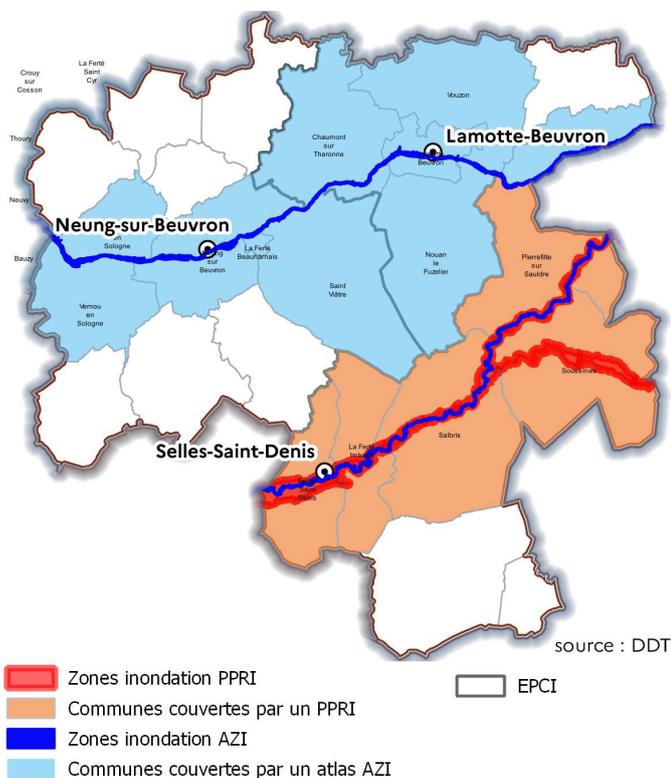
- au transport de matières dangereuses (réseaux enterrés pour le gaz notamment, ou transports routiers).

Procédures mise en œuvre pour faire face aux aléas, risques naturels et technologiques

Indicateurs	CRTE du Pays de Grande Sologne	Loir-et-Cher
Nbre d'arrêtés de Catastrophes naturelles (J.O. depuis 1982)	100	1197
Nbre de communes couvertes par un plan de prévention des risques naturels (PPRN)	5	95
Nbre de communes couvertes par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)	5	13

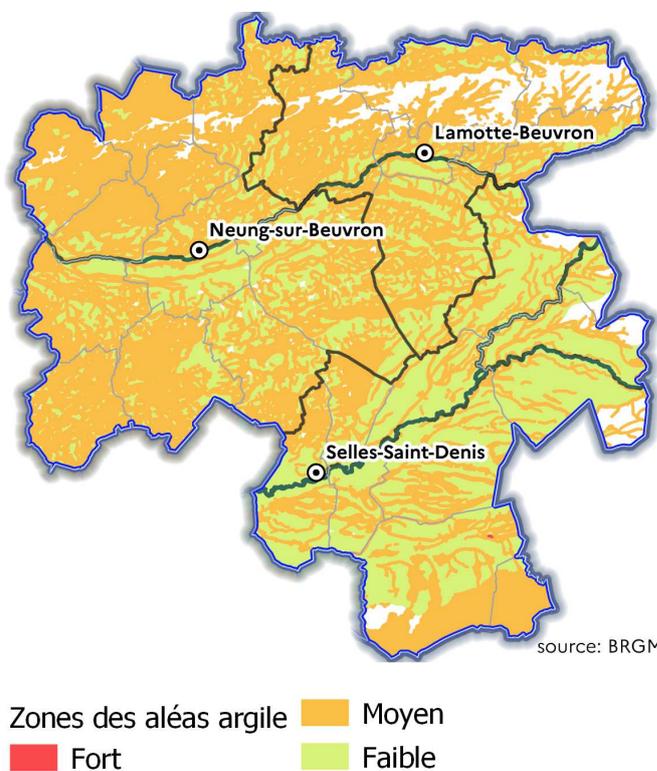
Source : Gaspar

Communes à risque inondation



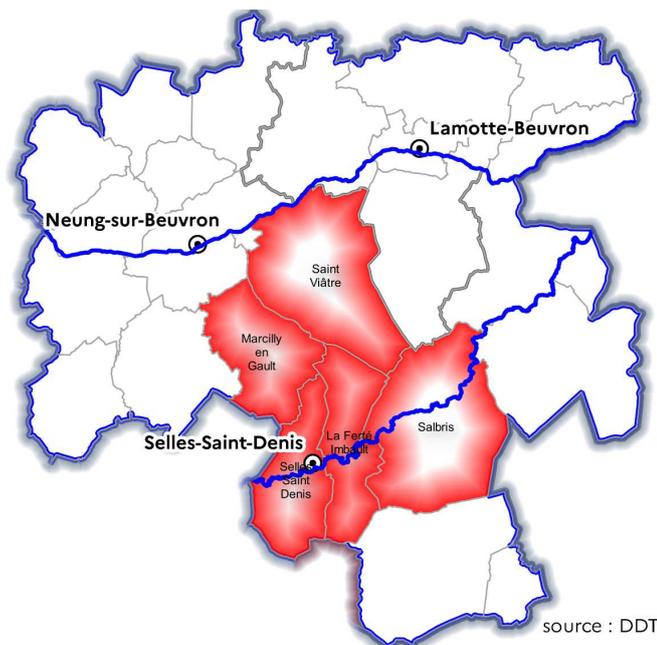
source : DDT

Risque de mouvement de terrain dû au retrait-gonflement des argiles



Source : BRGM

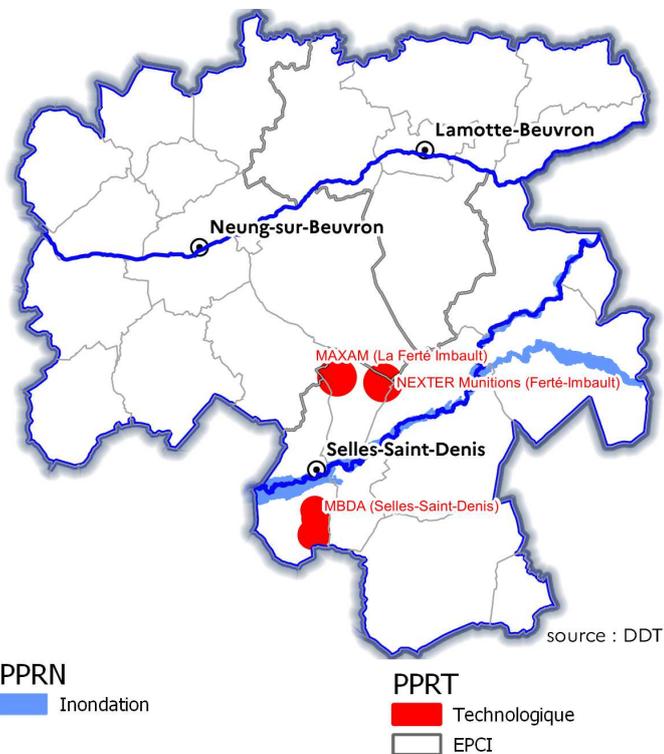
Communes à risque industriel



- Communes avec risques industriels**
- Seveso seuil haut (périmètre PPRT)
 - Seveso seuil bas
 - Stockage céréales et dépôt d'engrais (plus de 15 000 m³)
 - Stockage céréales (plus de 15 000 m³)
 - EPCI

Source : DDT

Synthèse PPRN/PPRN



- PPRN**
- Inondation
- PPRT**
- Technologique
 - EPCI

Source : Base Gaspar - DDRM, 2018

CHIFFRES-CLES

Agriculture résiliente



7,8 % 3,9 %
de la SAU
13 producteurs bio

16 % 11,5 %
des exploitants engagés
en MAEC

590 km

de haies

3 760 km

D'après sources : Agence bio, DRAAF et PAC

Prélèvements d'eau



3,9 182 millions de m3
millions de m3
d'eau prélevés
96 % en eaux
souterraines

D'après source : BNPE

Risques



1 PPR inondation
5 communes concernés



3 PPR technologique
(risque pyrotechnique)

D'après source : GASPAR.

« PORTRAIT DE TERRITOIRE PAYS DE GRANDE SOLOGNE



Directeurs de la publication : Jean-Luc BROUTIN - Président de l'Observatoire de l'Économie et des Territoires
et Patrick SEAC'H directeur de la Direction Départementale des Territoires

Publication électronique

Dépôt légal à parution

ISSN N° 1291-2565



OBSERVATOIRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES TERRITOIRES

Portrait de territoire – CRTE – Pays de Grande Sologne

Annexe 2

-RESUME-

Y A-T-IL DES « ZONES BLANCHES » SUR LE TERRITOIRE CONCERNANT L'OFFRE GLOBALE DE SERVICES ET D'ÉQUIPEMENTS ? QUELLES SONT LES POPULATIONS CONCERNÉES ?

UN TERRITOIRE PLUTÔT BIEN DOTÉ EN SERVICES ET ÉQUIPEMENTS

Le Pays de Grande Sologne semble relativement bien couvert en matière de services à la population et d'équipements. La plupart des communes présentent une assez bonne diversité d'équipements, si on les compare à d'autres communes du département de la même strate de population. L'offre du territoire est articulée autour de 2 pôles de services intermédiaires (Lamotte-Beuvron et Salbris) et 13 pôles de proximité. Dans les territoires voisins, les pôles supérieurs de Romorantin-Lanthenay, Vierzon et Orléans compensent l'absence de pôle supérieur à l'intérieur du Pays.

UN BON NIVEAU D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

En matière d'équipements sportifs, le Pays de Grande Sologne apparaît comme un territoire bien pourvu avec 78 équipements pour 10 000 habitants (selon le recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratiques hors sport de nature) contre 53 en Loir-et-Cher

L'ÉLOIGNEMENT DES SERVICES COMPLEXIFIE LE MAINTIEN À DOMICILE DES SENIORS

Les personnes âgées aspirent à rester le plus longtemps possible dans leur logement. 2 170 seniors de 80 ans ou plus vivent à domicile, près de la moitié d'entre eux y résident seuls (46 %, un millier de personnes concernées). Le maintien à domicile nécessite au fur et à mesure de l'avancée en âge la mise en place de services à la personne.

UNE OFFRE DE SANTÉ DE PROXIMITÉ DIVERSIFIÉE MAIS UNE DENSITÉ DE PROFESSIONNELS PLUTÔT FAIBLE.

Au total, 20 médecins exercent dans le Pays de Grande Sologne comme généralistes libéraux (hors mode d'exercice particulier) ou salariés d'un centre de santé, ce qui représente en moyenne 1 médecin pour 1 495 habitants. Ce ratio est supérieur à celui observé en Loir-et-Cher lui-même sensiblement moins favorable qu'en moyenne nationale (proche d'un professionnel pour 1 150 habitants), le département se classant au 75e rang sur 96 en termes de densité médicale.

ACCÈS AU NUMÉRIQUE : L'INFRASTRUCTURE ET L'OFFRE DE SERVICE RÉPONDENT-ELLES AUX BESOINS DE LA POPULATION ?

LE TERRITOIRE BIENTÔT COUVERT ENTIÈREMENT PAR LE TRÈS HAUT DÉBIT

L'ensemble du pays de Grande Sologne est couvert en 4G par a minima un opérateur. La couverture du territoire par le réseau de téléphonie mobile semble être limitée dans quelques zones du territoire. Cette question appelle de nombreux commentaires et attentes des acteurs du pays.

Fin mai 2021, 18 bornes wifi ont été installées sur 5 communes du Pays de Grande Sologne : Lamotte-Beuvron, Montrieux-en-Sologne, Saint-Viâtre, Salbris et Villeny. Ce réseau est sécurisé, sans publicité et son accès est gratuit.

UN BON MAILLAGE DE POINTS NUMÉRIQUES EN LIBRE ACCÈS

25 lieux d'accès au numérique, répartis sur le territoire, sont à la disposition des habitants qui ne sont pas équipés du matériel informatique dont ils peuvent avoir besoin, soit près d'un point pour 1 200 habitants (1 pour 1 400 en Loir-et-Cher). Ces équipements sont le plus souvent gratuits en accès libre.

EST-CE QUE L'ENSEMBLE DE LA POPULATION PEUT SE DÉPLACER ?

1 % DES MÉNAGES NON MOTORISÉS

Près de 1 480 ménages du pays ne disposent pas de voiture, soit 10,7 %.

5 COMMUNES DU PAYS SANS OFFRE DE TRANSPORT

5 communes, principalement à l'est du territoire, semblent totalement dépourvues d'une offre de services de transport : Marcilly-en-Gault, Orçay, Pierrefitte-sur-Sauldre, Souesmes et Souvigny-en-Sologne. Elles rassemblent 3 321 habitants, soit 11 % de la population du Pays de Grande Sologne.

10 COMMUNES ÉQUIPÉES DE BORNES POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

10 communes du Pays de Grande Sologne sont actuellement dotées de bornes de recharge (30 points de charge disponibles au total d'une puissance maximale de 18 KW chacun).

2 AIRES DE COVOITURAGE

u total, 2 aires de covoiturage sont recensées sur l'ensemble du pays. Un nouvel équipement de 10 places de stationnement vient d'être installé récemment à Lamotte-Beuvron.

LA COMPÉTENCE MOBILITÉ

Aucune des 3 communautés de communes de Grande Sologne n'a pris de délibération pour prendre cette compétence ; la Région devrait donc assurer cette compétence par substitution.

Y A-T-IL AUJOURD'HUI UNE ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ?

UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE AMOINDRIE

Depuis les années 70, le Pays de Grande Sologne a connu une période d'attractivité résidentielle qui s'est révélée particulièrement soutenue dans la période 1990-2010, notamment dans la partie Nord du territoire, sous l'effet de l'extension de l'aire urbaine d'Orléans. Depuis, le solde migratoire s'est progressivement réduit jusqu'à être désormais négatif sur la période récente (- 89) : les ménages qui quittent le Pays de Grande Sologne sont aujourd'hui plus nombreux que ceux qui viennent s'y installer.

UNE FAIBLE DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION

Cette attractivité résidentielle réduite, conjuguée au vieillissement de la population, explique la faible dynamique de la construction nouvelle du territoire.

UN TERRITOIRE PLUTÔT À CARACTÈRE RÉSIDENIEL...

Le Pays de Grande Sologne possède un indice de concentration de l'emploi plutôt faible, ce qui signifie qu'il offre assez peu d'emplois comparé à son vivier de main d'œuvre : 79 emplois pour 100 actifs occupés. Il apparaît de ce fait comme un territoire avant tout résidentiel.

...AVEC UN FLUX DE NAVETTEURS IMPORTANTS VERS LE LOIRET

Le flux le plus important se fait en direction du Loiret (plus de 2 200 sorties), notamment vers la métropole d'Orléans. Les actifs qui font le trajet en sens inverse sont 3,6 fois moins nombreux. Les

échanges sont également conséquents et davantage équilibrés, avec le Romorantinais et le département du Cher dans une moindre mesure.

Au total, 58 % des actifs résident et travaillent dans le Pays en 2017.

UNE FAIBLE PROPORTION DES MODES DE TRANSPORT DOUX

La part des déplacements domicile/travail réalisés en modes de transport doux ou en transport en commun est peu élevée (18,4 %), inférieure à celle de la région Centre-Val de Loire.

UNE POPULATION EN ÂGE DE TRAVAILLER MOINS DIPLÔMÉE

Le Pays de Grande Sologne et le Loir-et-Cher partagent les mêmes caractéristiques quant aux niveaux de formation de leur population, considérés comme relativement faibles. Ils comptent à la fois une plus forte proportion d'adultes d'âge actif ayant un faible niveau de formation et une moindre proportion de ceux ayant un niveau d'études supérieures.

L'OFFRE LOCALE DE FORMATION

Pour l'enseignement secondaire de second cycle général et technologique, les lycéens dépendent tous du secteur de recrutement du lycée Claude de France à Romorantin. L'offre locale en matière d'enseignement supérieur et de formation continue doit aussi s'apprécier en tenant compte des très nombreuses possibilités offertes par les pôles de Blois, d'Orléans, de Vierzon et Bourges, géographiquement très proches.

Quelle est la dynamique des pôles principaux et secondaires ?

Les pôles principaux du Pays de la Grande Sologne sont Lamotte-Beuvron, Neung-sur-Beuvron, Salbris et Nouan-le-Fuzelier. Ce territoire est irrigué par l'axe A85 « Lamotte-Beuvron-Salbris ».

Lamotte-Beuvron montre une dynamique de population, Neung-sur-Beuvron et Lamotte-sur-Beuvron confirment une dynamique d'emploi.

Ce territoire bénéficie d'un maillage en pôles intermédiaires et de proximité relativement dense et bien réparti.

Les trois communes chefs-lieux des communautés de communes ont un rôle de centralité et jouent un rôle primordial de pôle d'équipement au sein de leur bassin de vie. Elles concentrent une part importante des équipements, plus de 90 % pour les communes de Lamotte-Beuvron et de Salbris.

Ces deux communes présentent néanmoins une baisse de population et une hausse de la vacance de logements.

Globalement, le territoire compte 3 maisons France Services (Lamotte-Beuvron, Neung-sur-Beuvron, Salbris).

Le programme « Petites Villes Demain » doit permettre de conforter l'attractivité des pôles retenus (Lamotte-Beuvron, Neung-sur-Beuvron, Salbris), par l'activation des dispositifs liés aux Opérations de Revitalisation de Territoires, et par le déploiement d'une stratégie d'actions en faveur du logement, des commerces, de l'offre de services, et plus largement du dynamisme économique et du cadre de vie.

Quelle est la prégnance de la vacance commerciale ?

UNE FORTE VACANCE COMMERCIALE

Sur les 3 EPCI (CC Cœur de Sologne, CC Sologne des Etangs et CC Sologne des Rivières), les commerces alimentaires, d'équipements de la personne et de la maison y compris hôtels et restaurants représentent près de 600 commerces en 2020. En 10 ans, 338 établissements ont fermé et 235 ont ouvert.

DES SITUATIONS CONTRASTÉES SUR LES PETITES VILLES DE DEMAIN

Les communes de Lamotte-Beuvron et Salbris enregistrent plus de 40 % de la vacance de leur communauté de communes. Ces communes concentrent aussi près de la moitié des commerces de leur CC. Concernant la CC Sologne des Étangs, elle ne compte qu'un quart de commerces vacants, un niveau proche de la commune de Neung/Beuvron qui n'enregistre pas de nouvelles vacances ces dix dernières années.

COMMENT ÉVOLUE L'OFFRE DE LOGEMENTS ?

Selon le dernier recensement de l'Insee, le Pays de Grande Sologne compte 19 212 logements. Sur la dernière période quinquennale (2012-2017), le parc de logements affiche une progression de 1,9 % malgré une baisse de population et une stabilité du nombre de ménages. 90 % du parc sont composés de maisons individuelles, soit 10 points de plus qu'à l'échelle du département.

14 % DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX, UN TAUX ÉQUIVALENT À CELUI DU DÉPARTEMENT

22 des 25 communes disposent d'une offre de logement social mais plus de 70 % du parc sont localisés à Salbris, Lamotte-Beuvron et Nouan-le-Fuzelier.

Le taux de vacance y est relativement élevé comparé au département : 19,4 % contre 7,3 % pour le Loir-et-Cher qui affiche pourtant un des taux les plus importants des départements français.

L'ancienneté du parc explique en partie la mauvaise performance énergétique des logements : 4 logements locatifs sociaux sur 10 sont classés énergivores.

OBSERVE-T-ON DES TENSIONS ?

Le taux de pression global en Grande Sologne est de 1,3. Ce ratio est inférieur à celui observé en Loir-et-Cher (2,2) et très en deçà du niveau national (4,8).

DES ENJEUX D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU PARC PRIVÉ

Le parc des résidences principales assez ancien avec 45,4 % des résidences principales construites avant 1971 (une proportion voisine du département : 46,5 %).

UN ENJEU DE RECONQUÊTE DES LOGEMENTS VACANTS

La proportion de logements vacants dépasse les chiffres départementaux. La remise sur le marché de ces logements inoccupés permettrait de participer à la redynamisation des territoires.

Selon les Fichiers fonciers (DGFIP 2020), le taux de vacance « structurelle » (de plus de 2 ans) s'élève à 7,5 %, contre 4,9 % au niveau départemental.

UNE PROPORTION DE RÉSIDENCES SECONDAIRES IMPORTANTE MAIS EN DIMINUTION

Le parc des résidences secondaires et des logements occasionnels est en recul mais reste néanmoins important : 15,9 % contre 7,9 % pour le département.

QUELLES SONT LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES DU TERRITOIRE ?

UN TERRITOIRE EN PLEINE MUTATION ÉCONOMIQUE

Le Pays de Grande Sologne a fait l'objet de profondes mutations économiques, à la fois rapides et importantes mais à présent plus atténuées, qui se manifestent par un recul très marqué de l'industrie et l'émergence progressive de nouvelles activités, y compris industrielles, parfois à forte valeur ajoutée. La sphère des services se renforce. Mais surtout différentes initiatives articulées autour du cheval ont contribué à impulser une dynamique nouvelle, confortant l'économie locale et son image. Le tourisme et la chasse constituent également deux autres piliers importants de l'économie du pays.

Les activités relevant du tertiaire offrent désormais plus des 2/3 des emplois du pays avec une plus grande présence du tertiaire marchand (42 %). 6 369 emplois relèvent de la sphère présentielle (67,5 %).

LE RETOUR DE L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ?

Les résultats en termes d'emplois ne sont pas encore positifs, différents signaux laissent penser que le territoire reprend progressivement des couleurs et renforce sa capacité d'attractivité économique, grâce notamment aux efforts conjugués des collectivités.

UNE FORTE PRÉSENCE DE L'ARTISANAT

Le pays affiche une densité artisanale (23,7 établissements pour 1 000 habitants) supérieure à celle du département de Loir-et-Cher et même à celle de la région Centre-Val de Loire (21 %), ce qui confirme la place de l'artisanat comme une composante importante de son économie et de l'animation de son territoire.

Les activités les plus répandues sont les services et le bâtiment, elles regroupent respectivement 39 % et 37 % des établissements.

On constate toutefois, ici comme ailleurs, une diminution du nombre d'entreprises artisanales traditionnelles alors que les rangs des autoentreprises s'étoffent.

161 HA DE SURFACES DISPONIBLES DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS

Le Pays de Grande Sologne accueille en son périmètre 22 parcs d'activités, répartis sur une superficie totale de 420 ha (soit 12,4 % du total loir-et-chérien). 4 zones d'activités ont été définies comme majeures par les communautés de communes dans le cadre des travaux menés par le Pays de Grande Sologne sur ce sujet en 2014.

161 ha sont actuellement disponibles dont 105 ha viabilisés et prêts à accueillir des entreprises, principalement à Salbris et à Neung-sur-Beuvron.

UN NIVEAU DE CHÔMAGE DÉSORMAIS FAIBLE, DES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT DE MAIN D'ŒUVRE

Le taux de chômage de la zone d'emploi de Romorantin (à laquelle sont désormais attachées la plupart des communes du pays, dont les pôles principaux) se situe fin 2020 à 6,7 % ; il continue de reculer de façon significative depuis 2014. Le pays compte 2 080 demandeurs d'emplois fin 2020 (catégories ABC ; 1 100 pour la catégorie A [sans aucune activité]).

Ce niveau de chômage relativement faible est à rapprocher des difficultés croissantes des entreprises à recruter, en période de conjoncture favorable, alors même que les départs en retraite deviennent plus nombreux.

Ces difficultés de recrutement sont particulièrement prégnantes dans certains métiers liés à la production agricole, les services (employés de libre services, employés de maison et personnels de ménage), le bâtiment, les travaux publics et le transport.

Quelles sont les forces et les faiblesses de l'agriculture sur le territoire ?

L'AGRICULTURE, UNE PART QUI S'AMENUISE DANS LE TERRITOIRE

Le territoire du Pays de Grande Sologne totalise seulement 169 exploitations agricoles en 2020 contre 224 en 2010, soit une diminution de 25 % en 10 ans.

La surface agricole avoisine les 15 000 hectares soit 11 % du territoire, l'occupation principale étant la forêt avec 86 500 hectares (63 % du territoire).

La majorité des exploitations de cette zone sont à dominante polyculture et polyélevage.

L'agriculture biologique concerne 7,8 % des surfaces exploitées sur ce territoire. La moitié des agriculteurs ont 60 ans ou plus.

UNE REDYNAMISATION NÉCESSAIRE

L'isolement, la faible densité d'exploitations sont des facteurs aggravants, du fait de l'éloignement des acteurs amont et aval et des difficultés d'entraide pour les éleveurs.

LES EMPLOIS DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET APPARENTÉES : UN POIDS NON NÉGLIGEABLE

Selon les dernières données disponibles de la MSA (2018), les exploitations agricoles du territoire emploient environ 550 emplois, salariés ou non.

Le Pays de Grande Sologne compte aussi un peu plus de 200 entreprises relevant du régime agricole (hors exploitations agricoles), évoluant dans divers domaines dont les activités équestres.

Ces deux groupes, combinés, représentent de fait un poids non négligeable dans l'économie locale.

QUELLES SONT LES DYNAMIQUES TERRITORIALES EN MATIÈRE DE TOURISME, CULTURE ET PATRIMOINE ?

UNE CAPACITÉ D'ACCUEIL TRÈS IMPORTANTE

Le Pays de Grande Sologne rassemble le quart de la capacité d'accueil en hébergement marchand du Loir-et-Cher (près de 11 100 lits touristiques recensés par l'ADT en 2021). Il accueille plusieurs hébergements collectifs de grande capacité dont notamment la résidence de tourisme Center Parcs à Chaumont-sur-Tharonne (plus de 4 000 lits et environ 902 000 nuitées comptabilisées en 2019).

L'ensemble des hébergements assujettis à la taxe de séjour du Pays de Grande Sologne ont généré près de 796 570 nuitées en 2019 (soit 23 % du total comptabilisé dans le département).

UNE FILIÈRE ÉVÉNEMENTIELLE DÉVELOPPÉE

Le territoire ne dispose pas de sites touristiques à forte fréquentation mais il peut se prévaloir d'une filière événementielle qui se développe avec les manifestations organisées au Parc équestre Fédéral de Lamotte-Beuvron.

UNE IDENTITÉ TOURISTIQUE FORTE

au cœur d'une grande région cynégétique, le Pays de Grande Sologne peut aussi s'appuyer sur la forte notoriété de la Sologne et un nouveau positionnement marketing avec la marque Sologne, créée en 2016 sur l'ensemble du périmètre officiel de la Sologne qui s'étend sur 3 départements

Son positionnement peut s'exprimer de la manière suivante : « Un territoire de nature, d'expériences et de rencontres où il fait bon se ressourcer le temps d'un week-end ou d'un court-séjour ».

ET DES NOUVELLES OFFRES D'ITINÉRANCE DOUCE

En 2012, 6 itinéraires cyclables et sécurisés sont créés pour former la Sologne à vélo. Une politique de professionnalisation du réseau vélo est à l'étude sur le territoire.

Le Pays de Grande Sologne va également prochainement étoffer son offre à destination des cavaliers avec un itinéraire de randonnée équestre reliant Chambord à Sancerre, en passant par la Sologne (Route des Cardinaux). Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Route Européenne équestre d'Artagnan.

L'OFFRE LOCALE EN MATIÈRE DE CULTURE

Le réseau de lecture publique comprend 17 structures dont 1 médiathèque « tête de réseau » à Lamotte-Beuvron.

1 seul cinéma est présent dans le Pays de Grande Sologne : «le Méliès» à Lamotte-Beuvron (168 fauteuils). Néanmoins, un service de circuits itinérants est proposé régulièrement dans certaines des communes.

Quels sont les secteurs prioritaires en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre ?

DES ÉMISSIONS DE GES DOMINÉES PAR LES TRANSPORTS

En 2018, les émissions de gaz à effet de serre (GES) du pays de Grande Sologne s'élèvent à 291 k tonnes équivalent CO₂, soit 13 % des émissions départementales de GES.

Les transports représentent 68 % des émissions de GES du territoire, contre 45 % au niveau départemental. Le territoire présente un trafic de transit important (avec la présence de l'A71) qui explique en partie le fort poids du transport routier dans le total des émissions. Loin derrière, suivent le secteur résidentiel (13,1 %), l'agriculture (7,6 %), le secteur tertiaire (7,2 %) et l'industrie (3 %).

UN Puits DE CARBONE ESTIMÉ À 677 481 teqCO₂

Sur le territoire, la séquestration nette de carbone est principalement liée à la présence de la forêt. Au total en 2018, elle est estimée à 677 481 teqCO₂. Ces stocks de carbone permettent au Pays d'équilibrer ses émissions de GES et d'atteindre la neutralité carbone.

UNE CONSOMMATION D'ÉNERGIE PAR HABITANT 1,6 FOIS PLUS ÉLEVÉE QU'EN LOIR-ET-CHER

Les dernières données de Lig'air (2018) permettent d'estimer la consommation d'énergie finale du Pays de Grande Sologne à 1 300 gigawatt-heure (GWh), soit 43 MWh par habitant (2018), un résultat 1,6 fois plus élevé que celui observé dans le département.

Le transport routier (59 %) apparaît de loin comme le premier poste de consommation énergétique du territoire. Suivent les secteurs résidentiel (22 %) et tertiaire (10 %). Les secteurs industriel et agricole représentent respectivement 6 % et 2 % de la consommation énergétique du territoire.

Énergies renouvelables : quelle est la capacité de production du territoire ?

LE TERRITOIRE PRODUIT 10 % DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DU DÉPARTEMENT

D'après les dernières données obtenues auprès de l'OREGES (2016), le Pays de Grande Sologne produisait 85 GWh contre 881 GWh pour le Loir-et-Cher. L'énergie produite sur le territoire est majoritairement thermique, avec une prédominance du bois énergie.

Le solaire photovoltaïque se développe : en 2016, une centaine d'installations solaires photovoltaïques étaient recensées sur le territoire

POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Filière bois : malgré une ressource forestière abondante, la filière se heurte à des difficultés liées notamment à la disparition progressive des scieries. On recense plusieurs chaufferies bois en activité.

Photovoltaïque : comme tout autre territoire, des possibilités de développement du photovoltaïque en toiture existent et doivent être développées sur les locaux d'une taille suffisante, et en ombrières sur les parkings. Par ailleurs, un inventaire est en cours par la DDT afin d'identifier les sites « dégradés », susceptibles d'accueillir une centrale photovoltaïque au sol (anciennes carrières, friches industrielles, zones déjà réservées dans les PLU...)

Eolien : une réflexion est actuellement menée à l'échelle nationale et régionale pour identifier des sites potentiels, mais aussi pour accompagner au mieux ce développement, afin d'en faciliter l'acceptation et l'intégration paysagère.

Géothermie : D'après l'atlas des ressources géothermiques du BRGM, mis à jour en 2017 (convention ADEME-Région), le territoire de Grande Sologne présente un potentiel moyen ou faible, en lien notamment avec la nappe des calcaires de Beauce.

Quel est le gisement en termes de rénovation énergétique du bâti ?

UNE PROPORTION DE « PASSOIRES ÉNERGÉTIQUES » IMPORTANTE DANS LE PARC DE LOGEMENTS

Une première estimation de la performance énergétique du parc des résidences principales du Loir-et-Cher au 1er janvier 2018 vient d'être publiée par le Ministère de la Transition écologique. Une

résidence principale sur cinq du département serait très énergivore (étiquettes F et G du DPE, regroupant les logements qualifiés de « passoires thermiques »), soit environ 29 880 logements concernés.

LA MOITIÉ DES LOGEMENTS DIAGNOSTIQUÉS EN GRANDE SOLOGNE CLASSÉS EFG

L'analyse des sources d'information de l'ADEME révèlent que 53 % des logements du Pays de Grande Sologne ayant bénéficié d'un DPE sont classés EFG et 23 % en classe F-G qualifiée de « passoires thermiques ». Parmi les logements classés en EFG, 92 % sont des constructions d'avant 1991.

UNE DYNAMIQUE IMPORTANTE SUR LES BÂTIMENTS PUBLICS

Un plan d'investissement massif dans la rénovation énergétique des bâtiments publics est mis en œuvre à destination de l'État, des opérateurs de l'État et des collectivités territoriales. Une enveloppe de 4 Md€ est répartie entre les collectivités territoriales et l'État. Une dynamique est clairement engagée sur ce point par les collectivités

Quelle est la dynamique d'occupation des sols ?

UNE DYNAMIQUE D'ARTIFICIALISATION MODÉRÉE

Selon les données issues des fichiers fonciers (Observatoire de l'artificialisation des sols), 200 ha d'espaces naturels, agricoles ou forestiers ont été artificialisés entre 2009 et 2019 sur l'ensemble du territoire du Pays de Grande Sologne.

Rapportée à la surface totale du territoire, la part des surfaces artificialisées au cours de cette période apparaît plus modérée que dans les territoires de référence.

Le prélèvement se fait majoritairement pour l'habitat, l'activité représente que 37 % de l'artificialisation (22 % dans le département).

DES SURFACES IMPORTANTES DE FRICHES INDUSTRIELLES SUR SOLOGNE DES RIVIÈRES

Les friches industrielles sont principalement localisées sur la CC Sologne des Rivières (8 sites sur 9). Trois sites sont d'anciennes carrières pour une surface d'environ 130 hectares. Il y a par ailleurs plusieurs friches de taille très importante (plus de 500 hectares cumulés) sur Salbris (GIAT, EPMU). Leur reconversion constitue un enjeu de premier plan pour ce territoire

DES TERRES À RECONQUÉRIR PAR L'AGRICULTURE ?

Le phénomène de perte de terres est particulièrement important sur ce territoire : les terres laissées par l'agriculture retournent à l'état naturel, friches, landes ou forêts.

La faible densité d'exploitations restantes, leurs vieillissements, leurs isolements sont autant de facteurs qui ont tendance à aggraver la désertification agricole de ce territoire.

5 000 ha à 6 000 ha de foncier agricole seraient disponibles et mobilisables de suite pour l'agriculture.

Quelles masses d'eau risquent de ne pas atteindre le bon état à l'horizon 2027 ?

BON ÉTAT DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES À L'HORIZON 2027 : UN OBJECTIF DIFFICILE À ATTEINDRE...

Le territoire du Pays Grande Sologne est concerné par 36 masses d'eau superficielles. Parmi ces masses d'eau, 29 risquent de ne pas atteindre le bon état en 2027 : 27 masses d'eau connaissent un risque lié à l'hydrologie, en raison de la faiblesse du débit à l'étiage (évaporation des plans d'eau et pratique de l'irrigation), et 26 présentent un risque lié aux pressions exercées par les obstacles à l'écoulement.

SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT : UN TAUX ÉLEVÉ DE NON-CONFORMITÉ

Pour le territoire de Grande Sologne, la totalité des stations d'épuration de plus de 2000 EH sont non conformes sauf Salbris.

La station d'épuration de la Ferté Imbault - Selles saint Denis mérite une attention particulière. Il s'agit d'un lagunage naturel, dont les performances sont insuffisantes au regard du milieu récepteur en aval, à savoir la Sauldre.

Comment évoluent les prélèvements d'eau par secteur? Quels enjeux sur le territoire ?

L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE, PREMIER POSTE DE PRÉLÈVEMENTS EN GRANDE SOLOGNE

Sur le territoire des 3 EPCI de Grande Sologne, selon la BNPE, les prélèvements totaux représentaient 3,9 Mm³ en 2019, principalement répartis entre l'alimentation en eau potable (58 %) et l'irrigation (40 %). Les prélèvements proviennent à 96 % de ressources en eaux souterraines.

UNE RESSOURCE EN EAU VULNÉRABLE ET CONTRAINTE

Le territoire est concerné par plusieurs systèmes aquifères, dont la nappe des calcaires tertiaires captifs de Beauce sous Sologne et la nappe de la craie du Séno-turonien sous Beauce sous Sologne, toutes deux réservées à l'alimentation en eau potable. Ce classement implique qu'aucune nouvelle autorisation de prélèvement dans la nappe ne sera attribuée pour tout autre usage.

LES ENJEUX DE SÉCURISATION POUR L'EAU POTABLE

Pour faire face à des situations d'indisponibilité de la ressource, soit pour des raisons accidentelles (pollution), soit pour des raisons de baisse du niveau des nappes ou cours d'eau, il est essentiel de sécuriser l'approvisionnement en eau sur l'ensemble du territoire. A ce jour, plusieurs collectivités ne disposent que d'une seule ressource d'eau potable.

Economie circulaire (réduction, réutilisation, recyclage) : comment évoluent la production de déchets, le tri sélectif, le recyclage et quelles sont les démarches engagées sur le territoire ?

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS GÉRÉS PAR 2 SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Les 3 communautés de communes ont pris la compétence collecte et traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) qu'elles confient à 2 syndicats intercommunaux.

ÉDUCTION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES ; DES DÉCHETS VERTS TOUJOURS TRÈS VOLUMINEUX

Globalement, la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés au sein des 2 syndicats qui desservent la Grande Sologne présentent des ratios relativement élevés en kg par habitant et par an : 588 en 2019 pour le SMIEOM de Mer et 633 pour le SMICTOM de Sologne, supérieurs au ratio national (581 kg/hab/an, selon l'enquête nationale ADEME 2017).

Le poids des déchets verts est particulièrement important en Sologne où il représente certaines années plus de 30 % du volume global.

UN BON TAUX DE COLLECTE SÉLECTIVE

L'adhésion de la population au tri sélectif porte ses fruits. L'évolution des quantités issues des collectes sélectives apparaissent relativement stables en Sologne sur les 4 dernières années, progressant nettement sur le syndicat de Mer. Les ratios en kg/habitant/an sont nettement supérieurs au ratio national

PLUS DE LA MOITIÉ DES DÉCHETS COLLECTÉS ORIENTÉS VERS LE RECYCLAGE MATIÈRE ET ORGANIQUE

Pour le SMIEOM de Mer, on constate une légère baisse de l'enfouissement au profit de l'incinération qui résulte d'une quantité un peu plus importante d'encombrants.

Pour le SMICTOM de Sologne, l'incinération perd 3 points entre 2017 et 2019 du fait d'une baisse des quantités d'ordures ménagères résiduelles collectées.

DES SYNDICATS ENGAGÉS DANS L'EXTENSION DU TRI SÉLECTIF

A partir de mi-2021, le SMICTOM de Sologne mutualise avec d'autres EPCI de Loir-et-Cher et du Loiret le traitement de ses déchets ménagers, y compris ceux issus de la collecte sélective, au sein de l'unité de valorisation et du centre de tri d'Orléans Métropole.

Le SMIEOM de Mer adhère à la Société Publique Locale Tri Val de Loir(e) qui mettra en service fin 2023 un centre de tri interdépartemental.

Quels sont les espaces naturels, zones humides et continuités écologiques à préserver ?

UN TERRITOIRE ENTIÈREMENT COUVERT PAR LE SITE SOLOGNE DU RÉSEAU NATURA 2000

- 99 % du territoire sont concernés par un zonage au titre de Natura 2000 (partie terrestre) : 26 385 hectares au titre de la Directive Oiseaux (zone de protection spéciale) et 140 583 hectares au titre de la Directive Habitats (zone spéciale de conservation).
- Les surfaces inventoriées en ZNIEFF couvrent 1 810 ha.
- Les Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.) : au nombre de 5 sur le territoire...

DES MILIEUX OUVERTS D'UNE GRANDE RICHESSE A PRÉSERVER

Cette richesse vient principalement de ses milieux ouverts (prairies), aujourd'hui en voie de disparition. Afin d'éviter l'enfrichement de ces espaces et leur évolution vers des milieux forestiers, le maintien des pratiques agricoles de pâturage et de fauchage est primordial.

RESTAURER LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES DES COURS D'EAU

La restauration de la continuité écologique vise donc à retrouver des rivières vivantes, dynamiques et fonctionnelles. Sur le territoire, la dynamique engagée pour la restauration de la continuité écologique sur l'axe du Beuvron et celui de la Sauldre est essentielle, pour reconstituer des écoulements et une circulation suffisante des poissons dont les grands migrateurs, et des sédiments.

Quels sont les enjeux de prévention des risques sur le territoire ?

Les principaux risques naturels auxquels sont exposés les habitants de Grande Sologne sont :

- le risque inondation avec le PPRI de la Sauldre et l'Atlas des Zones Inondables du Beuvron (2791 personnes impactées, 160 entreprises et 260 emplois.)
- les feux de forêt,
- les mouvements de terrain liés aux phénomènes de retrait/ gonflement des argiles.

Les risques industriels et technologiques sont essentiellement dus :

- aux activités de type pyrotechnique (3 sites classés SEVESO)
- au transport de matières dangereuses.

Extraits de « **Portrait de territoire – CRTE – Pays de Grande Sologne** »
Observatoire économique et des territoires de Loir-et-Cher, juillet 2021.

Version complète : http://doc.pilote41.fr/_telechargement/crte_Grande_Sologne.pdf

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE PROJET DE TERRITOIRE GRANDE SOLOGNE 2021-2027

PRESENTATION :

Le territoire de Grande Sologne compte 25 communes pour en peu plus de 30 000 habitants (sources INSEE), et s'étend sur plus de 200 000 hectares sur les départements du Loir-et-Cher.

Située au sud de l'espace métropolitain orléanais, entre le Val de Loire et la Vallée du Cher, ce territoire constitue le cœur de la Sologne. Il est structuré par la RD2020, les axes autoroutiers A71-A85, la ligne ferroviaire Paris-Orléans-Vierzon-Toulouse et le réseau régional de cars REMI.

L'ensemble du territoire est classé site « Natura 2000 Sologne » (directive Habitats).

EPCI	Communes	Population*
Communauté de communes Cœur de Sologne	Chaon	466
	Chaumont-sur-Tharonne	1 088
	Lamotte-Beuvron	4 788
	Nouan-le-Fuzelier	2 367
	Souvigny-en-Sologne	533
	Vouzon	1 518
Communauté de communes de la Sologne des Etangs	Dhuizon	1 249
	La Ferté-Beauharnais	529
	La Marolle-en-Sologne	350
	Marcilly-en-Gault	751
	Millançay	800
	Montrieux-en-Sologne	665
	Neung-sur-Beuvron	1 244
	Saint-Viâtre	1 225
	Veilleins	165
	Vernou-en-Sologne	630
	Villeny	497
	Yvoy-le-Marron	736
	Communauté de communes Sologne des Rivières	La Ferté-Imbault
Orçay		238
Pierrefitte-sur-Sauldre		803
Salbris		5 268
Selles-Saint-Denis		1 366
Souesmes		1 071
Theillay		1 279

*Sources : INSEE, RP2017(géographie au 01/01/2019).

Le Pays de Grande Sologne est porté par un syndicat mixte ouvert. Il est administré par un comité syndical (60 membres) et un bureau (12 membres).

Pour l'élaboration, le suivi des programmes et leur évaluation, le Pays s'appuie sur son Conseil de développement appelé Comité 21 depuis l'adoption de l'Agenda 21 du Pays en 2013.

Ce Comité 21 est constitué de représentants de la société civile ; sa composition évolue au gré des nouvelles compétences (urbanisme...) ou programmes d'actions contractualisés par le Pays.

Annexe n° 3 : projet de territoire.

Pour élaborer ce projet de territoire, le syndicat mixte du Pays de Grande Sologne:

- S'est appuyé sur divers documents stratégiques dont son schéma économique, un schéma de services, un agenda 21, une charte forestière ...et surtout, le diagnostic de territoire réalisé dans le cadre de l'élaboration du CRTE en 2021 par l'Observatoire de l'Economie et des Territoires et la Direction Départementales des Territoires ;
- A puisé dans le diagnostic et le projet de PADD de son SCOT (en cours d'élaboration). *Cette démarche a notamment permis aux membres du Comité 21 ainsi qu'à la société civile d'apporter leur point de vue, leur ambition, leur attente, dans le cadre d'ateliers thématiques ou de réunions publiques,*
- A travaillé avec différents partenaires afin d'enrichir le projet et les objectifs (ex. l'Agence Régionale de la Biodiversité ; l'Observatoire de l'Economie et des Territoires ; la Direction Départementale des Territoires...),
- A rencontré l'ensemble des maires et des présidents d'intercommunalités pour recueillir leurs projets mais aussi leur vision et leur ambition pour ce territoire à plus ou moins long terme.

La concomitance des procédures (CRST/CRTE-PVD) permettra, à partir de ce tronc commun (projet de territoire) d'élaborer des programmes complémentaires et cohérents. Cette articulation/complémentarité devrait être facilitée par un portage centralisé par le Pays de Grande Sologne et un recrutement mutualisé du chef de projet.

Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) : Contrat signé entre le Région et le Pays. La prochaine contractualisation devrait intervenir début 2022. Négociation en cours.

Contrat de Relance et de Transition écologique (CRTE) : contrat signé avec l'Etat et divers partenaires. Ce contrat vise à faciliter la relance économique, la transition écologique et la cohésion des territoires. Le CRTE a vocation à accompagner la création et/ou le renforcement de projets de territoires, à regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'État et les collectivités, comme les programmes des différents ministères, et leurs partenaires, comme Petites villes de demain ou les contrats de transition écologique.

Petites Villes de Demain (PVD) : ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des centralités et de leurs territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Chacune des 3 communautés du Pays est concernée par cette politique grâce à sa ville pôle : Neung-sur-Beuvron, Salbris et Lamotte-Beuvron.

CONTEXTE :

Le développement économique du territoire de Sologne s'articule entre plusieurs pôles, dont Lamotte-Beuvron et Salbris en sont les principaux. Nouan-le-Fuzelier, pôle secondaire, assure la liaison entre Lamotte et Salbris. Les pôles de proximité (Neung/Beuvron ; Selles-Saint-Denis, Theillay et Chaumont/Tharonne) permettent d'assurer une offre de services sur l'ensemble du territoire.

Le territoire de Grande Sologne est défini par l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), qui affirme et entend renforcer ces pôles, tout en veillant à maintenir la population et les services existants des autres communes du territoire.

Au Nord, le développement économique est fortement lié au développement de la métropole orléanaise. La partie plus au Sud du territoire a été confrontée aux effets d'une désindustrialisation importante liée à des centres de décisions extérieurs, la crise de l'armement et de l'automobile. Les impacts furent considérables en termes de dynamismes économique et démographique. En effet, l'économie industrielle (armement et automobile) constituait le moteur du développement, devant même les activités liées au tourisme et la chasse. Désormais, l'économie « présente », autrement dit résidentielle et de tourisme, représente environ les deux tiers des emplois sur le territoire. Selon les données collectées sur le site de l'Observatoire de l'économie et des territoires de Loir-et-Cher, le Pays compte au total 13 093 actifs (sources : Observatoires de l'économie et des Territoires 2021).

Annexe n° 3 : projet de territoire.

En 2020, la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 et les mesures gouvernementales relatives à la restriction des déplacements des français pendant plusieurs semaines ont profondément impacté la société. De nouveaux modes d'organisation du travail ont été activés avec rapidité, réactivité et efficacité. Un recours plus fréquent au télétravail s'est développé sur l'ensemble du territoire français, et en particulier dans les territoires se trouvant à moins de 2 heures des grandes métropoles. Les bénéfices de cette nouvelle organisation du travail sont variés, qu'il s'agisse du bien-être des salariés, de la préservation de l'environnement *via* la réduction des trajets journaliers, de la diminution des contacts en cas d'épidémies... Cette mutation liée au télétravail constitue une vraie opportunité pour nos territoires ruraux. En effet, longtemps délaissés au profit des centres urbains, les petites communes rurales sont désormais plus attractives et séduisantes. Elles proposent un cadre de vie agréable loin de la pollution, du stress. Essentiellement résidentielles, elles offrent un accès immédiat à des espaces naturels, avec un foncier financièrement abordable. A l'issue du 1^{er} confinement, de mai à juillet 2020, le syndicat mixte du Pays a mené une vaste campagne de promotion publicitaire (télé et réseaux sociaux) du territoire de la Sologne auprès de la population francilienne, en soulignant son cadre de vie agréable et la possibilité de rester connecté à la capitale en moins de 2 heures.

Un an après, l'ambition de l'ensemble des élus du territoire de Grande Sologne demeure la même : attirer de nouvelles populations pour des séjours courts ou de durées moyennes, et des installations durables. Cette stratégie territoriale nécessite une structuration et un aménagement de l'ensemble du territoire propice à l'accueil de touristes et/ou de nouvelles familles et actifs.

Pour y parvenir, les élus ont défini des axes prioritaires en lien avec les priorités régionales : renforcement du partenariat avec la marque Sologne pour promouvoir le tourisme, propositions de loisirs et d'activités diversifiés et coordonnés répondant aux attentes du public, renforcement des offres d'hébergement et de restauration, travail sur des labels qualitatifs, valorisation et embellissement des villages de manière cohérente et respectueuse de l'environnement, revitalisation des centres-bourgs afin de maintenir et de renforcer les dynamismes existants, valorisation du patrimoine environnemental et de la biodiversité du territoire, développement des filières agricoles courtes et traditionnelles de Sologne (valorisation des races solognotes), préservation du patrimoine bâti et immatériel du territoire, spécialisation des communautés de communes en matière de développement économique, et préservation des forêts de Sologne. L'ensemble de ces thématiques doivent naturellement s'inscrire dans le contexte de réchauffement climatique, en mettant des moyens en action pour en limiter l'impact (ex : plantations d'arbres en ville et dans les exploitations pour maintenir la biodiversité, la fraîcheur et l'eau en profondeur).

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE :

ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITE :

Le territoire de Grande Sologne est doté d'une richesse naturelle exceptionnelle, forêts, étangs, zones humides, réserves ornithologiques, espaces naturels sensibles ; et intégralement couvert par le site Sologne du réseau Natura 2000 (Directive Habitats). Cependant, il existe en Sologne depuis de nombreuses années, une problématique de déprise agricole comme piscicole importante, entraînant souvent l'enfrichement des prairies et la fermeture des paysages.

Les élus souhaitent pérenniser et renforcer la trame verte et bleue du territoire, notamment, en portant une attention sur la restauration des continuités écologiques et réservoirs de biodiversité locaux. Ils soulignent également l'importance d'établir des liaisons vertes et bleues complémentaires entre la forêt et les espaces ouverts (prairies), d'intégrer pleinement le principe de nature en ville dans les espaces urbanisés (préservation et valorisation de parcs privés ou publics et des jardins potagers ; pérennisation d'alignements végétaux ; instauration de haies ; espaces verts dans les nouvelles opérations...).

Parallèlement, ils souhaitent redonner une place centrale à l'eau, en préservant les cours d'eau, leurs abords, et en assurant la protection de cette ressource. Les problématiques liées à la préservation de l'eau potable, mais également à la gestion des assainissements des usées et pluviales occupent une place importante en Sologne. En effet, le territoire encouragera les collectivités s'engageant dans des démarches de meilleure gestion des rejets d'eaux pluviales par des aménagements adaptés, ou de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable ; en réduisant les consommations par exemple ; et en étant vigilant sur l'état (déperdition) et la capacité des réseaux publics également. Ces démarches devront s'inscrire dans des dynamiques d'aménagement supposant disposer des ressources nécessaires, en termes de capacité et de qualité de la ressource en eau (prévention et gestion des conflits d'usage, interconnexions...), et de l'ensemble des systèmes d'assainissement (capacité totale et capacité résiduelle des stations d'épuration à répondre aux nouvelles exigences, conformité des systèmes, ...).

La préservation et la valorisation des ressources naturelles identifiées dans l'Agenda 21 (paysages, biodiversité et ses milieux, ressources en eau) doivent se poursuivre en intégrant la biodiversité dans les documents d'urbanisme et la gestion des espaces publics (espaces verts, centres-bourgs, cours d'écoles, cimetières...). Ces différents espaces auront un rôle à jouer dans la résilience du territoire (végétalisation, ombrage, infiltration des eaux...), dans l'optique de lutter notamment contre les phénomènes d'îlots de chaleur.

Objectifs du territoire :

- Valorisant les ressources patrimoniales, naturelles (biodiversité, étangs, forêts...) et culturelles (paysages, architectures...),
- Favorisant la connaissance de ces milieux et de leurs interprétations auprès des acteurs locaux : propriétaires, gestionnaires, collectivités, agriculteurs, habitants, touristes, usagers...
- Facilitant le pilotage d'actions menées en faveur de l'environnement et de l'adaptation face au changement climatique, et pouvant s'inscrire dans la stratégie globale du territoire : prise en compte de la préservation de la biodiversité et de la gestion de l'eau dans son ensemble (y compris l'eau pluviale) dans les projets d'aménagement des espaces publics, prise en compte de la préservation de la faune dans les projets de renouvellement d'éclairage public (orientation et nombre de lampadaires, couleur des leds, extinction à certains horaires...), prise

Annexe n° 3 : projet de territoire.

en compte de la préservation de la faune sauvage dans les projets de construction de bâtiments des collectivités ou de rénovations énergétiques (préconisations sur les matériaux...), mais aussi prise en compte de la faune vivant sur et dans le bâti (hirondelles, martinets, chouettes, chauve-souris, etc...), ou encore, actions en faveur d'une meilleure gestion des eaux pluviales pour participer à la recharge des nappes phréatiques (favoriser des projets faciles à mettre en œuvre, par exemple à l'échelle de parcelles ou de zones publiques (parkings: noues pour récolter les eaux de ruissellement), jardins de pluie ou zones sous-baissées temporaires humides pour déconnecter les gouttières de certaines bâtiments etc...).

Le point de vigilance particulier du territoire dans les prochaines années consistera en la surveillance des milieux forestiers et aquatiques, en raison du réchauffement climatique. Un des problèmes en Sologne est l'enfrichement. Pour entretenir les espaces ouverts, il faut gérer les coupes d'arbres et veiller à ce que ceux-ci ne se développent pas (provoquant de plus la fermeture des paysages). En raison du changement climatique et d'étés de plus en plus chauds et secs, les risques de feux de forêts et de vitesse de propagation constituent des menaces réelles et importantes. Il est donc impératif pour le territoire d'anticiper ces risques et de s'adapter à ces phénomènes qui deviendront de plus en plus fréquents. La nécessité d'entretenir les forêts est impérative et passe notamment par le maintien au maximum des milieux ouverts (landes, prairies, clairières, tranchées forestières, passages lignes hautes tensions) car ils constituent des barrières naturelles à la propagation des feux en cas d'incendies. Un projet expérimental de surveillance de la forêt de Sologne est en cours d'élaboration en partenariat avec le Département, le SDIS et les services de la préfecture de Loir-et-Cher. L'objectif serait d'installer, sur des points très hauts (châteaux d'eau éventuellement) et stratégiques, des caméras dômes thermiques reliées à un centre de surveillance. Ce projet pourrait, par ailleurs, s'articuler avec la création d'un observatoire de la faune et de la flore sauvage de Sologne, permettant de développer des programmes de recherche sur la faune dans son milieu naturel, de procéder à un comptage sincère des espèces, de suivre des animaux sur une longue période.

Un second défi concerne la préservation de la biodiversité aquatique. Il s'agit de l'entretien des étangs solognots dont beaucoup sont victimes de la prolifération de plantes invasives entraînant une asphyxie des milieux aquatiques (jussie + saules) et un appauvrissement de la biodiversité (les oiseaux ne peuvent plus se nourrir dans les étangs, leur habitat est détruit, ils ne se reproduisent plus en Sologne et finissent par disparaître du territoire. Des actions portées conjointement par la Fédération des chasseurs et Natura 2000 sont entreprises sur le territoire. Les différentes contractualisations de la Grande de Sologne pourraient encourager l'engagement de nouvelles actions en faveur de la préservation de la biodiversité aquatique des étangs et des milieux aquatiques en général, en partenariat avec le syndicat de rivière du Beuvron, ou celui du bassin de la Sauldre par exemple.

Enfin, la Grande Sologne a décidé de s'engager dans la préservation et la valorisation des espèces domestiques menacées, notamment en ce qui concerne l'agneau de Sologne (race « la Solognote »), de la poule de Contres ou du dindon noir de Sologne. Le territoire encourage la structuration d'une filière de producteurs de l'agneau de Sologne et sa promotion, avec pour ambition, in fine, une labellisation IGP. En lien avec l'Union pour les Ressources Génétiques du Centre (URGC), le flock-book (pedigree) et la chambre d'agriculture de Loir-et-Cher, un travail est engagé auprès des producteurs de moutons de Sologne volontaires pour définir un projet de développement économique de la filière, seule perspective permettant d'assurer la sauvegarde de la race.

Exemples de projets potentiels : acquisition matériels favorables à la biodiversité ; création de forêt-jardin ; création d'une ferme permaculturelle et pédagogique, création de parcours pédagogique autour de la biodiversité à l'intérieur des villes et villages.

TRANSITION ENERGETIQUE :

Dans la continuité des actions menées ces 6 dernières années, la réduction du bilan énergétique du territoire demeure une priorité pour les acteurs locaux.

Les élus de Grande Sologne soulignent l'importance de valoriser les ressources naturelles afin de tendre vers un éco-territoire (image de marque). Ils souhaitent notamment valoriser le potentiel énergétique du territoire pour enclencher une transition énergétique (encourager le développement des énergies solaires sur les bâtiments d'activités ou annexes ; inciter au développement de la filière bois ; permettre le déploiement des installations géothermiques et encourager le développement de la méthanisation sur les sites agricoles).

La Grande Sologne s'est, par ailleurs, engagée dans une politique volontaire de mises aux normes et de réhabilitation des bâtiments et équipements publics (éclairage, réhabilitation thermique...). La diminution des consommations énergétiques et de l'impact carbone constitue un enjeu fort pour le territoire. Développer et favoriser les projets à forte valeur ajoutée en matière environnementale et économes en énergie ; anticiper la reconversion des sites d'exploitation du sous-sol ou encore valoriser les déchets sont inscrits au programme d'actions du territoire en faveur de l'environnement.

De 2011 à 2018, le Pays a bénéficié d'une plateforme de formation « éco-réhabilitation » portée par la Maison de l'emploi de l'arrondissement de Romorantin-Lanthenay. Différentes formations étaient délivrées : rénovation énergétique et sanitaire, ventilation... aujourd'hui, ces formations sont délivrées sur le blaisois.

Les objectifs sont :

- Améliorer la performance énergétique par la réhabilitation et la rénovation des bâtiments ;
- Améliorer les conditions de vie et de gestion des équipements ;
- Augmenter la production et l'utilisation d'énergies renouvelables sur le territoire ;
- Garantir la pérennité de la filière bois, pourvoyeuse d'emplois non délocalisables, afin de préserver la valeur patrimoniale de la Sologne (favoriser un entretien durable des espaces forestiers, favoriser les circuits-courts, ...).
- Méthanisation : travail sur la gestion des biodéchets afin d'anticiper les obligations réglementaires qui s'appliqueront aux particuliers à partir de 2024. Etude permettant d'envisager la création d'une plateforme de compostage pour le traitement, notamment, des cartons bruns (bois), qui pourraient être par la suite, mélangés ou non aux digestats du méthaniseur de Lamotte ? Problématique du compostage des boues de station d'épuration ?

Exemples de projets potentiels : réhabilitations énergétiques d'équipements publics ; mise aux normes et modernisation de l'éclairage public et remplacement des éclairages traditionnels par des leds.....

MOBILITE DURABLE :

L'ambition est de favoriser les liaisons douces et les mobilités durables (électriques) pour réduire l'impact carbone lorsque cela est possible en Sologne (les bourgs sont éloignés les uns des autres) : liaison douce La Ferté Imbault/Selles saint Denis ; liaison douce intra-Lamotte (collège-centre-ville). De la même manière, afin de réduire l'impact carbone lié aux trajets quotidiens domicile-travail, la Grande Sologne encouragera la création d'espaces de coworking et de tiers-lieux (Fabrique de territoire dans les PVD) dans des zones stratégiques et attractives, et favorisera des mobilités plus vertueuses, en améliorant les réseaux multimodaux (route/vélo/gare), et en soutenant les projets de

création d'aires de co-voiturage à celles déjà existantes (3 aires déjà existantes / projet d'aire à l'entrée de l'A71 à Lamotte).

DEVELOPPER L'EMPLOI, L'ECONOMIE ET LE TOURISME

EMPLOI, ECONOMIE :

Dans la crise économique que traverse la France en raison de l'épidémie de la COVID-19, il est impératif que le territoire de Grande Sologne se structure afin que chaque pôle des communautés de communes puisse préserver ses emplois et en créer d'autres (voir schéma économique du Pays de Grande Sologne). L'objectif de la Grande Sologne est donc de renforcer son attractivité économique et de promouvoir un développement spécialisé, organisé et non concurrentiel d'un territoire à l'autre, respectueux de l'environnement, **cohérent avec son histoire et le tissu économique existant**. Les atouts du territoire consistent en la proximité avec la métropole d'Orléans au nord de la Sologne, et sa reconnaissance en Zone de Revitalisation Rurale jusque fin 2022 pour la partie Sud.

Comme affirmé dans son schéma de développement économique mais également dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du SCoT du Pays de Grande Sologne, la volonté du territoire est de renforcer les pôles d'activités économiques d'intérêt intercommunal déjà existants (Lamotte-Beuvron (Parc d'activités de Sologne), Salbris (Technoparc), Ecoparc à Neung-sur-Beuvron). Ainsi, les élus de Grande Sologne souhaitent mener un important travail de requalification des friches industrielles et urbaines du territoire (et mener notamment des études approfondies permettant de proposer in fine un plan stratégique de réhabilitation et/ou reconversion des dites friches dont de l'EPMU, ...). La communauté de communes de Cœur de Sologne, avec Lamotte-Beuvron comme pôle de centralité, s'est engagée dans le traitement des biodéchets avec la construction d'un méthaniseur (30 000 tonnes par an). L'ambition est donc de poursuivre le développement de cette filière ainsi que de développer une zone des équipementiers cheval et des activités de traction animale en lien avec la présence de la Fédération Française d'Equitation à Lamotte et de l'importance des événements qui s'y déroulent.

Le modèle de développement économique de la communauté de communes de la Sologne des Etangs repose principalement sur les activités d'Ecoparc à Neung-sur-Beuvron, avec la présence de petites et moyennes structures à la pointe de la technologie, ou avec des activités originales.

Au sud du Pays, le Communauté de communes de la Sologne des Rivières s'inscrit dans un zonage « Territoire d'industrie » (Plan de relance) qui s'étend sur la communauté voisine du Romorantinais-Ménestois. Dans le cadre de ce programme, une école de production vient d'ouvrir sur Salbris dans des locaux réaffectés, pour préparer aux métiers de la mécanique productique.

Un des enjeux forts dans les prochaines années résidera dans le développement des infrastructures, l'accessibilité, et les usages du numérique apportés par le très haut débit pour tous.

ECONOMIE AGRICOLE :

En grande partie due à la pauvreté des sols, l'agriculture présente sur le territoire de Sologne a longtemps été orientée vers l'élevage. Les surfaces agricoles cultivées ont également connu un fort recul. Les terres abandonnées occupées par des landes et des friches représentent près de 12% de la surface en Sologne. Plusieurs facteurs ont contribué à cette situation : le boisement artificiel encouragé par l'Etat après-guerre, la déprise agricole, le statut du fermage (gestion des nuisibles...), la qualité des terres, l'évolution des pratiques cynégétiques vers la chasse au grand gibier, le revenu de

Annexe n° 3 : projet de territoire.

la chasse plus important que celui de l'agriculture ou de la pisciculture...Face à cette déprise, les élus du pays de Grande Sologne ont engagé diverses opérations :

- négociation avec l'Etat pour bénéficier de Conventions Pluriannuelles d'Exploitation Agricole (CPEA) pour faciliter la remise en cultures de terres abandonnées (contrats),
- travail auprès des notaires pour sensibiliser les futurs acquéreurs à l'intérêt d'installer un fermier sur leur propriété,
- création d'outils de communication sur « l'équilibre agro-sylvo-cynégétique » en partenariat avec le CRPF (forêt), la fédération des chasseurs et l'association de propriétaires solognots (CCAS).

En matière d'économie agricole, le territoire entend poursuivre sa politique d'aide à l'investissement auprès de ses agriculteurs, afin de pérenniser l'activité économique tout en la redynamisant. Le territoire encouragera les diversifications agricoles et favorisera l'agriculture raisonnée et le travail sur les filières. Il soutiendra le développement des circuits-courts et de l'agriculture biologique, et favorisera la création de passerelles entre productions locales et commerces. En outre, la vente directe des produits ou les projets de fermes pédagogiques sont des exemples pouvant être soutenus par le territoire.

Plusieurs échanges ont eu lieu entre le monde agricole et la Grande Sologne, aboutissant à une volonté commune de mieux structurer certaines filières (valorisation des races solognotes, notamment celle de la « Solognote » -agneau de Sologne- et d'un travail vers une labellisation IGP), de favoriser la diversification des activités afin de créer des compléments de revenus pour les agriculteurs, de travailler au développement de l'agro-tourisme avec un recensement des ventes à la ferme et la création d'une route des Terroirs.

La Grande Sologne souhaite également soutenir la réflexion sur l'agroforesterie pour conforter les filières bois (identifiées dans la Charte forestière du Pays), source d'emplois existante et potentielle plus importante, et vraie valeur ajoutée du territoire. L'objectif est de favoriser le développement de la sylviculture et des activités connexes pour valoriser cette ressource très présente en Sologne, et développer la gestion durable forestière pour mieux en protéger la biodiversité (Natura 2000 Sologne). *Pour cette thématique, le territoire pourrait travailler sur un Contrat d'Objectifs Territorial des Energies Renouvelables (COT EnR) en partenariat avec le Pays Val de Cher Romorantinais. En effet, la Sologne dispose d'une capacité de production importante et le territoire du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais se positionne comme un territoire offrant des débouchés économiques intéressants.*

ECONOMIE TOURISTIQUE :

La Grande Sologne affiche une ambition très forte en matière de développement économique lié au tourisme et aux activités de nature. En raison de sa proximité avec la métropole Orléanaise et la région Ile de France et bénéficiant d'une identité forte (seule région naturelle française reconnue par un décret de 1941), la Sologne offre une réelle alternative au tourisme de masse et ambitionne d'accueillir des visiteurs en quête de nature, de calme et de douceur de vivre.

Ainsi, le territoire travaille depuis plusieurs années à la promotion touristique de la Sologne, en étroite collaboration avec la marque Sologne, co-présidée par la Région Centre Val de Loire, les départements du Loiret et du Loir-et-Cher. Un des objectifs consiste à valoriser son identité, ses liens depuis l'Orléanais jusqu'à la Vallée du Cher en passant par la Loire. La marque Sologne a ainsi identifié des cibles de touristes potentiels et a élaboré un guide qualitatif permettant de labelliser les hébergements et les sites accueillant du public (restaurants, hôtels, sites touristiques, gîtes, chambres d'hôtes, ventes à la ferme...). Le territoire entend poursuivre cette politique de labellisation auprès des acteurs locaux

Annexe n° 3 : projet de territoire.

ainsi qu'aux domaines de l'équitation, de la chasse, de la pêche, des villages.., afin de garantir une qualité d'accueil et une montée en gamme des activités et services proposés au public.

D'autre part, la Grande Sologne soutient le projet de marque alimentaire piloté par la Région Centre, afin de labelliser les produits de son territoire « C du Centre – Sologne ». Ce travail est réalisé en lien avec la Région, Devup', les chambres consulaires et la marque Sologne. Obtenir le sigle « C du Centre -Sologne » constitue une reconnaissance, un gage de qualité et d'authenticité des produits locaux du territoire, et la promotion des savoir-faire de la Sologne.

Pour valoriser son territoire et ses activités, la Grande Sologne encouragera les communautés de communes à promouvoir un tourisme de nature et de découverte, en poursuivant par exemple la mise en place et l'entretien d'un réseau connecté de cheminements doux. La Sologne travaillera avec les territoires voisins à la création de liaisons reliant notre « schéma Sologne à vélo » à leurs réseaux. Dans cet esprit, le territoire désire s'engager dans une politique de « professionnalisation » de son réseau vélo, avec des aires d'accueil sur les trajets des pistes cyclables (avec des réparateurs, des vendeurs, des dépositaires...). D'autre part, afin de renforcer l'attractivité touristique de son territoire, la Sologne soutient le projet de création, à titre expérimental, d' « auberges communales » ou de point relais dans certaines communes et villages (pôles de centralité et villages disposant d'un lieu d'accueil touristique, type Maison de Cerf à Villeny, Maison des Etangs à Saint-Viâtre ou la Maison du Braconnage à Chaon, ...), permettant d'offrir une conciergerie de services aux touristes (kit réparation de vélos, relais de clés pour les gîtes et les chambres d'hôtes, point relais infos et vélos, listing baby-sitters...). Cette professionnalisation des offres de services favoriserait l'intérêt des touristes pour nos itinéraires doux (vélos et cavaliers).

Le territoire s'est, par ailleurs, engagée dans le projet de coopération pour promouvoir la Route Européenne équestre d'Artagnan, dont la route des Cardinaux traverse son territoire. L'ambition est de relier Chambord à Sancerre, en passant par la Sologne. Le projet structurant pour y parvenir consistera à créer une passerelle à destination des mobilités douces franchissant l'autoroute A71 (CPER). De même, en partenariat avec la Fédération Française d'Equitation et le Comité Régional d'Equitation, la Sologne encouragera les fermes équestres à s'engager dans des démarches de labellisations.

Les élus ambitionnent, de plus, de répartir de manière plus homogène les équipements de promotion du territoire, au plus près des touristes. L'accès à une information de qualité et permanente (signalétique, borne d'information...), la valorisation des productions locales respectueuses de l'environnement et la mise en valeur de savoirs faire locaux (via des parcours touristiques) sont autant d'outils de promotion du territoire. En partenariat avec la marque Sologne, le territoire souhaite pérenniser et diversifier les services et équipements touristiques tout en modernisant et développant l'accueil touristique ainsi qu'en proposant d'offres « clés en main ».

Afin de promouvoir le patrimoine bâti et immatériel de la Sologne, le territoire encouragera les communes à travailler à un embellissement paysager des centres, des entrées et des sorties des villages, cohérents et harmonieux entre eux, respectueux des essences locales et des consommations en eau. Pour y parvenir, une étroite collaboration est déjà engagée avec le CAUE 41.

Cette volonté commune de travailler à l'embellissement et à la préservation des patrimoines de Sologne s'inscrit parfaitement dans le prolongement de l'important travail de développement des événementiels déjà réalisés sur le territoire depuis plusieurs années, et plus particulièrement sur le site de la Fédération Française d'Equitation, qui accueille de nombreux événements nationaux et internationaux en dehors de ceux liés aux chevaux (Game Fair, Nuit de Sologne, tournoi national de Beach Volley, Open Générali, championnat du monde de course de chiens de traîneaux..). Ces grands événements génèrent des revenus économiques importants pour le territoire (hébergement, restauration, commerces...).

FAVORISER LE MIEUX ÊTRE SOCIAL

SANTE – ORGANISATION DE L’OFFRE DE SOINS :

Une des problématiques importantes à l’échelle du territoire de Sologne, en termes de services, réside dans le domaine de la santé : la démographie médicale, à défaut des équipements, reste problématique. La densité médicale du bassin de vie du territoire est, à l’image des départements de Loir-et-Cher et du Loiret, bien inférieure à la moyenne nationale. Le territoire est confronté au problème du vieillissement des médecins généralistes, posant la question de leur renouvellement au moment de leur départ en retraite. La problématique régionale liée à la santé est fortement marquée sur le territoire Sologne tant dans le manque de médecins et de spécialistes praticiens que dans les inter-relations avec les centres de santé (urgences, chirurgie...) qui sont tous extérieurs au territoire (Blois, Orléans, Romorantin, Vierzon).

Des mesures ont déjà été engagées afin de mieux coordonner les offres de soins, comme la création d’une maison de santé intercommunale à Neung-sur-Beuvron, la création de CTPS sur le territoire (4 en tout), la présence de l’IMDS, le dispositif PAÏS. Un des enjeux importants pour les prochaines années sera de coordonner tous les dispositifs créés et mis en place afin de permettre une offre de services la plus structurante et qualitative possible.

Priorité du territoire :

- Densifier et mieux structurer l’offre de soins.
- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en favorisant la création ou la réhabilitation de logements adaptés ou intergénérationnels.
- S’engager dans une dynamique d’élaboration d’un Contrat Local de Santé (CLS), partagé entre acteurs et partenaires du territoire pour mettre en œuvre des actions au plus près de la population, afin de réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de santé.

SERVICES A LA POPULATION :

La taille des communautés de communes est relative. Les bassins de vie sont essentiellement tournés vers Orléans, Vierzon, Romorantin, tous extérieurs au territoire.

La population du territoire est globalement vieillissante et peine à retenir ses jeunes, même si on observe des disparités. **Les communes se situant près d’Orléans connaissent de meilleures dynamiques.**

Les services et commerces de proximité sont encore existants dans la plupart des villages mais le territoire connaît une carence en proposition de lieux de restauration. A la suite de fermetures d’hôtels et de restaurants traditionnels de type familial, et faute de repreneur privé, des communes (Souesmes, Millançay, Pierrefitte-sur-Sauldre, Theillay, Souvigny-en-Sologne...) ont acquis ces bâtiments et souhaitent les réhabiliter et trouver des gérants privés qui s’investiraient dans ces établissements.

Sur la base d’un schéma de services du Pays, différents manques ont été identifiés notamment à destination de la petite enfance et de l’adolescence.

En matière de petite enfance, l’offre de garde collective sera notamment renforcée avec les projets de crèches ou micro-crèches des communes de Lamotte-Beuvron, La Ferté Beauharnais, Millançay. La crèche de Lamotte-Beuvron devrait ouvrir dans les prochaines semaines. Le projet de crèche de Millançay relève d’une initiative privée.

Pour la jeunesse, au-delà de la formation, l’offre en pratique sportive et en loisirs poursuit son maillage des principaux bourgs du territoire, proposant, à terme, de grands équipements (piscines, courts de tennis couverts, ...) et des lieux de convivialité (en attente d’un inventaire et d’un diagnostic des équipements, en partenariat avec le Comité Régional Olympique et Sportif).

Le maintien d'un appareil commercial et de services constitue une armature indispensable à la vie des villages solognots très éloignés les uns des autres.

CULTURE ET SPORTS :

Promouvoir l'accès à la culture :

La communauté de communes de Cœur de Sologne a signé localement un PACT (Projets Artistiques et Culturels de Territoire), permettant d'animer un développement culturel sur le territoire.

La taille de la communauté de communes de la Sologne des Etangs (inférieur à 10 000 habitants) ne lui permet pas à ce jour de bénéficier de ce dispositif.

La communauté de communes de la Sologne des Rivières n'a, jusqu'à présent, pas contractualisé avec la Région pour ce dispositif.

Le Pays a émis le souhait de porter une telle démarche, en complémentarité de son programme LEADER, mais son statut ne lui permet pas.

Le territoire de Sologne souhaite poursuivre son action culturelle, en s'appuyant notamment sur :

- son réseau de médiathèques et de bibliothèques (rénovation/construction à Lamotte-Beuvron, Chaumont/Tharonne,...),
- son tissu associatif diversifié qui assure, tout au long de l'année, une offre culturelle et touristique de qualité (patrimoine solognot valorisé, événementiels « Nuits de Sologne » et « Sculpt' en Sologne », brocantes, randonnées...).

Offre sportive et de loisirs :

Afin de répondre aux enjeux identifiés dans son Agenda 21, le territoire entend poursuivre les projets d'équipements sportifs et de loisirs structurants pour les habitants et les touristes (création, réhabilitation, mise aux normes, voire construction...). Depuis 2021, le Pays de Grande Sologne s'est engagé, en partenariat avec le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS), dans la réalisation d'un diagnostic territorial des équipements sportifs réalisé à l'échelle des communautés de communes. Les préconisations formulées dans le diagnostic aboutiront à une priorisation des projets à soutenir.

De même, aux côtés du CROS, les élus souhaitent s'engager dans l'élaboration d'un projet sportif commun de territoire, en définissant un certain nombre de thématiques à travailler, comme par exemple le sport et l'entreprise, l'accès au sport après l'école (mini-bus...), le sport et la santé, le sport et le tourisme (Sologne à vélo, CRJS, tourisme équestre...), sport et cohésion sociale (lien social, rencontres, échanges, bénévolat...). Ce projet s'inscrit pleinement dans la démarche portée par le dispositif Terre de Jeux – Paris 2024, dispositif dans lequel la Sologne est largement représentée.

RENFORCER LA COHESION TERRITORIALE

VALORISER L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS :

Les espaces publics constituent de vrais lieux de vies, d'échanges, de rencontres, et d'animations des centres bourgs. Le cadre de vie et le traitement paysager des espaces et des centres-bourgs constituent la vitrine des communes. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de renforcer la stratégie de développement touristique et d'améliorer la qualité de l'accueil du public. L'objectif est de proposer un aménagement joli et soigné/attractifs des rues principales, ainsi que des entrées et sorties de villages, le « projet Sologne Cœur de villages ». Ces projets paysagers devront être harmonieux et cohérents d'un bourg à l'autre, afin de proposer aux publics une « destination villages de Sologne ».

Annexe n° 3 : projet de territoire.

Ce projet de valorisation paysagère doit bien entendu s'inscrire dans une démarche de préservation de la biodiversité (prise en compte des essences locales, plantes mellifères...) et du respect de l'environnement (réduction de la consommation en eau et essences résistantes au réchauffement climatique).

Dans cet esprit de « Projet Rue principale », le territoire travaille au réaménagement des centres-bourgs avec le foncier disponible et à la réaffectation des friches urbaines dans un triple objectif : restauration du patrimoine et lutte contre les passoires thermiques, valorisation visuelle des centres-bourgs, projet social et intergénérationnel en favorisant l'aménagement de logements adaptés aux personnes à mobilités réduites ou âgées pour les maintenir en autonomie le plus longtemps possible au cœur des villages (possibilité d'aller faire les courses à pieds, vigilance des voisins...).

De même, le territoire de Grande Sologne encouragera l'aménagement des cœurs de bourgs dans une logique d'amélioration de la lisibilité de l'espace urbain, et de cohésion sociale : espaces de convivialité, requalification de places, aires de jeux, mobiliers urbains, végétalisation, reprofilage de voiries...

La transition entre l'espace urbain et l'espace naturel (ou agricole) constitue un enjeu pour la préservation du cadre de vie et le maintien de l'attractivité. Les communes comprennent toutes des entrées de bourgs de qualité, marquées par un espace paysager, un ornement des voies (alignement végétal) ou des édifices patrimoniaux.

Pour qualifier les entrées de bourgs, les élus souhaitent :

- maintenir des espaces de transition de type lisière entre l'espace urbain et l'espace forestier (notamment pour des raisons de précaution face au risque de feu de forêt) ou des zones tampons paysagères (haies, cheminements, fossés, etc.) entre l'espace urbain et l'espace agricole ;
- assurer l'intégration des volumes dans leur environnement immédiat et lointain ;
- favoriser l'utilisation du végétal pour les clôtures visibles depuis l'espace public ;
- aménager et sécuriser les entrées de bourg de manière à réduire significativement les vitesses de circulation et permettre la cohabitation de différents modes de déplacement.
- proposer notamment aux communes de créer des «rues jardins », en concertation/partenariat par exemple avec les CAUE. En parallèle, un concours du jardin fleuri favorisant la biodiversité pourrait être organisé sur le territoire engageant chacun dans cette démarche, en partenariat avec la marque Sologne.

HABITAT/LOGEMENT – RENOVATION URBAINE :

Le parc de logements sociaux est globalement vieillissant sur le territoire, et plus particulièrement dans des communes comme Lamotte-Beuvron et Salbris. Le taux de vacance y est important. Rénover ces « passoires thermiques » ne présenterait qu'un intérêt modéré car ces immeubles ne correspondent de toute façon plus aux attentes et aux envies des populations concernées. En effet, à la campagne, celles-ci aspirent davantage à vivre dans des logements individuels avec des petits terrains. Il est donc impératif de rencontrer les bailleurs sociaux pour discuter de cette problématique importante en vue de requalifier ces espaces. Les élus de Grande Sologne ont proposé par ailleurs, peut-être dans le cadre du dispositif « Petite Ville de Demain », de travailler avec les services de l'Etat à un programme de démolition de parc vieillissant.

Concernant le parc privé, le pays a conduit, en 2015, une étude de faisabilité pour une OPAH : les données cartographiées ont été livrées à l'Observatoire 41. A l'issue de cette étude, les élus ont décidé de ne pas porter d'OPAH à l'échelle du pays mais de laisser la conduite d'opérations plus ponctuelles à l'échelle des intercommunalités ou des polarités.

Il est, par ailleurs, observé une bonne reprise du marché immobilier sur le bassin sud du département en 2021. Concernant l'attractivité résidentielle du parc privé, les élus de la Grande Sologne souhaitent, sans doute également dans le cadre du dispositif « Petite Ville de Demain », travailler avec les services

Annexe n° 3 : projet de territoire.

de l'Etat et de l'ANAH à l'élaboration d'un plan dynamique d'investissement (ORT /défiscalisation)
pour la réhabilitation de ces logements.

L'objectif pour le territoire, in fine, est d'aboutir à un projet de vivre ensemble intergénérationnel.

Annexe 4 : résumé du projet de territoire.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

PROJET DE TERRITOIRE GRANDE SOLOGNE 2021-2027

RESUME

Le Pays de Grande Sologne compte 25 communes pour en peu plus de 30 000 habitants. Il s'étend sur plus de 200 000 hectares au sud du Loir-et-Cher.

Pour élaborer ce projet de territoire, le Pays s'est appuyé sur divers documents stratégiques dont le PADD de son projet de SCOT.

TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE :

La biodiversité du Pays se révèle d'une grande richesse confortée par différents zonages de gestion et de protection. Le Pays s'attachera à soutenir les actions de restauration des corridors écologiques, de lutte contre l'enfrichement (déprise agricole) et les indésirables (jussies...) qui portent atteinte à la biodiversité.

En centres-bourgs, la conception et la gestion des espaces verts (îlots de fraîcheur...) viseront une gestion économe en eau.

La biodiversité domestique participe de l'identité du territoire. Porteuse d'espoir (labélisation IGP), le Pays soutient notamment les éleveurs de moutons « La Solognote » qui souhaitent relancer cette race emblématique menacée.

Engagés depuis plusieurs années pour une réduction du bilan énergétique de leur territoire, les élus locaux souhaitent poursuivre cet effort en améliorant la performance énergétique des bâtiments et en valorisant des ressources locales (bois énergie, biodéchets/méthanisation).

Afin de réduire l'impact carbone lié aux trajets quotidiens (domicile-travail...), le Pays encouragera les liaisons douces et la création de tiers-lieux.

De manière transversale, l'eau constitue une donnée primordiale en Sologne tant dans sa gestion écologique (syndicat de bassin, biodiversité des zones humides...) que dans son traitement économe (station de traitement, réseaux...).

DEVELOPPER L'EMPLOI, L'ECONOMIE ET LE TOURISME

L'objectif de la Grande Sologne est de renforcer son attractivité économique et de promouvoir un développement qualifié, organisé qui permette de requalifier des espaces délaissés, soutienne la diversification agricole, structuration de filières et la valorisation des ressources naturelles et culturelles par un tourisme respectueux.

FAVORISER LE MIEUX ÊTRE SOCIAL

Le schéma de services à la population a pointé différents éléments positifs (présence d'un tissu de commerces de base -mais fragile-) et d'autres plus problématiques pour assurer le maintien des populations notamment vieillissantes ou le développement touristique du territoire (éloignement des centres bourgs -mobilité-, faiblesse de l'offre de santé, services à la personne déficient, offre en hôtellerie-restauration insuffisante...).

RENFORCER LA COHESION TERRITORIALE

Les espaces publics constituent des points d'animations (places, marchés, commerces...) de la ville et participent de l'attractivité et de l'identité du territoire (paysagement, accessibilité...). Leur traitement doit faire l'objet d'une attention particulière (matériau, biodiversité, ressource en eau, mixité sociale, mobilier urbain).

Annexe 4 : résumé du projet de territoire.

La requalification d'espaces délaissés en centre-bourg peut également permettre de répondre à ces différents items en réintroduisant, en centre-bourg, services, logements intergénérationnels, espaces verts...

ORIENTATIONS 2021-2023

1- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE :

FICHE ACTION	TYPE D' ACTIONS MATURES -PROJETS	MAITRES D'OUVRAGES
Préservation de la biodiversité solognote	<ul style="list-style-type: none"> - Restauration de sites naturels sensibles et les continuités écologiques (TVB...), - Mise en valeur de sites à portée pédagogique ou touristique. 	CCom, communes, associations, syndicats de rivières,
Valorisation de la biomasse locale	<ul style="list-style-type: none"> - Structuration de la filière bois énergie, - Structuration de la filière méthanisation, - Animation d'un Cot Energie. 	Associations, SCIC, CUMA, CCom, communes, Pays.
Promotion des races domestiques locales	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien à des filières emblématiques solognotes (la Solognote, dindon noir...), - Projet alimentaire (cf axe 2). 	Exploitants, associations, chambre consulaire.
Programme de rénovation énergétique	<ul style="list-style-type: none"> - Rénovation énergétique de bâtiments publics, - Eclairage public (lutte contre la pollution lumineuse) : modernisation (LED, enfouissement). 	CCom, communes.
Favoriser des mobilités plus vertueuses, l'intermodalité	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les pistes cyclables, - Améliorer le réseau des aires de covoiturage, multimodales (vélo/route/gare). 	CCom, communes.

2- DEVELOPPER L'EMPLOI, L'ECONOMIE ET LE TOURISME :

FICHE ACTION	TYPE D' ACTIONS MATURES - PROJETS	MAITRES D'OUVRAGES
Développer une offre d'accueil des entreprises de qualité	<ul style="list-style-type: none"> - Extension et aménagement de zones d'activités, - Création d'une offre immobilière, - Création de services partagés, - Accueil de nouvelles formes d'activités : création de tiers-lieux (Fabriques de territoire...), favoriser l'économie circulaire... - Réhabilitation des friches, réaménagements d'espaces délaissés. 	Ccom Communes Structures d'insertion
Soutenir l'activité agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Soutien aux projets de diversification : vente directe... - Soutenir l'approvisionnement local : participation à un projet alimentaire de territoire, à la structuration d'une filière locale... 	Exploitants, Pays de Grande Sologne
Valoriser les atouts touristiques	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilités douces : itinéraires cyclables, pédestres et équestres, - Mise en valeur des patrimoines naturel, bâti et culturel, - Accompagner le développement d'une offre d'activités misant sur l'excellence environnementale et culturelle solognote, - Utiliser et développer les offres avec le numérique : Microfolies... 	CCom, communes, Conseil départemental, Associations, Acteurs privés

3- FAVORISER LE MIEUX ÊTRE SOCIAL :

FICHE ACTION	TYPE D' ACTIONS MATURES - PROJETS	MAITRES D'OUVRAGES
Développement et structuration de l'offre de santé	<ul style="list-style-type: none"> - Création, extension de pôles de santé, - Elaboration et animation d'un Contrat Local de Santé, - Renforcer et développer les équipements (télémédecine...). 	Ccom, Pays de Grande Sologne Professionnels de santé
Redynamisation du tissu commercial	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien d'une offre commerciale de base : acquisition, réhabilitation, .. - Aménagement des places de marché, halles... - Développement de l'offre en hébergement-restauration, 	ComCom, communes
Adapter l'offre de services	<ul style="list-style-type: none"> - Développement et coordination des Maisons France Services, - Développement des centres d'accueil enfance-jeunesse, - Développement des équipements sportifs et de loisirs, - Requalification des bibliothèques et médiathèques, 	CCom, Communes

4- RENFORCER LA COHESION TERRITORIALE :

FICHE ACTION	TYPE D' ACTIONS MATURES - PROJETS	MAITRES D'OUVRAGES
Requalification des espaces publics	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'espaces de vie sociale : jardins partagés... - Rénovation qualitative de centres-bourgs (commerces, services...), et de ses espaces de convivialité (placette, parking, rues jardinées...), ... - Création d'espaces dédiés à l'expression culturels (expositions, kiosque, théâtre de verdure...), 	Communes Ccom,
Développement d'une offre de logements ciblés	<ul style="list-style-type: none"> - Création de logements intergénérationnels, - Création d'hébergements pour apprentis. 	Communes, CCom, Société HLM
Renforcer la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Installation de systèmes de vidéo-surveillance. 	Communes
Développer le numérique et ses usages.	<ul style="list-style-type: none"> - Réseau France Services (cf axe 3), - Télémédecine (cf axe 3), - Tiers-lieux (cf axe 2), - Microfolies (cf axe 2), - Dématérialisation des procédures (urbanisme...), - Equipements en matériels (visioconférences, cinéma...). 	Ccom, Communes

5- DEVELOPPER L'ANIMATION ET L'INGENIERIE DU TERRITOIRE :

FICHE ACTION	TYPE D' ACTIONS MATURES - PROJETS	MAITRES D'OUVRAGES
Animation du CRTE	- Chef de projet mutualisé CRTE/Petites villes de demain.	Pays de Grande Sologne
	- Accueil d'un VTA	Pays de Grande Sologne
Animation CLS	- Chef de projet (Cf axe 3)	
Animation de la marque touristique régionale Sologne	- Chef de projet, actions de promotion et de marketing territorial	CCom, Agence de développement touristique 41, Pays de Grande Sologne
Animation d'un Cot Energies	- Chef de projet CEP mutualisé avec le Pays Val de Cher Romorantinais	Pays de Grande Sologne

Annexe n° 5 : orientations d'actions.

Animation culturelle du territoire	- Soutien à la programmation culturelle et touristique (PACT/Conseil régional...) à l'échelle du Pays	CCom
---	---	------

FICHES ACTIONS

ORIENTATION N°1 : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE.

ACTION N° 1	Préservation de la biodiversité solognote.
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> a) Restauration de sites naturels sensibles et les continuités écologiques (TVB..) b) Mise en valeur de sites à portée pédagogique ou touristique. c) Gestion durable de la forêt.
CONTEXTE	La Sologne constitue le plus grand site terrestre européen du réseau européen Habitats (Natura 2000). Cette richesse naturelle n'est pas suffisamment valorisée.
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> - Enrayer la perte de biodiversité, - Faire de la Sologne, la vitrine d'une biodiversité sauvegardée, gérée et véritable potentiel touristique.
MAITRES D'OUVRAGES	Collectivités (EPCI, communes), associations
DESCRIPTIF DES DEPENSES	<p>Investissement : travaux de restauration, de gestion ou de valorisation de sites (équipements, plantations...), travaux de lutte contre les risques naturels (incendie, ...).</p> <p>Fonctionnement : études préalables (inventaire (ABC, IBC...), parti d'aménagement ou de gestion), dépenses de communication (site internet, livret...), animation...</p>
MODALITES	
PARTENAIRES FINANCEMENTS	
TAUX D'INTERVENTION	
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre IBC/ABC réalisés, - Surfaces restaurées, renaturées, équipées, - Nombre de sites ouverts au public (ha). - Surface forestière sous garantie de gestion durable.

ORIENTATION N°1 : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE.

ACTION N° 2	Mieux gérer la ressource en eau.
Mesures	a) Sécuriser les réseaux, station d'épuration, interconnexion, retenue d'eau...
CONTEXTE	Dans un contexte global de réchauffement climatique et de rareté des ressources, il nous appartient de veiller à la bonne gestion et utilisation des richesses (eau...) en adaptant les équipements et les infrastructures pour éviter toute déperdition, pollution...
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser et optimiser les réseaux d'eau potable et d'assainissement, - Gérer le traitement des eaux pluviales notamment face aux risques de sécheresse. - Renaturation d'espaces (désimperméabilisation de cours d'écoles...).
MAITRES D'OUVRAGES	Collectivités (EPCI, communes).
DESCRIPTIF DES DEPENSES	Investissement : travaux de rénovation des infrastructures, achat d'équipements plus performants, ... Fonctionnement : études préalables
MODALITES	
PARTENAIRES FINANCEMENTS	
TAUX D'INTERVENTION	
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de mises en conformité d'installations de traitement des eaux.

ORIENTATION N°1 : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE.

ACTION N° 3	Valorisation de la biomasse locale
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> a) Structuration de la filière bois énergie, b) Structuration de la filière méthanisation, c) Elaboration et animation d'un Cot Energie.
CONTEXTE	<ul style="list-style-type: none"> - Avec un taux de boisement qui frôle les 80%, le Pays de Grande Sologne s'est engagé dans une réflexion de valorisation de cette biomasse. Grâce, notamment, à la mise en œuvre d'un Pôle d'Excellence Rurale, 3 réseaux de chaleur ont vu le jour et le stockage de plaquettes forestière a été facilité. Le Pays poursuit cet effort en diversifiant les sources d'approvisionnement (méthanisation..). L'objectif étant d'accroître la part d'autonomie énergétique du territoire en valorisant ses ressources (circuit court).
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> - Conforter les filières porteuses pour développer les énergies renouvelables, - Accompagner la création de nouvelles infrastructures (chaufferies, réseaux de chaleur...) et la mobilisation des ressources (plaquettes forestières, transport, stockage de la biomasse...). - Développer l'autonomie énergétique du territoire.
MAITRES D'OUVRAGES	Collectivités (EPCI, communes), SCIC, CUMA
DESCRIPTIF DES DEPENSES	Investissement : installation de chaufferies, création de réseaux de chaleur, équipements, locaux de stockage... Fonctionnement : études de faisabilité, animation...
MODALITES	
PARTENAIRES FINANCEMENTS	
TAUX D'INTERVENTION	
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de stations de chauffage installées (puissance).

ORIENTATION N°1 : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE.

ACTION N° 4	Mieux gérer et valoriser les déchets.
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> a) Structurer une filière de biodéchets, b) Amélioration de la chaîne de traitement.
CONTEXTE	Globalement, la réduction des déchets est un objectif majeur qui dépasse largement les frontières du territoire. Toutefois, les solutions pour réduire et/ou valoriser ces déchets s'organisent à une échelle locale.
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les actions de recyclage (ressourceries, recycleries), de compostage, - Développer le réseau et les capacités d'accueil des déchèteries, - Mise aux normes des équipements, fluidifier les chaînes de traitement, - Evolution des modes de collecte et de gestion (tri à la source...).
MAITRES D'OUVRAGES	Collectivités (EPCI, communes), SMICTOM, SIEOM, associations...
DESCRIPTIF DES DEPENSES	Investissement : travaux de modernisation, achat de matériels, Fonctionnement : études préalables (tri à la source...), animation (tri sélectif...)...
MODALITES	
PARTENAIRES FINANCEMENTS	
TAUX D'INTERVENTION	
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de structures modernisées ou créées, - Nombre de nouveaux services créés.

ORIENTATION N°1 : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE.

ACTION N° 5	Promotion des races domestiques locales.
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> a) Soutien à des filières emblématiques solognotes, b) Projet Alimentaire Territorial (cf. orientation n°2).
CONTEXTE	<p>La Sologne présente la caractéristique de bénéficier d'une biodiversité domestique riche, mais menacée, notamment en matière agricole : la Solognote (mouton), abeille noire, dindon noir, poule de Contres... la vente directe ou en circuit court permet une valorisation intéressante de ces races, ce qui, à terme, devrait permettre leur pérennité.</p>
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> - Pour assurer un avenir à ces différentes races, trouver et assurer un débouché économique reste la plus sûre des solutions (installation d'exploitants), structurer une filière, valorisation économique (signe de qualité...). - Les circuits courts constituent un débouché économique qui tend à se développer et qui répond aux caractéristiques d'exploitation de nouveaux installés.
MAITRES D'OUVRAGES	Collectivités (EPCI, communes), associations de producteurs, exploitants.
DESCRIPTIF DES DEPENSES	<p>Investissement : équipements/matériels, véhicule réfrigéré, bâtiments (vente directe, stabulation, atelier de découpe...),</p> <p>Fonctionnement : études préalables, événementiels, animation...</p>
MODALITES	
PARTENAIRES FINANCEMENTS	
TAUX D'INTERVENTION	
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitants soutenus, - Dont nombre d'exploitants engagés dans une démarche collective.

ORIENTATION N°1 : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE.

ACTION N° 6	Programme de rénovation énergétique.
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> a) Rénovation énergétique de bâtiments publics, b) Eclairage public. <p><u>PVD</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les rénovations énergétiques des logements. - Revitalisation des centres-bourgs (ORT).
CONTEXTE	<p>Deux orientations guident la volonté du territoire dans sa politique de rénovation énergétique : réduire la facture énergétique, lutter contre les émissions de gaz à effet de serre. Pour cela, deux axes sont privilégiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la rénovation des bâtiments publics (PVD : et des logements) , - la modernisation de l'éclairage public.
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire la facture énergétique du territoire, - Proposer des bâtiments plus performants, moins énergivores, un cadre de vie plus agréable, - Moderniser le réseau d'éclairage public, l'adapter aux enjeux énergétiques et environnementaux (trame noire...).
MAITRES D'OUVRAGES	<p>Collectivités (EPCI, communes),</p> <p><u>PVD</u> : SEM, HLM</p>
DESCRIPTIF DES DEPENSES	<p>Investissement : travaux de rénovation énergétique, enfouissement réseaux, éclairage...</p> <p>Fonctionnement : études techniques (audit...).</p>
MODALITES	
PARTENAIRES FINANCEMENTS	
TAUX D'INTERVENTION	
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de bâtiments traités / Economie d'énergie réalisée, - Nombre de points lumineux traités / économie d'énergie réalisée, - Lutte contre la pollution lumineuse : nombre de communes engagées, - Nombre de communes engagées « villes et villages étoilés ».

ORIENTATION N°1 : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE.

ACTION N° 7	Favoriser les mobilités plus vertueuses, l'intermodalité.
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> a) Développer les pistes cyclables, b) Améliorer le réseau des aires de covoiturage... <p><u>PVD :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Volet mobilité du projet de revitalisation (ORT). - Développement des mobilités douces et décarbonées.
CONTEXTE	<p>Le territoire du pays est vaste ; les bourgs-centres éloignés les uns des autres. Aussi, si le développement des pistes cyclables à l'échelle du pays est difficile, leur déploiement au sein des villages, et plus spécialement des PVD, est privilégié.</p> <p>La présence de 2 autoroutes (A71 et A85) ainsi que de la ligne SNCF (Paris-Orléans-Vierzon-Bourges) permette d'envisager un développement de l'intermodalité.</p>
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le réseau de pistes cyclables urbain et périurbain pour desservir les centralités ainsi que des services (écoles, centres commerciaux...), - Conforter le réseau d'aires de covoiturage, l'intermodalité autour de nœuds stratégiques (gares...), - Soutenir le développement des motricités douces et décarbonées.
MAITRES D'OUVRAGES	Collectivités (EPCI, communes), SIDELC.
DESRIPTIF DES DEPENSES	<p>Investissement : acquisition (terrain), travaux...</p> <p>Fonctionnement : études préalables (diagnostic, technique...).</p>
MODALITES	
PARTENAIRES FINANCEMENTS	
TAUX D'INTERVENTION	
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Part de véhicules électriques dans le parc des collectivités, - Linéaire de pistes cyclables réalisées.

Annexe n° 6

ORIENTATION N°2 : DEVELOPPER L'EMPLOI, L'ECONOMIE ET LE TOURISME.

ACTION N° 1	Développer une offre d'accueil des entreprises de qualité.
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> a) Créer une offre d'accueil qualitative (extension de zones, immobilier d'entreprises...), b) Création de services partagés, c) Accueil de nouvelles formes d'activités (tiers lieux...), d) Favoriser l'économie circulaire (cf. action 1-4-a)
CONTEXTE	<p>Le Pays s'appuie sur un schéma de développement économique ainsi que sur son SCoT (en cours d'élaboration) pour définir les contours d'une offre économique attractive répondant aux nouvelles aspirations de la population (coworking), au respect de l'environnement (sobriété foncière / réhabilitation des friches...) ainsi qu'aux services nécessaires à l'entreprise et à ses salariés (réseaux, services, immobilier...).</p>
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> - Engager le territoire dans une sobriété foncière (réinvestir les friches et les espaces délaissés...), - Proposer une offre d'accueil qualitative et compétitive (immobilier, zone, services, équipements, THD...), - Répondre aux sollicitations nouvelles (coworking, Fabriques de territoire, ressourceries/surcyclage...).
MAITRES D'OUVRAGES	Collectivités (EPCI, communes), SEM, associations.
DESCRIPTIF DES DEPENSES	<p>Investissement : acquisition (terrain, bâtiment), immobilier d'entreprises/tiers-lieux (création, rénovation, équipement...), aménagement (viabilisation, équipements...), matériels...</p> <p>Fonctionnement : supports de communication/promotion (stand, vidéo...) pour assurer une présence offensive et de qualité sur des événementiels...</p>
MODALITES	
PARTENAIRES FINANCEMENTS	
TAUX D'INTERVENTION	
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Surfaces requalifiées, - Surfaces nouvelles aménagées, - Surfaces immobilières créées, - Nombre de services partagés créés, - Nombre de tiers-lieux créés, - Nombre d'activités accueillies, - Nombre d'emplois créés attendus.

ORIENTATION N°2 : DEVELOPPER L'EMPLOI, L'ECONOMIE ET LE TOURISME.

ACTION N°2	Soutenir l'activité agricole.
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> a) Soutien aux projets de diversification. b) Développement de l'approvisionnement local, c) Structuration des filières locales.
CONTEXTE	Le Pays se distingue par une variété des productions. Après une régression de la vente directe, le territoire voit, de nouveau, des productions locales s'inscrire dans des circuits courts grâce notamment à l'installation de jeunes exploitants.
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> - Soutenir une activité agricole fragile en Sologne (qualité des terres, pression du grand gibier, déprise piscicole...) pour assurer son maintien, - Structurer les filières, qualifier des productions (labels, signe de qualité), - Participer aux efforts d'approvisionnement local organisés à différentes échelles (départementale, régionale...) : Projet alimentaire de territoire...
MAITRES D'OUVRAGES	Exploitants, associations de producteurs, CUMA...
DESCRIPTIF DES DEPENSES	<p>Investissement : acquisition (terrain, bâtiment), vente directe (salle de vente, laboratoire, salle de découpe, atelier de filetage, micro-abattoir...), matériels, véhicule réfrigéré (livraison, marché), ...</p> <p>Fonctionnement : étude de faisabilité et de qualification (signe de qualité), expertise...</p>
MODALITES	
PARTENAIRES FINANCEMENTS	
TAUX D'INTERVENTION	
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitants soutenus.

ORIENTATION N°2 : DEVELOPPER L'EMPLOI, L'ECONOMIE ET LE TOURISME.

ACTION N°3	Valoriser les atouts touristiques.
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> a) Développer les mobilités douces, b) Mise en valeur des patrimoines naturel, bâti et culturel, c) Excellence environnementale et culturelle solognote, d) Développer les offres utilisant le numérique.
CONTEXTE	<p>Les richesses naturelles et culturelles solognotes sont internationalement reconnues. Le développement des itinérances douces permet une approche appropriée pour apprécier ses ressources tout en les respectant (faune sauvage...). Le numérique est encore sous-utilisé dans les produits de découverte, les maisons à thèmes...</p>
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> - Accéder aux richesses solognotes tout en veillant à leur respect : développement des itinéraires à mobilité douce (pédestre, équestre, cyclo), - Valoriser les atouts patrimoniaux pour diversifier une offre touristique identitaire, - Favoriser l'usage numérique : créer des produits de découverte (chasse aux trésors...), de réalité augmentée (patrimoine bâti, historique...)... - Diversifier l'offre d'hébergement.
MAITRES D'OUVRAGES	EPCI, communes, Département.
DESCRIPTIF DES DEPENSES	<p>Investissement : acquisition, travaux d'aménagement, de restauration, résorption de points noirs, balisage, équipements, services, ...</p> <p>Fonctionnement : étude de faisabilité, expertise, élaboration de schéma / muséographie, conception de produits numériques notamment, ...</p>
MODALITES	
PARTENAIRES FINANCEMENTS	
TAUX D'INTERVENTION	
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sites requalifiés ou créés. - Nombre de km aménagés.

ORIENTATION N°3 : FAVORISER LE MIEUX ÊTRE SOCIAL.

ACTION N°1	Développement et structuration de l'offre de santé.
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> a) Création, extension de pôles de santé, b) Animation d'un réseau de professionnels (CLS, CPTS...), c) Conforter, développer le niveau des équipements (télémédecine...).
CONTEXTE	Le Pays pâtit d'un déficit de professionnels de santé (médecine générale, spécialistes...). L'offre de santé est primordiale pour assurer un maintien de la population dans de bonnes conditions mais également un argument important pour l'accueil de nouvelles populations.
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> - Conforter l'offre de soins de proximité (qualité de vie de la population) : favoriser les nouvelles installations (équipements...),... - Mettre en œuvre une stratégie locale de santé (mise en réseau...) - Proposer les équipements nécessaires à une médecine de pointe. : déployer les services de télémédecine.
MAITRES D'OUVRAGES	EPCI, communes.
DESCRIPTIF DES DEPENSES	Investissement : acquisition (terrain, bâtiment, matériels), travaux de restauration, achats de matériels de télémédecine, ... Fonctionnement : étude de faisabilité, animation du réseau...
MODALITES	
PARTENAIRES FINANCEMENTS	
TAUX D'INTERVENTION	
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets soutenus.

ORIENTATION N°3 : FAVORISER LE MIEUX ÊTRE SOCIAL.

ACTION N°2	Redynamisation du tissu commercial.
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> a) Maintien d'une offre commerciale de base. b) Aménagement des places de marché, c) Développement de l'offre en hébergement-restauration.
CONTEXTE	<p>Pour attirer de nouvelles populations, le territoire doit proposer une offre commerciale de base diversifiée.</p> <p>De même, pour favoriser l'accueil des touristiques, le pays doit développer son offre en hébergement, aujourd'hui insuffisante et peu qualifiante.</p>
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> - Conforter le tissu commercial proposé dans les bourgs centres et les pôles de centralités, - S'assurer de la pluralité de l'offre commerciale proposée pour qualifier le territoire du pays, - Soutenir les projets de création et rénovation d'hébergement-restauration pour offrir aux touristes des produits adaptés à leurs exigences.
MAITRES D'OUVRAGES	EPCI, communes.
DESCRIPTIF DES DEPENSES	<p>Investissement : acquisition (terrain, bâtiment, matériels), travaux de construction ou de restauration, achats de matériels techniques, ...</p> <p>Fonctionnement : étude de faisabilité, structuration (chef de projet commerce) ...</p>
MODALITES	
PARTENAIRES FINANCEMENTS	
TAUX D'INTERVENTION	
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de commerces/services requalifiés.

Annexe n° 6

ORIENTATION N°3 : FAVORISER LE MIEUX ÊTRE SOCIAL.

ACTION N°3	Adapter l'offre de services.
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> a) Développement et coordination des Maisons France Services, b) Développement des centres d'accueil enfance-jeunesse, c) Développement des équipements sportifs et de loisirs, d) Requalification des bibliothèques et médiathèques.
CONTEXTE	<p>Dans un contexte de réduction des services publics, le territoire organise la présence, sur les 3 CCom, de Maisons France Services qui évoluent en étoffant leurs prestations/partenaires et réfléchissant à une diffusion plus locale de leur offre de services (itinérance...).</p> <p>L'attractivité du territoire passe aussi par une offre diversifiée de services (notamment pour les ménages avec enfants) et d'activités sportive et culturelle.</p>
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir un cadre de vie attractif, répondant aux attentes de la population pour les besoins du quotidien : améliorer les conditions d'accueil (accessibilité...) et les normes de sécurité, développer les capacités d'accueil, diversifier les activités et les pratiques, consolider l'offre culturelle... - Qualifier le pays et le proposer dans l'offre promotionnelle globale du territoire : accueil de nouvelles populations, d'industriels, de professionnels de santé...
MAITRES D'OUVRAGES	EPCI, communes.
DESRIPTIF DES DEPENSES	<p>Investissement : acquisition (terrain, bâtiment, matériels), travaux de construction ou de restauration, achats de matériels techniques, de véhicules ...</p> <p>Fonctionnement : étude de faisabilité, mise en réseau, animation territoriale, événementiels...</p>
MODALITES	
PARTENAIRES FINANCEMENTS	
TAUX D'INTERVENTION	
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de Maisons France Services. - Nombre d'équipements sportifs et de loisirs créés ou requalifiés. - Nombre d'équipements permettant la pratique artistique ou l'expression culturelle. - Nombre de bibliothèques. - Nombre de Microfolies.

ORIENTATION N°4 : RENFORCER LA COHESION TERRITORIALE.

ACTION N°1	Requalification des espaces publics.
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> a) Rénovation qualitative de centres-bourgs et d'espaces de convivialité, b) Requalification de friches urbaines, c) Création d'espaces dédiés à l'expression culturelle. <p><u>PVD :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Revitalisation des centres-villes. (ORT).
CONTEXTE	<p>Pour lutter contre l'artificialisation du foncier, la requalification d'espaces est nécessaire (dépollution, réaffectation...).</p> <p>L'accompagnement des aménagements durables des espaces publics nécessitera notamment une végétalisation/renaturation des sols pour réduire les îlots de chaleur en milieu urbain sans oublier la fonction primaire de ces espaces ; la sociabilisation.</p>
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> - Réinvestir des espaces délaissés pour recréer les lieux de convivialité, des services, etc. - Rénover qualitativement des espaces publics pour apporter une plus-value paysagère (placette, rues jardinées...) ou du lien social (jardins partagés, kiosque...).
MAITRES D'OUVRAGES	EPCI, communes.
DESCRIPTIF DES DEPENSES	<p>Investissement : acquisition (terrain, bâtiment, matériels), travaux de dépollution, déconstruction ou de réhabilitation, achats de matériels techniques, ...</p> <p>Fonctionnement : étude paysagère ou environnementale (IBC...), aide à la planification (PLUI...).</p>
MODALITES	
PARTENAIRES FINANCEMENTS	
TAUX D'INTERVENTION	
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Surface désartificialisée. - Nombre d'espaces requalifiés. - Nombre d'équipements créés.

ORIENTATION N°4 : RENFORCER LA COHESION TERRITORIALE.

ACTION N°2	Développement d'une offre de logements ciblés.
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> a) Création de logements intergénérationnels, spécifiques... b) Création de logements pour apprentis. <p>PVD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adaptation de logements (vieillesse, mixité sociale...), - Lutte contre l'habitat indigne et insalubre, - Opération de rénovation de l'habitat ancien.
CONTEXTE	<p>Pour répondre à des besoins en logements bien spécifiques, le territoire doit être en capacité d'offrir un panel varié et de qualité afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - conserver sa population, - attirer de nouveaux arrivants - et promouvoir de nouvelles formes urbanistiques.
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> - proposer une offre répondant à l'alternance (accueil temporaire, apprentissage...), - développer les formes de logements dédiés à l'accueil intergénérationnel, - conforter le réseau des aires d'accueil des gens du voyage.
MAITRES D'OUVRAGES	EPCI, communes.
DESRIPTIF DES DEPENSES	<p>Investissement : acquisition (terrain, bâtiment, matériels), travaux de démolition, de réhabilitation ou de construction,</p> <p>Fonctionnement :</p>
MODALITES	
PARTENAIRES FINANCEMENTS	
TAUX D'INTERVENTION	
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements créés, - Nombre d'emplacement créés.

ORIENTATION N°4 : RENFORCER LA COHESION TERRITORIALE.

ACTION N°3	Renforcer la sécurité.
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> a) Installation de systèmes de vidéosurveillance, b) Aménagements sécuritaires.
CONTEXTE	Les communes du pays s'équipent en matériels de vidéosurveillance (lutte contre les incivilités, sécurité routière...) et poursuivent leur effort de réaménagement urbain pour gommer des points noirs d'insécurité.
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> - Offrir un cadre de vie apaisé et sécurisé.
MAITRES D'OUVRAGES	EPCI, communes.
DESCRIPTIF DES DEPENSES	Investissement : achat et installation de matériels techniques, aménagement urbain, résorption de points noirs... Fonctionnement : étude préalable, projet d'aménagement...
MODALITES	
PARTENAIRES FINANCEMENTS	
TAUX D'INTERVENTION	
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de communes dotées d'un système de vidéosurveillance, - Nombre de points noirs résorbés.

ORIENTATION N°4 : RENFORCER LA COHESION TERRITORIALE.

ACTION N°4	Développer le numérique et ses usages.
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> a) Développer les téléprocédures : télémédecine, France Services, urbanisme, démarches administratives... b) Offrir un cadre de travail connecté : tiers lieux... c) Diffuser la culture autrement : Microfolies, cinéma, conférences...
CONTEXTE	Dans un contexte international de plus en plus connecté et concurrentiel, le Pays doit afficher une offre de services et d'activités à la pointe.
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à la population, quelque soit sa localisation, de trouver une offre répondant à ses besoins (services, culture, emploi...), - Développer, diversifier le niveau des équipements (médecine, urbanisme...).
MAITRES D'OUVRAGES	EPCI, communes.
DESCRIPTIF DES DEPENSES	<p>Investissement : acquisition (bâtiment, ...), équipement, installation de matériel d'accueil et techniques...</p> <p>Fonctionnement : formations...</p>
MODALITES	
PARTENAIRES FINANCEMENTS	
TAUX D'INTERVENTION	
INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> - Couverture en 5G, - Nombre de projets utilisant le numérique (toutes orientations confondues) soutenus.

ORIENTATION N°4 : DEVELOPPER L'ANIMATION ET L'INGENIERIE DU TERRITOIRE.

ACTION N° 1	Animation.
Mesures	<ul style="list-style-type: none"> a) CRTE et PVD : chef de projet, VTA b) CLS c) Marque Sologne : chef de projet d) Cot Energie e) Programmation culturelle : PACT f) Natura 2000 : chef de projet
CONTEXTE	<p>L'élaboration puis la mise en œuvre de programmes d'actions nécessitent la mobilisation d'acteurs et une certaine animation.</p> <p>Cette dernière s'organise à différents échelons. Ainsi, la marque Sologne s'inscrit sur un territoire interdépartemental et le CRTE à l'échelle du Pays. Les maîtres d'ouvrage sont ainsi différenciés.</p>
ENJEUX	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une bonne coordination des actions, - Développer les réseaux et les partenariats notamment avec les co-contractants et les porteurs de projets.
MAITRES D'OUVRAGES	EPCI, communes, Agence de développement touristique 41.
DESCRIPTIF DES DEPENSES	<p>Investissement : équipements.</p> <p>Fonctionnement : temps passé (salaires chargés), formations, frais de déplacement, ...</p>
MODALITES	
PARTENAIRES FINANCEMENTS	
TAUX D'INTERVENTION	
INDICATEURS D'EVALUATION	

CRTE du Pays de Grande Sologne

Annexe n°7

INDICATEURS

1- TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE :

Indicateurs	Références	Valeurs de la référence	Objectifs
Préservation de la biodiversité solognote	Espaces naturels protégés (Natura 2000)		
	- couverture (OET/DREAL)	- 99% couverture du PGS (43% Département) en 2021.	Hausse
	- nombre de contrats/chartes signés (CC Sologne des étangs/CRPF)	- en 2021	
	Inventaires de biodiversité communale.		
	- Nombre d'IBC réalisés (CDPNE)	- 1 en 2021 (18 Département).	Hausse
Gestion/valorisation d'espaces naturels.	- Dont part ENS (OET, CD 41)	- 185 ha en 2021 (0,13% du PGS)	Hausse
	- Ouverture de sites au public (dossiers CRTE)	- Nombre ha valorisés.	
	- Restauration sites et continuités écologiques (dossiers CRTE)	- Nb ha ou m linéaires restaurés	
- Communes labellisées « terre saine ».	- 0 en 2021	Hausse	
- Communes labellisées « territoires engagés pour la nature » (OFB)	- 0 en 2021	Hausse	
Gestion durable de la forêt.			
- Part des surfaces forestières sous garantie de gestion durable (CRPF).	- ... ha (+ évolution)	Hausse	

CRTE du Pays de Grande Sologne

Annexe n°7

Mieux gérer la ressource en eau	Installations de traitement des eaux non conformes/normes UE		
	- Taux de non-conformité (OET)	- ... en 2021.	En baisse
	Etat des lieux écologique.		
	- Part des cours d'eau classé en catégorie 1 ou 2 (Agence de l'Eau Loire Bretagne)	- ... % du PGS en 20..	Hausse
	Gestion.		
	- Couverture du territoire par un SAGE et/ou contrat de bassin.	- 100% en 2021.	
Valorisation de la biomasse locale	Energies renouvelables.		
	- Capacité de production du Pays (OREGES).	- 85 GWh (881 pour le 41).	Hausse
Mieux gérer et valoriser les déchets (économie circulaire).	Collecte et gestion des déchets.		
	- Evolution de la collecte des ordures ménagères résiduelles (SMICTOM, SMIEOM).	- -1% entre 2017 et 2019	Baisse
	- Ratio de la collecte sélective (SMICTOM)	- 91 kg/hab/an (2017)	
	- Nombre de déchetteries	- 7 en 2021.	
	- Nombre de plateformes de déchets verts	- 8 en 2021	
	- Nombre de recycleries/ressourceries	- 4 en 2021	
	- Nombre moyen d'habitants desservis par une déchetterie.	- 3 854 en 2015	
Promotion des races domestiques locales	Biodiversité domestique solognote.		
	- Nb d'exploitants soutenus (dossiers CRTE)	- en 2026. - en 2026.	

CRTE du Pays de Grande Sologne

Annexe n°7

	- dont exploitants engagés dans une démarche collective (GIE, AMAP...) ou circuit court.		
Programme de rénovation énergétique	Rénovation de bâtiments publics.		
	- Nombre de bâtiments traités (dossiers CRTE), - Economie d'énergie réalisée (dossiers CRTE).	- ... en 2026. - ... en 2026.	
	Eclairage public.		
	- Nombre de points lumineux traités (dossiers CRTE), - Economie d'énergie réalisée (dossiers CRTE)	- ... en 2026. - ... en 2026.	
	Lutte contre la pollution lumineuse (trame noire).		
	- Nb de communes engagées. - Label « Villes et Villages étoilés » (ANPCEN)	- ... en 2021 - 0 commune en 2020.	Hausse Hausse
Sobriété énergétique	Consommation énergétique finale.		
	- Consommation (Lig'air). - Evolution	- 43MWh/hab (2018) - -13,5% (2008-2018)	Baisse Hausse
	Emission de gaz à effet de serre.		
	- Poids GES. - Evolution	- 291 tonnes équivalent CO2, soit 13% du Département (2018). - -17,7% entre 2008 et 2018	Baisse Hausse
Favoriser des mobilités plus vertueuses, l'intermodalité	Développer les motricités douces.		
	- Nb de communes équipées de bornes électriques (OET) - Part de véhicules électriques dans le parc des collectivités	- 10/25 en 2021 - ... en 2021	Hausse Hausse

CRTE du Pays de Grande Sologne

Annexe n°7

	<ul style="list-style-type: none"> - Part des déplacements domicile/travail en mode de transport doux. (OET) - infrastructures cyclables (OET) 	<ul style="list-style-type: none"> - 18,4% en 2021 - ... en 2021. 	Hausse
	<p>Favoriser l'intermodalité.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nb d'aires de covoiturage, multimodales (OET), 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 en 2021. 	Hausse
	<p>Organisation des transports.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Part du territoire couverte par une autorité organisatrice de la mobilité AOM (SRADDET) 	<ul style="list-style-type: none"> - 100% (Région) 	

2- DEVELOPPER L'EMPLOI, L'ECONOMIE ET LE TOURISME :

Indicateurs	Références	Valeurs de la référence	Objectifs
Développer une offre d'accueil des entreprises de qualité	<p>Qualification de l'offre d'accueil des entreprises.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Zones d'activités : taux d'occupation (OET) - Zones d'activités : surfaces aménagées (CRTE). - Nouvelle offre immobilière : surfaces créés. (« »). - Nombre de services partagés créés (« »). <p>Réhabilitation des friches, réaménagements d'espaces délaissés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surfaces requalifiées (dossiers CRTE). 	<ul style="list-style-type: none"> - 50,2% (contre 69,4% pour le Département) en 2021. - ... en 2026. - ... en 2026 - ... en 2026. - ... en 2026. 	Hausse
	<p>Nouvelles formes d'activités.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de tiers-lieux (Fabriques de territoire...), économie circulaire... créés. <p>Emplois.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution de l'emploi total (OET) - Nombre d'activités accueillies, 	<ul style="list-style-type: none"> - ... en 2026. - -8% entre 2012 et 2017 (contre -1,9% pour le Département). - ... en 2026. 	

CRTE du Pays de Grande Sologne

Annexe n°7

	- Nombre d'emplois créés.	- ... en 2026.	
Soutenir l'activité agricole	Surface agricole :		
	<ul style="list-style-type: none"> - Surface agricole utile (DRAAF) - Surfaces agricoles labellisées environnement (AB certifiée ou en reconversion). - Part SAU bio / SAU PGS 	<ul style="list-style-type: none"> - 15.000 ha (2020) - 890 ha (bio) + 117 ha (reconversion) en 2020. - 7,8% contre 3,9% pour le Département (2020). 	Maintien Hausse (objectif national 15% en 2022).
	Exploitants :		
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'exploitants (CA). - Dont exploitant AB - Dont nombre d'exploitants vendant en circuits courts, AMAP, marchés de producteurs... - Part des exploitants engagés en MAEC. 	<ul style="list-style-type: none"> - 169 (en 2020) contre 224 (en 2010), soit -25% en 10 ans - 13 en 2012 (214 pour le Département). - - 16% des exploitants contre 3,8% pour le Département (2020). 	Maintien Hausse Hausse
Valoriser les atouts touristiques	Itinérances douces.		
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de km aménagés (dossiers CRTE). 	<ul style="list-style-type: none"> - ... en 2026 (dont cyclo, équestre...). 	
	Offre touristique et patrimoniale.		
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sites requalifiés ou créés (dossiers CRTE). 	<ul style="list-style-type: none"> - ... en 2026. 	
	Capacité d'accueil.		
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de nuitées (ADT). - Nombre de lits (ADT). 	<ul style="list-style-type: none"> - 796.566 en 2019. - 11.100 en 2021. 	Hausse Hausse

CRTE du Pays de Grande Sologne

Annexe n°7

3- FAVORISER LE MIEUX ÊTRE SOCIAL :

Indicateurs	Références	Valeurs de la référence	Objectifs
Développement et structuration de l'offre de santé	Création de pôles de santé.		
	- Nombre de pôles (ARS, CR) : MSP...	- 0 en 2021	1
	Mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé.		
	- Nombre de CLS (ARS, CR).	- 0 en 2021	1
	Equipement de pôles médicaux (télémédecine...).		
- Nombre de projets (dossiers CRTE)	- ... en 2026		
Densité de professionnels de santé.			
- Densité de médecins (OET).	- 1 pour 1.360 hab. en 2021.	Hausse	
- Part de la population à plus de 10 km d'un pôle de santé	- 4,4 % en 2015 (1,2% pour le Département)0	Hausse	
Agriculture et santé.			
- Part du territoire (communes) couverte par un PAT (projet alimentaire territorial).	- 0 commune/25		
Redynamisation du tissu commercial	Vacance commerciale.		
	- taux de vacance (OET).	- 31% (contre 27 pour le Département) en 2021.	Baisse
	Soutenir une offre commerciale de base.		
- Nombre de commerces/services requalifiés, créés (dossiers CRTE).	- ... en 2026.		

CRTE du Pays de Grande Sologne

Annexe n°7

Adapter l'offre de services	Maillage en Maisons France Services (EPCI). - Nombre de Maisons France Services.	- 3 en 2021.	Maintien
	Centres d'accueil enfance-jeunesse. - Nombre de places en structures (OET).	- 122 places en 2021.	Hausse.
	Equipements sportifs et de loisirs. - Nombre d'équipements. - Nombre d'équipements nouveaux ou requalifiés (dossiers CRTE).	- ... en 2021. - ... en 2026	Hausse.
	Pratique artistique et culturelle. (OET). - Nombre de sites permettant la pratique artistique ou l'expression culturelle. - Nombre de bibliothèques (dont médiathèques) - Nombre de Micro-folies créées.	- en 2021. - ... en 2021 (dont 1 médiathèque tête de réseau) - 0 en 2021	Hausse Hausse

4- RENFORCER LA COHESION TERRITORIALE :

Indicateurs	Références	Valeurs de la référence	Objectifs
Requalification des espaces publics	Espaces publics. - Nombre d'espaces requalifiés (dossiers CRTE). - Nombre d'équipements créés propices à l'expression de la vie sociale (dossiers CRTE).	- ... en 2026. - en 2026.	
	Lutte contre l'artificialisation des sols. - Planification : Nb EPCI doté d'un PLUi	- 0/3 en 2021 - 200 ha (entre 2009 et 2019)	Hausse Baisse

CRTE du Pays de Grande Sologne

Annexe n°7

	<ul style="list-style-type: none"> - Surfaces (naturelles, agricoles, forestières) artificialisées (OET) - Surfaces désartificialisées (potentiel de recyclage foncier), dossiers CRTE. - Part de la surface du territoire artificialisée. (Observatoire de l'artificialisation des sols). 	<ul style="list-style-type: none"> - ha en 2026. - 0,14% entre 2009 et 2019 (contre 0,41% pour le Département). - 2,2% en 2006 3,2 pour le Département). 	Baisse.
Développement d'une offre de logements ciblés	Création d'une offre de logements ciblés.		
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de logements créés. (dossiers CRTE) - Nombre d'emplacements créés. (dossiers CRTE) 	<ul style="list-style-type: none"> - ... en 2026. - ... en 2026. 	
Renforcer la sécurité			
	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de communes dotées d'un système de vidéo-surveillance (DDT). - Nombre de points noirs résorbés (dossiers CRTE). 	<ul style="list-style-type: none"> - ... en 2021. - ... en 2026. 	
Développer le numérique et ses usages.	Couverture du territoire.		
	<ul style="list-style-type: none"> - Couverture 4G (OET) - Couverture 5G - Bornes WIFI/communes (OET). 	<ul style="list-style-type: none"> - 100% - en 2021. - 18 bornes installées sur 5 communes. 	Hausse
Développement des usages.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets nécessitant l'usage du numérique (cumul des dossiers CRTE tout axe confondu). 	<ul style="list-style-type: none"> - ... en 2026. 	

CRTE du Pays de Grande Sologne

Annexe n°7

5- DEVELOPPER L'ANIMATION ET L'INGENIERIE DU TERRITOIRE :

Indicateurs	Références	Valeurs de la référence	Objectifs
Animation du CRTE	Chef de projet mutualisé CRTE/Petites Villes de Demain (PVD). - Nombre de poste.	- 0 en 2021.	1
	Accueil d'un VTA - Nombre de poste	- 0 en 2021	1
Animation Contrat Local de Santé	Chef de projet - Nombre de poste.	- 0 en 2021	1
Animation de la marque touristique régionale Sologne	Chef de projet. - Nombre de poste.	- ½ en 2021	Maintien
Animation des sites Natura 2000 en Sologne	Chef de projet. - Nombre de poste.	- ¼ en 2021	Maintien
Animation d'un Cot Energies	Chef de projet CEP. - Nombre de poste.	- 0 en 2021	½
Animation du territoire	Soutien à la programmation culturelle et touristique. - Nombre de CCom concernées par un PACT ou autre démarche concertée.	- 1/3 en 2021.	3/3